

Sommaire

INTRODUCTION

PARTIE 1 : BÂTIMENTS D'ARCHIVES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ARCHIVES : DES PRÉOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES À LA RECHERCHE DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES DURABLES

- 1.1. Le développement durable : naissance et développement d'un concept international
- 1.2. Du Sommet de Rio aux lois Grenelle : insérer les bâtiments publics dans un cadre normatif et législatif tourné vers le respect de l'environnement
- 1.3. Vers une recherche de pratiques professionnelles durables dans les services d'archives ?

2. LA CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS D'ARCHIVES : CHEMINEMENT DE LA RÉFLEXION FRANCOPHONE

- 2.1. Le bâtiment d'archives : préserver et conserver les documents
- 2.2. Michel Duchein : vers une première normalisation du bâtiment d'archives
- 2.3. Les bâtiments contemporains

3. LES BÂTIMENTS D'ARCHIVES AU PRISME DES PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ? PANORAMA DES CONSTRUCTIONS ET RÉHABILITATIONS EN FRANCE, DEPUIS 2009

- 3.1. Des bâtiments économiquement vertueux
- 3.2. Des bâtiments socialement responsables
- 3.3. Des bâtiments à faible impact environnemental

BIBLIOGRAPHIE

ÉTAT DES SOURCES

PARTIE 2 : CONSERVER DURABLEMENT À ÉCHELLES LOCALE ET DÉPARTEMENTALE : DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES... ET POLITIQUES ?

1. LE CENTRE DE LA MÉMOIRE URBAINE D'AGGLOMÉRATION DE DUNKERQUE

- 1.1. Histoire et présentation du service
- 1.2. La réhabilitation de la Halle aux sucres

2. LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU VAR

- 2.1. Histoire et présentation du service
- 2.2. Construire un nouveau site à Draguignan

3. LES ARCHIVES, VITRINES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

- 3.1. Recourir à la mutualisation : gain en visibilité ?
- 3.2. Des lieux de sensibilisation au développement durable
- 3.3. Bâtiments d'archives et politiques des collectivités locales en matière de développement durable

CONCLUSION

ANNEXES

INTRODUCTION

Bien qu'elles ne datent pas d'aujourd'hui, les préoccupations environnementales gagnent du terrain à mesure que la situation mondiale climatique s'aggrave¹. Cela se remarque par l'importance que peut prendre la notion de développement durable apparue en 1982. Aujourd'hui, le développement durable peut être défini comme un mode de développement qui cherche à améliorer les conditions de vie des personnes, sans compromettre le présent et l'avenir des générations futures. Il comprend trois paradigmes indissociables qui en forment les piliers : l'économie, le social et l'environnement. Il entre peu à peu dans le domaine législatif et réglementaire mondial, européen et français. En 2007, a ainsi lieu le Grenelle de l'Environnement qui prévoit des discussions pour trouver des solutions au réchauffement climatique, tout en encourageant le développement du territoire français. Cela aboutit à une série de lois entre 2009 et 2010, lesquelles concernent en priorité le secteur du bâtiment – l'un des plus gros émetteurs de gaz à effet de serre – et l'utilisation des énergies renouvelables. Ces dernières années, furent ainsi l'occasion de promouvoir une architecture durable, ce que l'on constate notamment par la création de prix spéciaux. En 2007 est ainsi créé le *Global Award for Sustainable Architecture*. Fondé par l'architecte Jana Revedin en partenariat avec la Cité de l'architecture et du patrimoine, ce prix international récompense cinq architectes par an².

Les documents d'archives sont conservés dans des bâtiments spécifiques. Autrefois appelés dépôts, ils sont chargés d'une triple mission. Ils doivent permettre la conservation pérenne des documents d'archives quel que soit leur support, ainsi que leur traitement et leur communication au public. Le nombre de documents s'accroissant chaque année, malgré le tri effectué, les bâtiments finissent par arriver à saturation. Cela entraîne alors soit des travaux

¹ Depuis le 5 mai 2018, la France vit écologiquement à crédit. Le « Jour de dépassement » français a été calculé cette année, par l'organisation non gouvernementale World Wildlife Fund for Nature (WWF). Habituellement calculé pour la planète entière, il correspond au jour où l'intégralité des ressources renouvelables au bout d'un an arrivent à saturation. L'an dernier, le « jour de dépassement » mondial était estimé au 2 août. Ce jour, qu'il soit calculé à échelle mondiale ou pour la France arrive de plus en plus tôt chaque année. La situation est assez alarmante, car, théoriquement, cela signifie que le gaspillage des ressources par les Français s'aggrave d'année en année, selon Loïc Farge, Virginie Garin, « Jour du dépassement : la France vivra écologiquement à crédit dès le 5 mai », *RTL*, 4 mai 2018 [en ligne], disponible sur <http://www.rtl.fr/actu/debats-societe/ressources-naturelles-la-france-vivra-a-credit-a-partir-du-5-mai-7793257431> (consulté le 31 mai 2018). À cela, répond une sorte de phénomène de mode du « vert » dans la vie quotidienne.

² Depuis 2011, il est placé sous le patronage de l'UNESCO. Jusqu'à ce jour, seuls trois prix ont été décernés à la France : l'un pour Françoise-Hélène Jourda, en 2007, puis pour Patrick Bouchain et Loïc Julienne, en 2009, et le dernier pour Philippe Madec, en 2012.

d'extension, soit le déménagement du service dans un bâtiment plus grand que le précédent. Deux choix sont possibles concernant le nouveau bâtiment. Il peut ainsi être une construction neuve ou une friche réhabilitée. Les lois Grenelle ont renforcé la législation dans le secteur du bâtiment, dans une logique d'aménagement durable des territoires. En tant que bâtiments et établissements publics, les bâtiments d'archives sont soumis à ces réglementations. La Direction des Archives de France (DAF) a publié plusieurs recommandations en matière de construction et d'aménagement des bâtiments d'archives. Aussi, depuis le milieu des années 2000, un certain nombre d'études a été réalisé au sujet de la prise en compte du développement durable dans la conception des bâtiments de conservation, en France et à l'étranger³. Ici, notre volonté est de tenter de questionner les enjeux du développement durable dans la construction sous un angle différent.

Notre étude a ainsi l'objectif de répondre à une double problématique. Premièrement, nous nous sommes interrogée sur la manière dont les préoccupations environnementales, les lois et les réglementations qui en découlent influencent la construction et la réhabilitation des bâtiments d'archives. Cette première problématique sert de point de départ, presque de prétexte à la suivante qui nous intéresse davantage encore. Celle-ci revient à se demander si les bâtiments d'archives peuvent être considérés comme des « vitrines » des collectivités territoriales, participant à la promotion du développement durable dans leurs politiques locales.

Pour ce faire, nous procéderons en deux temps. Grâce à un brassage bibliographique sur les thématiques des bâtiments d'archives et du développement durable, la première partie de notre étude a pour objectif de présenter le contexte historique et actuel, puis le contexte juridique international et national lié au développement durable. Ensuite, nous dresserons un historique de la réflexion autour des bâtiments d'archives en France, depuis le XIX^e siècle, à nos jours. Nous souhaitons, en effet, avoir une vision d'ensemble des principales évolutions des bâtiments d'archives, pour ensuite introduire un tour d'horizon des constructions et réhabilitations effectuées, depuis 2009-2010. L'ouvrage du Service Interministériel des Archives de France (SIAF), piloté notamment par France Saïe-Belaïsch, nous a permis de repérer un certain nombre de services d'archives départementales, municipales et

3 Les premiers exemples qui nous viennent à l'esprit sont les publications de France Saïe-Belaïsch pour le cas français. Aux États-Unis, un article de Sarah Kim est assez parlant. De plus, dans le cadre de la recherche universitaire angevine, plusieurs travaux ont été réalisés qui introduisent les enjeux du développement durable, comme Charlotte Bienne, *L'utile et le beau : améliorer les bâtiments des bibliothèques municipales et universitaires depuis les années 1990 en France*, mémoire de master 1 Histoire du document, métiers des Archives et des Bibliothèques, parcours Bibliothèques, dirigé par Florence Alibert, 2016, 128 p.

intercommunales. Les Archives nationales, de même que les centres d'archives privées ne sont pas pris en compte. Cette sous-partie a aussi été complétée par des informations glanées dans la presse, sur les sites des services d'archives et des architectes, ainsi que dans les rapports annuels de la DAF. L'objectif est ainsi d'observer la manière dont les nouvelles constructions et réhabilitations s'insèrent dans le triptyque du développement durable.

Puis, partant de cet état des lieux des réhabilitations et constructions, nous axerons notre étude sur deux bâtiments d'archives. Le premier est la Halle aux sucres, qui héberge le Centre de la mémoire urbaine d'agglomération de Dunkerque. Le second, le pôle Chabran, abrite les Archives départementales du Var, à Draguignan. Il conviendra alors de présenter ces services, puis les aménagements et les équipements prévus pour leurs bâtiments respectifs – et qui en font notamment des constructions durables –, lors de la phase des travaux. Pour cela, nous utilisons le même type de littérature que pour la dernière sous-partie de notre première partie. Enfin, par l'étude de rapports, de plan d'urbanisme local et de développement durable du département du Var et de la ville de Dunkerque, nous tenterons de montrer à quel point un service d'archives et le bâtiment qui l'abrite peuvent avoir un rôle de « vitrine » pour les collectivités territoriales en vue de la mise en place d'une politique locale durable.

PARTIE 1 : BÂTIMENTS D'ARCHIVES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Étudier la place des bâtiments d'archives dans le développement durable, c'est d'abord s'intéresser à un contexte international et local particulier. Cet état des connaissances, à l'image de notre étude, se veut être réalisé dans une démarche globale, presque holistique. C'est pourquoi, il nous semble nécessaire d'introduire pareil sujet par une contextualisation historique et juridique sur le développement durable, dans le monde et en France. Cette première sous-partie nous permettra ainsi de dresser les fondations générales qui permettent de contextualiser la recherche archivistique sur le développement durable, en France ainsi qu'à l'étranger. Nous verrons qu'elle implique la plupart du temps la notion de conservation préventive. Cela sera effectué dans l'objectif de mesurer la place qui est accordée à ce sujet dans le milieu professionnel des archives. Puis, il conviendra d'étudier l'évolution des bâtiments d'archives depuis le XIX^e siècle, jusqu'à nos jours. Ces deux premières sous-parties ont ainsi pour objectif de guider le lecteur vers une sorte de tour d'horizon des bâtiments réhabilités et construits, depuis l'évolution du contexte législatif en matière d'environnement – le Grenelle de l'Environnement –, depuis 2009, au prisme du développement durable.

1. ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ARCHIVES : DES PRÉOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES À LA RECHERCHE DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES DURABLES

Dans un premier temps, il nous semble nécessaire de revenir sur la naissance du développement durable, sur son développement dans nos sociétés occidentales et sur l'implication de celles-ci dans des projets internationaux, voire locaux, notamment dans l'aménagement des territoires. Ainsi, cette partie a pour objectif de dresser un état des lieux de la recherche sur l'environnement, en partant des préoccupations internationales, nationales et locales sur le climat, comme sur la mise en place du concept de développement durable. Ensuite, il nous faut expliciter le contexte réglementaire et législatif français en matière d'environnement et de construction des bâtiments publics. Partant de ces contextes, il convient d'envisager un tour d'horizon de la recherche de pratiques professionnelles, dans le monde des archives. Le premier objectif est d'entrevoir quelle place prend l'environnement dans cette recherche de pratiques professionnelles. Le second est de savoir si ces dernières sont tournées vers le respect de l'environnement, voire vers une durabilité ou *sustainability*⁴.

1.1. Le développement durable : naissance et développement d'un concept international

En 1980, le rapport *Our Common Future*, aussi connu sous le nom de *Rapport Brundtland*, définit l'idée d'un *sustainable development*⁵. Cette expression est traduite en français, par celle de développement durable⁶. Par ces termes, les autorités françaises s'assurent une forme de « primauté », en les utilisant lors du congrès de l'Union internationale pour la conservation de la nature, la même année. Ils désignent ainsi « un type de développement qui permet la conservation des ressources vivantes, la préservation de la diversité génétique et le maintien

4 La distinction faite en anglais entre *sustainable development* et *sustainability*, plus floue et moins utilisée en français, est notamment expliquée par Jean Hetzel, *Indicateurs du développement durable dans la construction*, Paris, AFNOR, 2009, p. 7.

5 OCDE, *Rapport Brundtland : Notre futur commun*, 1987, 349 p.

6 François Mancebo, *Le développement durable*, Paris, Armand Colin, 2010, p. 21, fait part d'une certaine retenue quant à l'utilisation de cette expression « développement durable ». Selon lui, l'expression « *Sustainable development* » aurait été plus justement traduite par « développement soutenable », en évitant ainsi d'oublier une partie de la définition de *sustainable development*.

des équilibres écologiques essentiels »⁷. Le développement durable apparaît officiellement pour la première fois en 1992, dans le Traité de Maastricht, rédigé par la Commission des communautés européennes. Dans ce texte, il est défini comme « une politique et une stratégie visant à assurer la continuité dans le temps du développement économique et social, dans le respect de l'environnement, et sans compromettre les ressources »⁸. Il repose ainsi sur l'équilibre de trois principes fondamentaux, les trois piliers : l'économie, le social et l'environnement. Les préoccupations environnementales donnent lieu à deux stratégies d'action : une stratégie d'adaptation et une stratégie d'atténuation. Selon le site de l'Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Énergie (ADEME), la stratégie d'atténuation se définit comme contribuant « à l'atténuation du changement climatique si elle contribue à la stabilisation des concentrations de Gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique ». La stratégie d'adaptation au réchauffement climatique, en revanche, se définit comme contribuant « à l'adaptation au changement climatique dès lors qu'elle permet de limiter les impacts négatifs du changement climatique et d'en maximiser les effets bénéfiques ». Depuis 2010, l'ADEME agit selon la stratégie d'adaptation qui place les collectivités et les territoires au centre des actions⁹. Selon Jean Hetzel, conseiller en développement durable et président de l'Institut des formateurs et auditeurs de l'environnement, créateur de la certification BÂTIMENT DURABLE®, « le développement durable n'existe pas dans l'inaction. Cette évidence souligne que la notion de " développement " reste centrale dans le débat et qu'il ne s'agit pas de mettre en œuvre des politiques malthusiennes de non-consommation mais de réaliser des choix raisonnés ». Il n'est en effet pas une fin en soi, mais bien un moyen pour atteindre une durabilité, ou *sustainability*¹⁰.

S'il apparaît en ces termes depuis une trentaine d'années seulement, le développement durable est, en réalité, le fruit d'une réflexion plus ancienne et de réunions antérieures à celle de 1987. L'intérêt pour l'environnement n'est pas spécifique aux XX^e et XXI^e siècles, mais émerge dès que l'Homme se retrouve confronté, par la civilisation, à son environnement, les deux étant profondément et intrinsèquement liés. Ainsi, la recherche sur l'environnement

7 *Ibid.*, p. 21.

8 « Traité sur l'Union européenne », *Journal officiel des Communautés européennes*, n° C 191, 1992 ; cité par François Mancebo, *Le développement durable*, *op.cit.*, p. 22.

9 Ces deux définitions sont extraites de la fiche explicative de l'ADEME, disponible en ligne sur <http://www.ademe.fr/expertises/changement-climatique-energie/quoi-parle-t/lattenuation-ladaptation> (consulté le 7 mai 2018).

10 Jean Hetzel, *Indicateurs du développement durable dans la construction*, *op. cit.*, p. 6-7.

tourne principalement autour des interactions entre l'humain et son environnement¹¹. Comme le relève François Mancebo, « il n'existe d'environnement qu'autant qu'il existe des sociétés à "environner" »¹². Pour autant, c'est bien à notre époque que le problème est défini et prend une dimension importante telle que nous la connaissons aujourd'hui. Les premières réunions internationales sur l'environnement ont lieu dès les années 1970. Durant cette période, se développent les premières politiques environnementales, créées pour faire face aux excès des politiques d'aménagement et d'urbanisme, pendant longtemps en contradiction avec les préoccupations environnementales¹³. Il peut aussi être intéressant de noter que le monde est également secoué par le premier des deux grands chocs pétroliers, desquels résulte une première vague d'intérêt pour les énergies renouvelables, comme substituts aux énergies fossiles¹⁴. En 1972, le Sommet de la Terre, à Stockholm, tente pour la première fois de mettre en place dans l'Union européenne un modèle de développement économique, social et politique qui prend en compte l'environnement¹⁵. Ces discussions mènent à l'écriture de vingt-six principes, adoptés par les participants, et à la naissance d'un Programme des Nations unies pour l'environnement et le développement. En 1983, une Commission mondiale sur l'environnement et le développement est mise en place par l'Assemblée générale des Nations unies, via le Programme des Nations unies, dont la présidence est confiée au premier ministre norvégien d'alors, Gro Harlem Brundtland. Son nom est repris pour le rapport de 1987¹⁶. Sur le plan de la recherche, ces réunions sont concomitantes avec l'émergence d'une littérature scientifique sur la réglementation en matière d'environnement. Ainsi, par exemple, le premier numéro de la *Revue juridique de l'environnement* voit le jour en 1976. Tout en reprenant l'un des principes de la déclaration sur l'environnement du Sommet de la Terre de 1972, le premier numéro définit l'objectif de la création de cette revue française, à savoir une meilleure accessibilité du droit de l'environnement, qui doit être l'affaire de tous¹⁷. À la suite de ces réunions, sont progressivement mis en place des protocoles, comme le Protocole de Montréal

11 François Mancebo, *Le développement durable, op. cit.*, p. 15 ; Todd Welch, « "Green" Archivism : the archival response to environmental research », *The American Archivist*, n° 62, 1999, p. 74-94, ici p. 75.

12 François Mancebo, *Le développement durable, op.cit.*, p. 15.

13 *ID.*, *Questions d'environnement pour l'aménagement et l'urbanisme*, Nantes, Éditions du temps, 2003, p. 11.

14 Pierre Merlin, Jean-Pierre Traisnel, *Que sais-je ? Énergie, environnement et urbanisme durable*, Paris, PUF, 1996, p. 11 et p. 57.

15 François Mancebo, *Le développement durable, op.cit.*, p. 10 ; Jean-Marc Lorach, Étienne de Quatrebarbes, *Guide du territoire durable, l'Agenda 21 territorial pour les collectivités locales et leurs partenaires*, Paris, Pearson Éducation France, 2002, p. 134.

16 François Mancebo, *Le développement durable, op.cit.*, p. 10.

17 Michel Prieur « Pourquoi une revue juridique de l'environnement ? », *Revue juridique de l'environnement*, n°1, 1976, p. 3-4, ici p. 3 : « L'homme a un **droit** fondamental à la liberté, à l'égalité et à des conditions de vie satisfaisantes, dans un environnement dont la qualité lui permette de vivre dans la dignité et le bien-être. Il a le **devoir** solennel de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures (...) ».

en 1987, ou celui de Kyoto, dix ans plus tard. Leur but est de définir des actions pour protéger l'environnement : contre l'utilisation des gaz halogènes pour le premier, contre le réchauffement climatique pour le second¹⁸. Il ne faut pas oublier que dans ce contexte des années 1980-1990, les nations se heurtent à la multiplication des épisodes de catastrophes climatiques et technologiques, dont les conséquences environnementales, économiques et sociales se révèlent souvent désastreuses¹⁹. Le Sommet de la Terre de Rio, en 1992, débouche sur la création d'ONG et est l'occasion de mettre en place des conférences annuelles sur le climat. Ce sont les Conférences des Parties (COP), la première s'étant tenue à Berlin, en 1995, et la dernière à ce jour étant celle de Bonn, en 2017. La COP 21 figure peut-être parmi les plus emblématiques. Tenue à Paris de novembre à décembre 2015, elle prévoit pour la première fois un accord universel sur le climat, signé par 195 pays. Cet accord est créé avec la ferme volonté d'atténuer le réchauffement climatique par plusieurs moyens. D'abord, cela doit se faire par la réduction d'émissions polluantes. Les pays signataires doivent ensuite mettre en place un système de responsabilisation et de transparence, ainsi que se réunir tous les cinq ans pour dresser un bilan et proposer des objectifs plus ambitieux. Ils doivent également veiller à leur adaptation aux changements climatiques et apporter leur aide aux pays en développement. Aussi, ils doivent reconnaître le rôle des acteurs locaux et territoriaux dans la lutte contre le réchauffement climatique, ainsi qu'apporter un soutien – financier notamment – aux initiatives des pays en développement et de l'Union européenne²⁰. L'Accord de Paris est ensuite ratifié par l'Union européenne le 5 octobre 2016 pour entrer en vigueur le mois suivant. Quant au Sommet de la Terre de Johannesburg, en 2002, et celui de Copenhague sur le climat, en 2009, ils se soldent par des échecs. Ces derniers sont notamment causés par l'instrumentalisation des débats par les stratégies individuelles. Ainsi, le développement durable devient « le cadre récurrent de l'action politique », permettant d'entremêler les sphères de l'environnement et de l'aménagement²¹.

18 François Mancebo, *Le développement durable, op.cit.*, p. 10 ; Alexandre Rojey, *Énergie et climat, réussir la transition énergétique*, Paris, Éditions TECHNIP, 2008, p. 56-59.

19 Pour n'en citer qu'une, nous pouvons donner l'exemple de Tchernobyl, en 1984. Plusieurs rapports actuels mettent le doigt sur l'augmentation des épisodes de catastrophes météorologiques, comme celui du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, *Changements climatiques 2014 – Rapport de synthèse*, 2014, 180 p. ; ou encore celui du Conseil scientifique des Académies des sciences européennes, publié le 21 mars 2018 (il est une actualisation d'un précédent rapport, de 2013) et selon lequel les épisodes d'inondations ou encore de sécheresses aurait doublé entre 1980 et 2016.

20 Tous ces points sont énumérés et développés sur le site internet de la Commission européenne, https://ec.europa.eu/clima/policies/international/negotiations/paris_fr (consulté le 28 avril 2018).

21 François Mancebo, *Le développement durable, op.cit.*, p. 15.

Le développement durable relève donc de choix et d'actions galvanisés par un engouement international nécessaire pour la sauvegarde de l'environnement. Aussi, aujourd'hui étroitement lié à la notion d'aménagement, il est au cœur de politiques internationales, nationales et locales. C'est ainsi qu'ont pu se développer, à plusieurs échelles diverses actions, tels que l'Agenda 21, programme d'actions pour le XXI^e siècle. Mis en place par les Nations Unies, à Rio, en 1992, il est approuvé par 173 pays. Ce programme permet la structuration d'un réseau de villes – tel que l'*International Council for Local Environmental Initiative (ICLEI)*²² – et encourage les collectivités territoriales à investir dans la mise en place de l'Agenda 21 local. Ce dernier est perçu comme un moyen d'appliquer le développement durable au quotidien, par la promotion de celui-ci par les acteurs territoriaux qui se trouvent au plus près des citoyens, comme le souligne en 1992 l'article 28. 1 de l'Agenda 21 :

*« Because so many of the problems and solutions being addressed by Agenda 21 have their roots in local activities, the participation and cooperation of local authorities will be a determining factor in fulfilling its objectives. Local authorities construct, operate and maintain economic, social and environmental infrastructure, oversee planning processes, establish local environmental policies and regulations, and assist in implementing national and subnational environmental policies. As the level of governance closest to the people, they play a vital role in educating, mobilizing and responding to the public to promote sustainable development »*²³.

Nous l'avons vu, l'Union européenne est un terrain favorable à l'essor de tels projets et la mise en place de l'Agenda 21 local est largement encouragée. Par ailleurs, très récemment, l'eurodéputé belge Philippe Lambert rappelait l'importance du pilier « écologie » pour le présent et l'avenir de l'Europe, en prononçant les mots suivant devant l'assemblée parlementaire : « Make Our Planet Great Again. L'Europe doit être à l'avant-garde de la transition écologique, à commencer par son budget qui doit en être l'instrument. L'écologie est la clef de notre prospérité »²⁴. Ainsi, les collectivités territoriales voulant s'inscrire dans l'Agenda 21 peuvent disposer d'aides financières de la part de l'Union européenne, qui dispose de près de quatre cents moyens de financement pour la mise en place des politiques

22 *Ibid.*, p. 49.

23 United Nations , *Conference on Environment & Development Rio de Janerio, Brazil, 3 to 14 June 1992*, « Agenda 21 », p. 285 [en ligne], disponible sur <https://sustainabledevelopment.un.org/index.php?page=view&nr=23&type=400&menu=35> (consulté le 28 avril 2018).

24 Extrait de la session plénière du Parlement européen du 17 avril 2018, à Strasbourg, disponible en ligne sur <http://www.europarl.europa.eu/ep-live/fr/plenary/video?date=17-04-2018> (consulté le 18 avril 2018).

communautaires²⁵. Par exemple, en 1993, l'Union européenne et l'ICLEI lancent une campagne européenne des villes durables, financée par la Commission européenne, pour soutenir les collectivités locales souhaitant s'engager dans l'Agenda 21 local²⁶. Aussi, cette campagne organise de grandes conférences sur les villes durables européennes. La première a lieu à Aalborg et débouche sur la rédaction de la Charte d'Aalborg, charte des villes durables²⁷. La sixième conférence se tient à Dunkerque, en 2010 ; c'est la première que la France accueille sur son territoire. Elle aboutit à rédaction de la Déclaration de Dunkerque 2010 sur le Développement Durable Local et à celle de la Déclaration de Dunkerque 2010 sur le Climat, qui souligne l'importance du rôle des collectivités territoriales dans l'application du projet « Europe 2020 »²⁸. Pour une mise en place efficace de ce projet adopté en 2010, l'Union européenne délègue aux États membres trois de ses politiques : celle des affaires de pêche et maritimes, celle du développement durable et, enfin, celle de la cohésion économique, sociale et territoriale. Ces politiques sont financées par l'Union européenne. La politique de cohésion économique, sociale et territoriale est financée par le fonds européen de développement régional (FEDER). Pour la France, cela représente une aide de plus de neuf milliards d'euros pour la période 2014-2020²⁹.

Ainsi, le développement durable est aujourd'hui devenu une norme éthique de notre société. Les questions qu'il soulève encadrent les décisions internationales, nationales et locales en matière d'aménagement du territoire. Pour nous, cet aspect est d'autant plus intéressant à souligner que la profession d'archiviste relève, pour la majorité du cas français tout au moins, de la fonction publique. Les bâtiments dans lesquels ces professionnels œuvrent à la collecte, au classement, à la conservation et à la communication – tout ce qui constitue les fameux « 4 C », en somme – subissent les influences des différentes politiques

25 Ainsi que l'explique Jean-Marc Lorach, Étienne de Quatrebarbes, *Guide du territoire durable, l'Agenda 21 territorial pour les collectivités locales et leurs partenaires*, op. cit., p. 134-140.

26 François Mancebo, *Le développement durable*, op.cit., p. 49, un programme « Villes écologiques » est également mis en place par l'OCDE.

27 *Ibid.*, p. 50-51 ; la Charte d'Aalborg est consultable en ligne sur le site internet de l'Association Adéquations, ainsi que d'autres textes emblématiques sur le développement durable : http://www.aadequations.org/spip.php?rubrique104#pagination_artrub (consulté le 28 avril 2018).

28 Jean-Pierre Ducos, *L'efficacité environnementale des documents d'urbanisme : les Schémas de Cohérence Territoriale : échelle nationale et locale : le cas du Maine-et-Loire*, thèse de Géographie physique, Université d'Angers, 2015, p. 132. Le projet « Europe 2020 » est le programme décennal de l'Union européenne, pour la croissance économique, durable et inclusive de l'Union et l'emploi ; le programme est disponible en ligne, sur le site de la Commission européenne : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/economic-and-fiscal-policy-coordination/eu-economic-governance-monitoring-prevention-correction/european-semester/framework/europe-2020-strategy_fr (consulté le 30 avril 2018).

29 Tout ceci est expliqué sur le site du gouvernement français : <http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Actualites/Le-FEDER-qu-est-ce-que-c-est> (consulté le 4 mai 2018).

internationales, nationales et territoriales d'aménagement du territoire, d'urbanisme et d'environnement. Mais, comme nous le verrons, cette influence sur la sphère professionnelle des archivistes français et étrangers se révèle assez hétérogène et dépend aussi du contexte législatif national que nous nous apprêtons à replacer.

1.2. Du Sommet de Rio aux lois Grenelle : insérer les bâtiments publics dans un cadre normatif et législatif tourné vers le respect de l'environnement

Les archives sont régies par le Code du Patrimoine³⁰. En tant que services et bâtiments publics, les Archives départementales, municipales et intercommunales s'inscrivent également dans d'autres champs législatifs. Aussi, notre étude ayant pour objectif d'observer l'impact des lois environnementales sur la construction et la réhabilitation des bâtiments d'archives en France, il nous faut nous intéresser aux lois du secteur du bâtiment public et du développement durable. Si la rédaction de la première version de la loi Grenelle, en 2009, marque le secteur du bâtiment public, il nous semble pertinent de revenir rapidement sur quelques dates clés du contexte législatif français pour le développement durable, depuis le Sommet de Rio.

Suite au Sommet de Rio de 1992 et à la création du programme Agenda 21, est créée en 1993 la Commission française du développement durable. Elle détient une triple mission : orienter la politique de développement durable, promouvoir cette orientation par la soumission de recommandations auprès du gouvernement et contribuer à l'élaboration d'un programme national pour le développement durable. Progressivement, elle tend à l'accompagnement des agendas 21 locaux³¹. En 1995, est rédigée la loi Barnier, dans l'objectif de renforcer la protection de l'environnement³². C'est par cette loi que la définition du développement durable, reprise du *Rapport Brundtland*, intègre le paysage législatif français³³. La même année est rédigée la loi d'orientation pour l'aménagement et le

30 Code du Patrimoine, Livre II.

31 Jean-Pierre Ducos, *L'efficacité environnementale des documents d'urbanisme : les Schémas de Cohérence Territoriale : échelle nationale et locale : le cas du Maine-et-Loire*, op. cit., p. 111.

32 Loi n° 95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement.

33 « [...] l'objectif de développement durable qui vise à satisfaire les besoins de développement et la santé des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », reprise et citée par Jean-Marc Lorach, Étienne de Quatrebarbes, *Guide du territoire durable, l'Agenda 21 territorial pour les collectivités locales et leurs partenaires*, op. cit., p. 57. Comme l'observent les auteurs, elle est ensuite reprise pour l'article L. 110-1 du Code de l'environnement.

développement du territoire, reprise et modifiée par la loi Voynet de 1999, qui ajoute la dimension durable³⁴. Dans un contexte de métropolisation urbaine induisant de grandes disparités sociales et spatiales sur le territoire français, cette loi prévoit un partenariat entre acteurs privés et acteurs publics, entre État et collectivités territoriales. Ces partenariats visent un développement économique, social et environnemental des territoires, tout en gardant à l'esprit le bien des générations futures. Les choix stratégiques de cette loi se portent sur tous les services collectifs, à commencer par ceux de l'enseignement et de la recherche, ainsi que les services culturels³⁵. L'un des moyens d'actions employés pour le développement des régions et plus largement des territoires, est l'intercommunalité. Elle est renforcée et simplifiée par la loi Chevènement de 1999³⁶. L'année suivante est marquée par la loi de solidarité au renouvellement urbains (SRU). Elle fait instaurer une solidarité fiscale et économique intercommunale conforme aux prescriptions du développement durable. Par celle-ci émergent également les plans d'urbanisme locaux (PLU). Mis en place à échelle locale, ils doivent reposer sur un projet d'aménagement et de développement durable (PADD)³⁷. En 2002, la loi démocratie de proximité définit l'importance du rôle des citoyens dans le développement des territoires et la vie des collectivités territoriales³⁸. Ainsi, ces lois, de 1993 à 2002, montrent l'intérêt de l'État pour le développement durable, profondément lié au développement des territoires, en particulier sur les plans économique et social. Les régions prennent de plus en plus d'importance dans la mise en place et le développement des agendas 21 locaux, tout en renforçant leur contrôle territorial³⁹.

En 2007, le « Grenelle de l'Environnement » se réunit à Paris, en groupes de travail présidés par le ministre de l'écologie d'alors Jean-Louis Borloo, les représentants de l'État, des collectivités territoriales, des ONG, du patronat et des syndicats⁴⁰. L'objectif est de commencer à mettre en place des actions pour l'écologie, l'environnement et la biodiversité,

34 Loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, modifiée par la loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire. Ainsi que l'explique François Mancebo, *Le développement durable, op. cit.*, p. 57, cent cinquante collectivités locales manifestent alors un réel intérêt pour une politique de développement durable ; elles représentent environ 0,01 % des collectivités en France.

35 Article 2 de la loi LAODDT.

36 Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999.

37 François Mancebo, *Le développement durable, op.cit.*, p. 57.

38 Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

39 Comme l'explique François Mancebo, *Le développement durable, op.cit.*, p. 57, bien que les textes favorisent le soutien de l'État aux collectivités territoriales, une rivalité financière aurait tendance à se développer entre l'État et les régions, et les spécificités des espaces locaux seraient en réalité délaissées dans les prises de décisions.

40 <https://www.connaissancedesenergies.org/fiche-pedagogique/grenelle-environnement#qui>

Orlane Lagache | Bâtiments d'archives et développement durable – Les Archives départementales du Var et le Centre de la Mémoire urbaine d'agglomération de

sur le territoire français. La croissance doit être soumise aux trois principes du développement durable, à savoir la précaution (choisir de s'abstenir quand les conséquences d'une action sont difficiles à prévoir), de participation des populations aux décisions qui affectent leur quotidien et de solidarité entre générations et territoires⁴¹. La nouvelle législation accorde aussi plus d'importance à la préservation de l'environnement et aux questions écologiques dans l'aménagement durable du territoire⁴². Une première version de la loi est adoptée l'été 2009. Il s'agit, dans un premier temps, d'instaurer un programme pour la mise en place du Grenelle de l'Environnement. Par celle-ci, la France montre sa volonté d'agir contre le réchauffement climatique, en réduisant drastiquement notamment ses émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050. Aussi, elle « se fixe comme objectif de devenir l'économie la plus efficiente en équivalent carbone de la Communauté européenne d'ici à 2020 »⁴³. Parmi les mesures prévues par cette loi pour lutter contre le réchauffement climatique, priorité est accordée à la « baisse de la consommation d'énergie des bâtiments et la réduction des émissions de gaz à effet de serre des secteurs des transports et de l'énergie »⁴⁴. Le secteur du bâtiment contribue en effet à lui seul à la consommation de plus de 40 % de l'énergie dite finale et représente environ le quart des émissions de gaz à effet de serre. À ce titre, il « représente le principal gisement d'économies d'énergie exploitable immédiatement »⁴⁵. Ainsi, le chapitre premier de la loi s'articule autour des mesures à prendre pour réduire la consommation énergétique des bâtiments neufs et déjà construits⁴⁶. Cette réglementation s'applique à tous les bâtiments neufs dont le permis de construire est déposé en 2012. Elle s'applique dès 2010 aux bâtiments publics et à ceux du secteur tertiaire⁴⁷. L'article suivant concerne les bâtiments déjà existants : « Tous les bâtiments de l'État et de ses établissements publics seront soumis à un audit d'ici à

41 François Mancebo, *Le développement durable, op.cit.*, p. 32. Par ailleurs, selon l'auteur, « la glissade sémantique du « Grenelle de l'Environnement », qui a consacré une approche de problèmes environnementaux par le développement durable uniquement, est symptomatique de [cette volonté politique qui consiste à lier mouvements écologiques et développement durable] ».

42 Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (1), article 1 : « Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. À cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social ».

43 *Ibid.*, article 2. La lutte contre le réchauffement climatique est placée comme une priorité, cet article indique également le soutien de la France dans la création d'un observatoire international en Arctique, clé de voûte de l'équilibre climatique planétaire.

44 *Ibid.*

45 *Ibid.*, article 3.

46 Ainsi que l'explique l'article 3 de la Loi n° 2009-967 du 3 août 2009, « [...] Un plan de rénovation énergétique et thermique des bâtiments existants et de réduction des consommations énergétiques des constructions neuves, réalisé à grande échelle, réduira durablement les dépenses énergétiques, améliorera le pouvoir d'achat des ménages et contribuera à la réduction des émissions de dioxyde de carbone. Cette amélioration implique le développement et la diffusion de nouvelles technologies dans la construction neuve et la mise en œuvre d'un programme de rénovation accélérée du parc existant [...] ».

47 *Ibid.*, article 4.

2010. L'objectif est, à partir du diagnostic ainsi établi, d'engager leur rénovation d'ici à 2012 avec traitement de leurs surfaces les moins économes en énergie. Cette rénovation aura pour objectif de réduire d'au moins 40 % les consommations d'énergie et d'au moins 50 % les émissions de gaz à effet de serre de ces bâtiments dans un délai de huit ans ». Quant aux collectivités territoriales, elles sont incitées par l'État, « [...] dans le respect de leur libre administration, à engager un programme de rénovation de leurs bâtiments en matière d'économie d'énergie [...] »⁴⁸. En effet, leur rôle est primordial, puisqu'elles mobilisent les citoyens et les acteurs économiques pour la mise en place des politiques locales. Ajoutons, par ailleurs, qu'elles revêtent le rôle des maîtres d'ouvrages chargés de la gestion des parcs immobiliers⁴⁹. Comme nous le verrons, ce sont en effet les conseils généraux, les départements et les municipalités qui sont maîtres d'ouvrages dans les constructions et réhabilitations des bâtiments d'archives. Ainsi, la loi Grenelle 1 insiste sur l'importance du rôle des collectivités territoriales dans la mise en œuvre d'actions pour le développement durable. Par exemple, cela passe par la concertation au niveau national de ces collectivités, au sein d'une instance nationale consultative. Cela peut également passer par le soutien de l'État aux agendas 21 mis en place par les collectivités territoriales. Enfin, cela peut se concrétiser par la formation des agents territoriaux en matière de protection de l'environnement et de développement durable⁵⁰. La loi Grenelle 1 prévoit également la production, la collecte et le meilleur accès au public des informations relatives à l'environnement, pour garantir la bonne gouvernance, notion également essentielle au développement durable⁵¹. La loi Grenelle 2 est promulguée en juillet 2010. Elle permet d'appliquer les décisions prises par le Grenelle de l'Environnement et la programmation prévue par le Grenelle 1. Aussi, elle renforce l'institutionnalisation du développement durable, en France⁵². Les lois Grenelle mènent à une série de débats sur la transition énergétique et sur la promulgation de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), au cours de l'été 2015. Elle est actualisée en 2017.

48 *Ibid.*, article 5.

49 Isabelle Duffaure-Gallais (dir.), *Construire durable, Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment*, Paris, Le Moniteur, 2010, p. 163.

50 Loi n° 2009-967 du 3 août 2009, article 51.

51 *Ibid.*, articles 52 et 53.

52 Philippe Billet, « De la loi Grenelle 1 à la loi Grenelle 2 », *Revue Juridique de l'Environnement*, n° 5, 2010, p. 19-26, ici p. 22.

Parallèlement au corpus législatif, pléthore de normes et certifications fleurissent dans le monde, depuis les années 1990⁵³. Certaines marquent le secteur du bâtiment public, en particulier dès les années 2000⁵⁴. En 2004, l'association Haute Qualité Environnementale (HQE) propose une certification du même nom. Le premier référentiel naît alors l'année suivante, sous la responsabilité de l'Association française de normalisation (AFNOR)⁵⁵. La certification HQE est d'abord une marque déposée. L'association éponyme définit un bâtiment durable comme suit : « En interaction avec son territoire, un bâtiment durable est un ouvrage qui offre une bonne qualité de vie, respecte l'environnement et apporte performance énergétique et économique. Il est conçu, géré et utilisé de façon responsable tout au long de son cycle de vie »⁵⁶. En 2015, la certification HQE réussit à se placer au deuxième rang des certifications les plus utilisées dans le monde, concernant les bâtiments en construction, en rénovation et en exploitation⁵⁷. Aussi, depuis 2005, s'observe une multiplication des labels pour les bâtiments durables⁵⁸. Pour les constructions neuves, sont créés les labels Haute performance énergétique (HPE), Haute performance énergétique énergies renouvelables (HPE ENR), Très haute performance énergétique (THPE), Très haute performance énergétique énergies renouvelables et pompes à chaleur (THPE ENR). Les bâtiments datant d'après 1948, rénovés, peuvent bénéficier depuis 2009 du label Bâtiment basse consommation (BBC)⁵⁹.

53 Isabelle Duffaure-Gallais (dir.), *Construire durable, Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment*, op. cit., p. 194-195.

54 Jean Hetzel, *Indicateurs du développement durable dans la construction*, op. cit., p. 55-60 utilise l'exemple de la norme ISO/TS 21929 « Développement durable dans la construction – Indicateurs du développement durable – Partie 1 : Cadre pour le développement d'indicateurs pour le bâtiment », qui, rédigée en 2002 et 2006, part du principe qu'une construction durable « permet d'obtenir les performances techniques requises de la construction avec le minimum d'impact environnemental ». Cette vision n'échappe pas à la critique de Jean Hetzel, pour qui cette « vision d'Europe du Nord, fortement occidentalisée » ne remet nullement en cause « les équilibres globaux, notamment les conséquences économiques (extraction et épuisement des ressources naturelles et sociales, travail au noir, travail illégal, etc.) ». On peut également donner un autre exemple, de cet ouvrage celui de la norme NF 15392:2008 « Le développement durable dans la construction – Principes généraux » voit ainsi le jour. Elle est enregistrée parmi les normes de l'AFNOR.

55 Isabelle Duffaure-Gallais (dir.), *Construire durable, Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment*, op. cit., p. 192-193.

56 Selon la définition donnée par l'association et disponible en ligne, sur <http://www.hqegbc.org/batiments/cadre-reference/> (consulté le 8 mai 2018).

57 Discours de Sylvia Pinel, « Lancement du nouveau cadre de référencement du bâtiment durable », Paris, 26 mai 2015.

58 La multiplication de ces labels, qui ne sont pas toujours très facile à avoir, fait débat chez les professionnels de l'architecture. Certains revendiquent la possibilité de créer des bâtiments reconnus comme durables sans pour autant faire l'objet d'un label parfois superficiel, comme le révèle Pauline Brossard (dir.), *Architecture et développement durable, un gigantesque défi*, Paris, Archibooks, 2010, p. 70.

59 Isabelle Duffaure-Gallais (dir.), *Construire durable, Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment*, op. cit., p. 186-187.

Ainsi, le contexte législatif et réglementaire français encadre de plus en plus le secteur du bâtiment public, dans une logique de développement durable. En effet, le secteur du bâtiment est l'un des secteurs les plus polluants et les plus nocifs dans la lutte contre le réchauffement climatique. Délaisser les énergies fossiles au profit des énergies renouvelables est un enjeu de taille auquel les bâtiments de conservation se retrouvent en particulier confrontés. Ces derniers doivent en effet être conformes aux normes de conservation qui impliquent notamment un contrôle constant du climat interne. Un bâtiment de conservation, d'archives peut-il être durable ? En tant que bâtiment public, il doit en effet répondre aux critères du cadre législatif énoncé en amont. Nous tenterons donc, au cours des pages suivantes, de rapporter l'intérêt pour les questions environnementales dans la recherche archivistique à l'étranger, mais aussi surtout en France, où elles sont fortement liées à la question de la conservation préventive.

1.3. Vers une recherche de pratiques professionnelles durables dans les services d'archives ?

La recherche de solutions durables s'invite dans les métiers de la conservation du patrimoine en France et à l'étranger, de différentes manières. À l'étranger, et dans le monde anglophone principalement, les archivistes héritent des préoccupations environnementales et liées au développement durable, dans leur pratique, des métiers des bibliothèques et des musées. En France, le développement durable est abordé plus ou moins explicitement par le biais de la recherche en matière de conservation préventive. Dans les discours, le lien entre conservation préventive et développement durable n'est pas clairement défini, contrairement au domaine anglophone. Cela peut s'expliquer par une différence de terminologie employée – l'expression développement durable est assez peu employée dans la recherche archivistique française – et donc d'une différence de points de vue sur ce qui peut être défini comme durable.

Le monde anglophone dispose d'une littérature importante sur les pratiques professionnelles archivistiques durables. Celle-ci s'inscrit dans la lignée du mouvement qui touche au départ essentiellement les musées – *green museum movement* – et les bibliothèques – *green library movement* –, tant sur le modèle architectural de leurs bâtiments, que dans

leurs pratiques⁶⁰. Aux États-Unis, la recherche d'une attitude et d'une pratique professionnelle plus responsable est encouragée par un des codes déontologiques des métiers des archives. Il s'agit du *Core Values of Archivists* mis en place par l'association des archivistes américains, la *Society of American Archivists*⁶¹. Les archivistes doivent avoir une attitude responsable et, comme leurs homologues bibliothécaires, participer à la valorisation et à la diffusion du développement durable du public, notamment par le biais d'expositions. Avoir une pratique durable c'est aussi trouver un équilibre dans la pratique quotidienne des archives entre quatre éléments : les usagers, la planète, le profit et la mission des archivistes⁶². L'intérêt des archivistes américains s'observe aussi à propos de l'architecture des bâtiments d'archives. Ainsi, un article de Sarah Kim, conçoit la construction d'un bâtiment d'archives comme étape indispensable à une future pratique durable. Aussi, dans cet article, l'auteur fait le point sur tous les éléments qui rendent un bâtiment durable – équipements pour l'usage d'énergies renouvelables par exemple –, tout en émettant certaines réserves quant aux possibles aspérités que ces équipements et aménagements pourrait faire encourir à la conservation des archives⁶³.

L'un des premiers textes faisant référence à des préoccupations environnementales en France date de 1983 et semble plutôt anecdotique. Il s'agit d'un très court article publié dans la *Gazette des Archives*, par l'archiviste Claude Archambaud. En l'espace de quelques pages, l'auteur propose une méthode d'élimination de certains documents d'archives par la crémation, prenant comme modèle les fours à charbon, dessins à l'appui⁶⁴. Selon lui, cette méthode est bénéfique tant d'un point de vue environnemental – les archives étant transformées en cendres enterrées dans un coin de verdure – que d'un point de vue social – cela permet de renouer les liens entre l'archiviste et la nature -. Enfin, cette pratique permet de réaliser des économies dans les centres d'archives, puisque pour l'élimination de ces documents, nul besoin de faire appel à une société d'élimination. En effet, les archivistes eux-même seraient chargés de cette mission. Si, comme nous le disions, cet article résonne aujourd'hui comme étant anecdotique, il peut révéler deux choses. La première est que d'une certaine manière, il témoigne de l'engouement des années 1970-1980 pour les questions relatives à l'environnement, contexte que nous avons présenté auparavant. Deuxièmement, l'article et sa faible portée montrent que

60 Heidi, Abbey, « The Green Archivist : a primer for adopting affordable, environmentally sustainable and socially responsible archival management practices », *Archival Issues*, vol. 34, 2012, p. 91-115, ici p. 92.

61 *Ibid.*, p. 92-93.

62 *Ibid.*, p. 103 ; Mark Greene and Dennis Meissner, « More Product, Less Process: Revamping Traditional Archival Processing », *The American Archivist*, n° 68, 2005, p. 208-263.

63 Sarah Kim, « Green Archives : Applications of Green Construction to Archival Facilities », *The Primary Source*, n° 28, 2008, p. 3-4.

64 Claude Archambaud, « Écologie et éliminations », *La Gazette des archives*, n° 120, 1983, p. 51-53.

les préoccupations environnementales, écologiques ont une influence très relative sur la sphère professionnelle française, malgré ce contexte historique et politique qui semble *a priori* propice au développement de telles préoccupations. Ainsi, pendant longtemps la recherche archivistique française utilise très peu la notion de développement durable pour définir ses pratiques professionnelles, contrairement aux États-Unis par exemple.

En France, l'environnement semble perçu non comme une chose qu'il faut protéger, mais comme une chose à laquelle il faut être capable de s'adapter. C'est en tout cas ce que semblent révéler les nombreuses études menées sur la gestion des risques et des sinistres dans les magasins d'archives. Nous retrouvons dans les premiers numéros de la *Gazette des Archives* une certaine préoccupation pour le sort des documents conservés dans de mauvaises conditions – qu'elles soient dues à un manque de moyens humains ou à des problèmes climatiques –. Ainsi, un article de 1934 déplore la situation de conservation des archives municipales des petites communes rurales, stockées dans des armoires, sens dessus, sens dessous. En effet, malgré l'existence d'une réglementation sur les archives communales et sur leur dépôt dans les centres d'Archives départementales, les locaux ne sont pas toujours adaptés et le personnel de mairie de ces petites communes manque de temps pour le travail de classement et donc, par extension, de reconditionnement⁶⁵. Aussi, un article de 1939 met en lumière les difficultés rencontrées pour les documents d'archives gardés dans un endroit humide, au moment de leur restauration⁶⁶. Toutes ces questions liées à l'action de l'archiviste sur l'environnement, sur le climat des magasins, les méthodes pour la conservation préventive des documents sont traitées à plusieurs reprises dans les années 1960-1970, et notamment par Michel Duchein⁶⁷. Ces questions font écho aux publications étrangères sur le sujet, à la même époque⁶⁸. Dans les années 1980, un important mouvement de réflexion aboutit à la réalisation

65 Marcel Baudot, « Archives communales », *La Gazette des Archives*, n°5, 1934, p. 47-48, *passim*.

66 Ernest Coyecques, « Le sauvetage des archives mouillées », *La Gazette des Archives*, n° 18, 1939, p. 266-267, *passim*.

67 Les publications de Michel Duchein dans *la Gazette des Archives* sont, dès 1964, consacrées à la recherche de méthodes pour améliorer l'environnement climatique et biologique des magasins afin de mieux protéger les documents, comme c'est le cas de Michel Duchein, « Quelques produits fongicides utilisables par les archivistes », *La Gazette des Archives*, n° 47, 1964, p. 161-163 ; *ID.*, « La pollution atmosphérique par l'anhydride sulfureux, sa détection dans les dépôts d'archives », *La Gazette des Archives*, n° 47, 1964, p. 163-165 ; *ID.*, « Un ouvrage de base sur la conservation des documents (F. Flieder) », *La Gazette des Archives*, n° 67, 1969, p. p. 293-295 ; *ID.*, « L'ouvrage de Y-P Kathpalia sur la conservation et la restauration des documents d'archives », *La Gazette des Archives*, n° 85, 1974, p. 109-114 ; *ID.*, Françoise Flieder, « La désinfection des documents d'archives attaqués par les micro-organismes et les insectes », *La Gazette des Archives*, n° 87, 1974, p. 225-237.

68 Ceci se remarque par le nombre de comptes rendus d'ouvrages publiés dans *la Gazette des Archives*, dont plusieurs sont de la plume de Michel Duchein, tel que celui-ci : *ID.*, « Une publication officielle américaine sur la protection des archives contre le feu », *La Gazette des Archives*, n° 100, 1978, p. 53-54.

de colloques sur la conservation préventive⁶⁹. Un ouvrage de 1983 sur les techniques de conservation des livres et des archives témoigne que l'environnement (lumière, température, humidité, pollution atmosphérique, agents biologiques) est considéré comme un agent pathogène qui participe à la détérioration des documents constitués de matériaux organiques⁷⁰. Aussi, nombreuses sont les productions qui cherchent à trouver des solutions face à de potentiels sinistres et dans la mise en place de plans de gestion des risques matériels et humains⁷¹. Cette recherche est couplée d'une recherche d'économie dans les méthodes de conservation préventive et la sécurité des bâtiments⁷². Celle-ci ne se limite pas au milieu archivistique, mais touche en réalité tous les métiers de la conservation du patrimoine. Déjà, en 1987 est publié un programme pour une conservation économique des archives dans les pays industrialisés et tropicaux, par Gérard Benoit et Danièle Neirinck⁷³. Ce programme concerne essentiellement les magasins d'archives et cherche à apporter certaines recommandations pour concevoir des bâtiments économiques, tant dans leur construction que dans leur entretien. À partir des années 2010 se développe une préoccupation pour l'écologie dans la réflexion archivistique, autour de la construction et de l'aménagement des bâtiments d'archives, toujours au travers du prisme de la conservation préventive, en particulier grâce aux travaux de France Saïe-Belaïsch, architecte aux Archives de France⁷⁴.

Les services d'archives évoluent donc dans un climat planétaire soucieux de l'environnement et du bon développement de nos sociétés. Le développement durable, notion définie à l'international, encadre le développement et l'aménagement des territoires. En tant qu'administrations des collectivités territoriales et que services culturels publics, les services d'archives départementales, communales et intercommunales sont ancrées dans un contexte législatif et urbain marqué par ce développement durable. La recherche relative aux pratiques

69 Ce « mouvement » fait écho à un mouvement de constructions et de reconstructions des bâtiments d'archives.

70 Michel Duchein, Françoise Flieder, *Livres et documents d'archives : sauvegarde et conservation*, Paris, UNESCO, 1983, p. 25-38.

71 Par exemple, très récemment : Association des archivistes français, *La Gazette des archives, les risques du métier. Actes des Rencontres annuelles de la section Archives départementales (RASAD) de l'Association des archivistes français 5 et 6 février 2015*, n° 242, 2016, 163 p.

72 Direction des Archives de France, *La conservation des archives, bâtiments et sécurité. Colloque international de Vienne, 1985*, Paris, 1988, 76 p.

73 Gérard Benoit, Danièle Neirinck, *Les moyens de conservation les plus économiques dans les bâtiments d'archives des pays industriels et tropicaux : pour une étude RAMP*, Programme général d'information et UNISIST, Paris, UNESCO, 1987, 43 p.

74 France Saïe-Belaïsch, « Green Archives buildings : Archive Buildings and Sustainable Development », *Comma*, n° 2, 2008, p. 133-138 ; *EAD*, « Bâtiments d'archives hors de la France continentale », Archives de France, Stage Technique International, avril 2011 [en ligne], disponible sur <http://docplayer.fr/17297557-Batiments-d-archives-hors-de-la-france-continentale.html> (consulté le 7 mars 2018).

professionnelles archivistes tente, de manière sporadique, d'intégrer les enjeux environnementaux. Commune aux métiers de la conservation, elle tente de trouver les meilleurs remèdes aux possibles aspérités de l'environnement extérieur en vue de préserver au mieux les documents, sur une longue durée et à moindre coût. La dimension écologique du développement durable semble en revanche s'intégrer peu à peu à la recherche en matière d'aménagement de bâtiments d'archives. Aussi, après avoir détaillé le contexte historique, législatif et archiviste du développement durable, nous souhaitons, dans un second temps, présenter l'histoire et l'historiographie des bâtiments d'archives, en France.

2. LA CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS D'ARCHIVES : CHEMINEMENT DE LA RÉFLEXION FRANCOPHONE

Les archives définissent à la fois le lieu de stockage et de conservation, le service et les documents conservés. Le lieu des archives participe à la définition du métier de l'archiviste et à la légitimité de sa mission. Davantage encore que les questions environnementales, les bâtiments d'archives ont envahi la scène de la recherche depuis plusieurs décennies et sont l'objet des préoccupations des chercheurs et des professionnels. Les prochains paragraphes ont ainsi pour objectif de rappeler l'histoire du bâtiment d'archives en France dans un premier temps et l'évolution de son architecture : du bâtiment monumental du XIX^e siècle, coffre-fort de documents précieux, au bâtiment du XX^e siècle, recherchant praticité et économie d'espace. Dans un deuxième temps, nous verrons qu'à partir des années 1960, par la parution des travaux de Michel Duchein, les bâtiments d'archives font l'objet d'un début de normalisation et d'une nouvelle architecture. Enfin, il sera question dans cette partie d'étudier l'évolution des bâtiments d'archives depuis les années 1990 avec l'apparition de nouveaux enjeux, dont ceux dus à l'apparition du numérique dans les services.

2.1. Le bâtiment d'archives : préserver et conserver les documents

Il est de tradition de faire remonter la fonction d'archiviste et le premier lieu de conservation d'archives monarchiques de France au milieu du Moyen Âge. En effet, avant la fin du XII^e siècle, les archives royales, qui sont avant toute chose des documents administratifs témoignant de droits et de privilèges, suivent le roi dans ses moindres déplacements. La monarchie est itinérante. Tout change lorsque, bouté par l'armée de Richard Cœur de Lion, Philippe Auguste perd ses archives à Fréteval, en 1194. À la suite de cet incident, le roi laisse ses archives au Louvre, pour constituer le « Trésor des Chartes ». Ici, l'intérêt d'avoir un lieu spécifique pour les archives découle d'une volonté du pouvoir monarchique de préserver les archives de la destruction. Cette inquiétude liée à de possibles pertes de documents administratifs et historiques, pour des raisons accidentelles est à l'origine d'importantes réflexions autour du bâtiment d'archives.

C'est dans un souci de préservation des documents importants que les premiers bâtiments spécialement conçus pour la conservation d'archives ont été réalisés en France, dès le XVIII^e siècle. Christian Hottin relève alors ce qui semble être un « lien structurel très fort [...] » entre la naissance d'une réflexion architecturale spécifique sur les dépôts d'archives et la prise en compte des risques particuliers concernant les documents [...] »⁷⁵. L'une des principales préoccupations réside dans la nature des matériaux employés pour les magasins d'archives. De cette manière et en règle général, le bois est prohibé dans les magasins, car trop inflammable. Pour autant, il ne peut être complètement exclu de ces constructions : il est souvent employé pour leur charpente. Ainsi, aux planchers de bois, on préfère utiliser des pierres et des briques, comme c'est le cas du bâtiment des archives du Secrétariat d'État des Affaires Étrangères, construit à Versailles à la demande du duc de Choiseul-Stainville, en 1763⁷⁶.

Sonnant le glas d'un monde ancien, la Révolution française marque un tournant dans la sphère archivistique française. En 1808 sont créées les Archives Nationales de France et la Bibliothèque Nationale⁷⁷. Parmi les premiers bâtiments spécialement conçus pour accueillir les archives départementales – alors appelés dépôts –, celui des Vosges est créé pendant la Restauration, en 1827⁷⁸. Au XIX^e siècle, l'architecture des bâtiments d'archives a une dimension fortement monumentale ; le bâtiment d'archives doit avant tout refléter sa fonction⁷⁹. Par son architecture, l'État montre son intérêt pour les archives, véritables trésors protégés entre les murs d'un coffre-fort⁸⁰. Dès cette époque, on observe dans leur confection un réel souci pour la conservation pérenne de ces documents et les risques – naturels ou non

75 Christian Hottin, « Conservation préventive et bâtiments d'archives : L'exemple des Archives départementales de la Meuse », communication présentée au cours d'une journée consacrée à la conservation préventive, inscrite dans le module de conservation matérielle de la formation initiale des conservateurs du patrimoine, École nationale du patrimoine, Paris, 12 mars 2001, p. 1, [en ligne], disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00087949> (consulté le 19 avril 2018).

76 *Ibid.*

77 Guy Dubosq, François Dousset, « Nouvelles installations d'archives (apport au 3^e congrès international d'archives) », *La Gazette des Archives*, n° 20, 1956, p. 4-14, ici p. 4 ; Anne Georgeon-Liskenne, « Quels bâtiments d'archives pour quelle Allemagne ? », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, n° 10, 2005, p. 33-43, ici p. 36 fait part de l'importance des bibliothèques par rapport aux bâtiments d'archives, en France comme en Allemagne et ailleurs en Europe, tout le long du XIX^e siècle, malgré l'importance du nombre de bâtiments d'archives ; la documentation professionnelle normative sur le sujet concerne ainsi davantage les bibliothèques que les bâtiments d'archives.

78 Guy Dubosq, François Dousset, « Nouvelles installations d'archives (apport au 3^e congrès international d'archives) », art. cit., p. 6.

79 Véronique Dignac, « Les bâtiments d'archives au XIX^e siècle dans le fonds du Conseil général des Bâtiments civils », *La Gazette des archives*, n° 164, 1994, p. 24-43, ici p. 33 : « Quelquefois le préfet ou le Conseil général désirent faire une construction représentative des fonctions et préfèrent sacrifier l'utile à l'apparat ».

80 Pour les archives départementales, Véronique Dignac, « Les bâtiments d'archives au XIX^e siècle dans le fonds du Conseil général des Bâtiments civils », art. cit., p. 26-27 indique que les principales sources pour l'étude de ces bâtiments sont les rapports des inspecteurs généraux au Conseil général des bâtiments civils, créé en 1795. Ceux-ci prenaient la forme de procès-verbaux.

– auxquels ils peuvent être confrontés. Pour les bâtiments d'archives départementales, le fer remplace le bois pour les planchers, la charpente et les combles. On prend également soin de construire les bâtiments à l'écart des maisons d'habitation et de certains services urbains (les murs ne doivent pas être mitoyens)⁸¹. Toutefois, si l'on s'intéresse aux matériaux employés pour éviter les accidents, il semble qu'en France la réflexion ne soit pas encore poussée aussi loin sur la conservation préventive des documents que ses voisins européens, comme l'Allemagne. Comme le remarque Anne Georgeon-Liskenne : « En France, l'accent est davantage mis sur le lauréat du concours, son approche esthétique et philosophique [...] le projet de Pierrefitte est abordé sous un angle conceptuel qui laisse peu de place à une description des qualités techniques et proprement archivistiques du bâtiment à construire »⁸². C'est véritablement au cours du XIX^e siècle qu'une architecture archivistique fait son apparition et en particulier à partir de la Monarchie de Juillet, période pendant laquelle se multiplient les chantiers de bâtiments d'archives⁸³. En effet, depuis 1838, les préfetures sont dans l'obligation d'allouer un budget pour la conservation de leurs archives et leur mise en ordre⁸⁴. À partir de 1843, commence à être théorisée l'isolation du dépôt d'archives⁸⁵. La construction d'un bâtiment d'archives est également une réponse à un manque de place et déjà se pose la question du choix entre une construction neuve ou la rénovation d'un ancien édifice⁸⁶. Pour ce qui est du terrain choisi pour une nouvelle construction, priorité est donnée à la proximité géographique avec l'administration. Souvent, les bâtiments d'archives sont ainsi construits comme partie intégrante d'un pôle administratif formé par les archives, la préfeture et le tribunal, comme c'est le cas des archives de Bar-le-Duc⁸⁷. Les archives ont en effet un rôle avant tout administratif, ce qui peut avoir tendance à s'atténuer entre le milieu du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle, avec l'émergence d'un nouveau public, formé principalement d'historiens⁸⁸. Ainsi, les services peuvent accueillir ces lecteurs dans une salle de lecture. De

81 *Ibid.*, p. 37.

82 Anne Georgeon-Liskenne, « Quels bâtiments d'archives pour quelle Allemagne ? », art. cit., p. 42.

83 C'est en effet ce que relève Stéphanie Quantin, « Les Archives de l'ancien département de la Seine et de la Ville de Paris. À la recherche d'une architecture », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, n° 10, 2005, p. 87-104, ici p. 87. Cet article fut rédigé à la suite d'un mémoire de master sur l'histoire des bâtiments d'archives, dans *EAD., Les bâtiments d'archives en France (1789-1914)*, mémoire de maîtrise (patrimoine), sous la direction de François Hamon, Université Paris IV-Sorbonne, octobre 2004, 3 vol.

84 Véronique Dignac, « Les bâtiments d'archives au XIX^e siècle dans le fonds du Conseil général des Bâtiments civils », art. cit., p. 24.

85 Stéphanie Quantin, « Les Archives de l'ancien département de la Seine et de la Ville de Paris. À la recherche d'une architecture », art. cit., p. 87.

86 *Ibid.*, p. 30.

87 Christian Hottin, « Bar-le-Duc : 1913, 1969, 2005. Les trois âges du bâtiment d'archives », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, n° 10 (2005), p. 45-63, ici p. 46 ; Véronique Dignac, « Les bâtiments d'archives au XIX^e siècle dans le fonds du Conseil général des Bâtiments civils », art. cit., p. 30-31 relève l'importance que revêt la proximité géographique avec la préfeture, pour les archives départementales.

88 Anne Georgeon-Liskenne, « Quels bâtiments d'archives pour quelle Allemagne ? », art. cit., p. 36.

manière générale, on prend soin de séparer nettement l'espace d'accueil du public des magasins où sont conservés les archives. L'archiviste, quant à lui, occupe ses journées de travail dans le « cabinet de l'archiviste ». Certains bâtiments disposent également de logements de fonctions pour le concierge et l'archiviste⁸⁹.

Globalement, l'installation de bâtiments d'archives départementaux notamment augmente tout le long du XX^e siècle. La construction des bâtiments d'archives départementales est favorisée par l'aide de l'État. En effet, celui-ci peut apporter une subvention allant de 15 à 30 % de la dépense totale des travaux⁹⁰. Un rapport de 1956 présenté devant la Commission internationale des archives montre que le nombre de centres – appelés alors aussi dépôts – d'archives situés en province double entre l'avant 1870 et 1956 – leur nombre chute pendant la Seconde Guerre mondiale –. Pour l'essentiel, il s'agit de construction et d'agrandissements et de modernisation des bâtiments préexistants⁹¹. Les liens entre archives et administration sont toujours existants, même s'ils tendent à s'atténuer. En effet, parmi les bâtiments construits, soixante-dix sont conçus spécialement pour les archives, quand une dizaine de dépôts d'archives sont conservés à l'intérieur de préfectures⁹². Le rapport fait également état des méthodes mises en place contre les dangers de l'environnement extérieur et en l'occurrence essentiellement le feu et les « dommages de guerre », car rappelons-le, l'article est écrit une dizaine d'années après la Seconde Guerre mondiale. Les mesures prises sont les suivantes. Contre les vols, seules les personnes autorisées peuvent se rendre dans les magasins, une surveillance drastique des salles de lecture et des rondes sont mises en place. Contre le feu, des extincteurs et un système par « colonnes sèches » pouvant être remplies d'eau immédiatement sont placés dans les dépôts. Les dépôts sont tenus à l'écart des escaliers et ascenseurs, les planchers sont en ciment⁹³. Pour ce qui est de protéger les archives de la lumière naturelle, aucune fenêtre n'est installée dans les dépôts, ou alors les vitres sont peintes en bleu, ou les fenêtres peuvent être agrémentées de stores. Enfin, la propagation de l'humidité est ralentie par l'utilisation d'un

89 Véronique Dignac, « Les bâtiments d'archives au XIX^e siècle dans le fonds du Conseil général des Bâtiments civils », art. cit., p. 34-35.

90 Guy Duboscq, François Dousset, « Nouvelles installations d'archives (apport au 3^e congrès international d'archives) », art. cit., p. 4.

91 *Ibid.*, p. 5-6.

92 *Ibid.*, p. 6. Les auteurs relèvent l'existence de chapelles et même de prisons aménagées pour conserver les archives.

93 Emmanuel Poulle, « Les revêtements de sols dans les salles de dépôt », *La Gazette des Archives*, n° 21, 1957, p. 14-19, *passim* met cependant en garde contre l'usage du ciment, qui produit, avec l'usure, de la poussière. L'auteur préfère ainsi l'installation de sols industriels avec revêtement en plastique. L'utilisation de plastique serait aujourd'hui à proscrire, étant donné le caractère polluant de ce matériau tant par sa composition (pétrole) que par sa dégradation longue et douloureuse pour l'écosystème, n'étant pas toujours recyclé.

chauffage central et par l'aération des dépôts⁹⁴. D'un point de vue de l'équipement, les bâtiments du XX^e siècle se distinguent par une recherche d'économie, et notamment une économie d'espace. Cela se concrétise par l'arrivée des rayonnages mobiles, les « Compactus ».

Ainsi, les bâtiments d'archives connaissent une première période d'essor dès le début du XIX^e siècle et l'institutionnalisation de la profession d'archiviste. Le bâtiment doit symboliser sa fonction administrative d'abord, ce qui se caractérise par une architecture souvent monumentale. Au XX^e siècle, ce modèle architectural laisse place à une architecture pratique et économique. Aux deux époques, la construction – ou la réhabilitation – d'un bâtiment d'archives est mêlée des questions des matériaux employés pour conserver au mieux les documents et éviter les sinistres. Tout cela mène petit à petit à la normalisation des lieux de conservations des archives publiques.

2.2. Michel Duchein : vers une première normalisation du bâtiment d'archives

Né en 1926, chartiste, Michel Duchein est archiviste et historien français spécialiste de l'histoire de la monarchie britannique. Il est l'auteur de plusieurs biographies sur les familles Tudor et Stuart. Dans la sphère archivistique, il fait figure d'autorité en matière de conservation préventive et de normalisation des bâtiments d'archives, au XX^e siècle.

En 1966, alors qu'il dirige le service technique de la Direction des Archives de France, Michel Duchein rédige un premier manuel sur les bâtiments et les équipements d'archives publié par le Conseil International des Archives, avec le concours de l'UNESCO⁹⁵. Après une vague de constructions de bâtiments d'archives en France, l'objectif de cet ouvrage est de pointer les difficultés rencontrées dans les bâtiments d'archives pour en proposer des solutions. Il s'adresse aussi aux archivistes, aux architectes et aux acteurs administratifs responsables des constructions⁹⁶. Peu après sa première parution, il obtient un écho

94 Guy Duboscq, François Dousset, « Nouvelles installations d'archives (apport au 3^e congrès international d'archives) », art. cit., p. 6-7.

95 Michel Duchein, *Les bâtiments et équipements d'archives*, Paris, Conseil international des archives, 1966, 312 p. ; Guy Duboscq, « Michel Duchein, *Les bâtiments et équipements d'archives* », *La Gazette des archives*, n°56, 1967, p. 72-73, ici p. 72.

96 Guy Duboscq, « Michel Duchein, *Les bâtiments et équipements d'archives* », art. cit., p. 72-73.

international. En 1977, profitant de l'essor des constructions des années 1960, l'ouvrage est complété et traduit en anglais⁹⁷. La sortie d'un ouvrage sur la conservation préventive, en 1983, est l'occasion pour Michel Duchein d'y glisser une partie sur les bâtiments d'archives et bibliothèques⁹⁸. Deux ans plus tard, l'archiviste publie une nouvelle édition française de son ouvrage de 1966. Par celle-ci, l'auteur souhaite mettre à jour les propos des deux éditions précédentes. En effet, non seulement les bâtiments – et leurs besoins – ont évolués, mais l'auteur a eu l'occasion d'étudier les bâtiments d'archives hors de France. Ainsi, cette nouvelle édition se veut plus complète que les précédentes, de manière à correspondre à un maximum de paramètres, tant en France qu'à l'étranger⁹⁹.

L'ouvrage de Michel Duchein de 1985 s'articule en trois grandes parties. La première porte sur l'avant-projet d'un bâtiment d'archives. Dans cette partie, l'auteur commence par donner une définition large de ce qu'est un bâtiment d'archives, parce qu'une telle définition ne peut être « universelle et applicable partout ». Cette définition varie donc selon les traditions nationales, locales, selon les conditions climatiques où se situe le bâtiment et sur les documents qu'il conserve. Toutefois, chaque bâtiment d'archives doit répondre à ce que Michel Duchein nomme les « besoins fondamentaux » et « universels » : la conservation des archives en toute sécurité, la communication des documents aux lecteurs, leur reproduction et la réparation des archives endommagées¹⁰⁰. Cette première partie évoque ensuite les principales étapes préparatoire à la construction de tout bâtiment d'archives : de la collaboration entre l'archiviste et l'architecte, au lieu d'implantation du nouveau site, en passant par la décision de réhabiliter un ancien bâtiment ou de construire un bâtiment neuf. La seconde partie de l'ouvrage dresse le portrait type d'un bâtiment d'archives et des équipements qu'il doit contenir, suivant les documents qu'il conserve, les agents qui l'occupent et les publics qu'il accueille. Le dernier chapitre de cette partie est consacré aux équipements de conservation préventive, pour le contrôle du climat des magasins, pour protéger les archives des vols, des insectes et champignons, ou encore des catastrophes comme des

97 Michel Duchein, *Archives Buildings and Equipment*, Munich, Éditions Saur K. G., 1977, 201 p. ; *Id.*, *Les bâtiments d'archives : construction et équipements*, Paris, Direction de la documentation française, 1985, p. 11 ; Christian Hottin, « Conservation préventive et bâtiments d'archives : L'exemple des Archives départementales de la Meuse », art. cit., p. 2 ; *Id.*, « Les expériences françaises et étrangères de construction de bâtiments d'archives Synthèse des journées du 3 et du 4 mars 2003 », *Concevoir et construire un bâtiment d'archives pour le XXI^e siècle, Nouveautés et perspectives d'évolution, Séminaire international de l'Institut National du Patrimoine*, Paris, 2003, 15 p., ici p. 9.

98 Michel Duchein, Françoise Flieder, *Livres et documents d'archives : sauvegarde et conservation*, op. cit., p. 43-69.

99 Michel Duchein, *Les bâtiments d'archives : construction et équipements*, op. cit., p. 11.

100 *Ibid.*, p. 16.

incendies ou des inondations. Enfin, la troisième partie esquisse une ligne à suivre pour les bâtiments de pré-archivage, d'archives intermédiaires et pour les bâtiments situés dans les pays tropicaux.

Si l'on résume la normalisation initiée par Michel Duchein, un bâtiment d'archives doit se préparer et protéger les documents en toute situation. Les principaux risques sont les inondations, les incendies, les vols, les insectes, la lumière et la pollution atmosphérique. Pour un bâtiment neuf, les prescriptions de Michel Duchein sont les suivantes. Tout d'abord, les terrains à risque sont à proscrire : on évite ainsi les terrains humides, ceux à risques sismiques, ou encore ceux pouvant être balayés par des cyclones. L'orientation et les ouvertures du bâtiment sont également importantes pour protéger le bâtiment de la pluie, des vents, ainsi que du soleil, et varie selon sa situation géographique¹⁰¹. Pour les magasins, le choix d'un bâtiment enterré peut être judicieux en cas de conflit armé, mais la possibilité d'infiltrations d'eau, si le bâtiment dispose d'une mauvaise isolation, le mauvais recyclage de l'air ou encore le développement de champignons peuvent rapidement devenir problématiques. Cette méthode, coûteuse de surcroît, n'est donc recommandée qu'en cas de rares nécessités : pour la conservation d'archives rares et précieuses, dans une logique d'économie de surface au sol, ou bien dans les espaces pouvant être sensibles en cas de guerre¹⁰². Quant aux matériaux à utiliser, comme pour les premiers bâtiments d'archives, on évite absolument les matériaux combustibles ; le béton est mieux apprécié. Les murs et les toitures doivent servir de rempart au feu – une conformité aux normes de sécurité est nécessaire –, au froid ou encore à l'humidité. Les parois de verre ne sont également pas recommandées car celles-ci laissent entrer le climat extérieur dans les bâtiments¹⁰³. En dehors des zones sismiques, la construction de tours d'archives est envisageable. C'est d'ailleurs dans les années 1970-1980 que sort de terre ce modèle architectural si particulier de « tour silo », proposé par Michel Duchein, comme c'est le cas par exemple pour les Archives départementales de la Charente, à Angoulême, récemment rénovées¹⁰⁴. Michel Duchein instaure également le système de circuits de circulation qui définit les espaces réservés au public et ceux réservés aux

101 Michel Duchein, Françoise Fliedner, *Livres et documents d'archives : sauvegarde et conservation*, op. cit., p. 44-45.

102 *Ibid.*, p. 45-46.

103 *Ibid.*, p. 46.

104 France Saïe-Belaïsch, « Green Archives buildings : Archive Buildings and Sustainable Development », art. cit., p. 134 ; Hélène Rietsch, « Charente : les Archives préparent leur mue », *Sud-Ouest*, 11 août 2016 [en ligne], disponible sur <http://www.sudouest.fr/2016/01/29/un-dessin-de-2-000-m2-signe-francois-schuiten-2257322-813.php>: (consulté le 14 avril 2018).

documents, notamment pour garantir leur sécurité¹⁰⁵. Dans les magasins, l'hygrométrie doit être de 55 %, quand la température ne doit pas dépasser les 18 ° C. Si la température peut varier de 2 ° C et l'hygrométrie de 5 %, il est important que ces deux éléments soient constants sur toute l'année.

Ainsi, pendant près de vingt ans les bâtiments d'archives font l'objet d'une première tentative de normalisation nécessaire à la triple tâche pour laquelle ils sont conçus : la conservation des documents, leur traitement par les archivistes et leur communication au public. Ces trois fonctions, prennent matériellement la forme de trois zones principales – magasins de conservation, locaux pour les agents, locaux pour recevoir le public – communes à tous les bâtiments d'archives et les distinguent des simples dépôts d'archives. Elles participent à rendre les bâtiments d'archives uniques dans leur architecture, si bien que certains architectes se spécialisent dans ce domaine¹⁰⁶. Les normes de construction et d'aménagement prévues par Michel Duchein sont toujours utilisées les décennies suivantes et encore aujourd'hui¹⁰⁷. Toutefois, les tendances architecturales et les besoins des services d'archives évoluent très nettement à compter de la fin des années 1980 et début 1990, ne serait-ce que par l'arrivée et le développement du numérique.

2.3. Les bâtiments contemporains

Par bâtiments d'archives contemporains, nous souhaitons ici parler des bâtiments construits dès la fin des années 1980, jusqu'à nos jours. La construction et la réhabilitation de ces bâtiments ont été entamées en deux grandes phases. La première s'étend de la fin des années 1980 aux années 1990. La seconde, débute dans les années 2000 et s'achève au début des années 2010. Ces bâtiments se distinguent des précédents tant par les nouveaux enjeux auxquels ils sont confrontés, que par un nouveau style architectural.

105 Michel Duchein, Françoise Flieder, *Livres et documents d'archives : sauvegarde et conservation*, op. cit., p. 47.

106 Geneviève Étienne, Marie-Dominique Parchas, France Saïe-Belaïsch et alii, *Les archives dans la cité. Architecture d'archives, 2004-2012*, Paris, Service interministériel des Archives de France, 2013, p. 29 prend les exemples de Gérard Buffière et Bernard Feypell.

107 Elles sont ainsi reprises dans Jean Favier, Danièle Neirinck (dir.), *La Pratique archivistique française*, Paris, Direction des Archives de France, 1993.

Après la loi de décentralisation des archives de 1986, le territoire français est touché par un important mouvement d'extension et de reconstruction de ses services d'archives¹⁰⁸. Plusieurs facteurs sont à l'origine de ce mouvement. Le premier est la capacité de stockage des magasins d'archives qui tend à l'amenuisement. Depuis la fin des années 1940, la production des administrations en documents papier s'accroît considérablement. En terme de capacité de stockage, les bâtiments de conservation sont prévus pour durer une période de vingt-cinq à trente ans. Ceux qui ont été construits pendant les années 1950 et 1960 arrivent donc à saturation¹⁰⁹. Deuxièmement, cette décennie connaît un développement du numérique et donc l'arrivée dans les services de nouveaux types de supports qui en sont dérivés. Ces derniers demandent des conditions de conservations différentes de celles du papier ou du parchemin¹¹⁰. Des appareils de lecture de microfilms, puis des postes informatiques sont de plus en plus mis à la disposition du public, en salle de lecture. En effet, cette période est également celle de l'essor et de la diversification du public en salle de lecture. Il faut adapter et agrandir les espaces d'accueil du public : hall, salle de lecture, si possible salle d'expositions. Le bâtiment d'archives n'est plus seulement un lieu de stockage et de conservation de documents administratifs et historiques du XIX^e siècle, au contraire, il est un « espace culturel, lieu de la recherche et de l'érudition »¹¹¹. La fin des années 1980 est également une période d'expérimentations pour construire à moindre coût¹¹². La deuxième phase de constructions et reconstructions a lieu de 2004 à 2012. Ces bâtiments ont fait l'objet de publications de la Direction des Archives de France. Deux ouvrages en particulier attirent notre attention. Le premier que l'on doit à Gérard Ermisse et France Saïe-Belaïsch, répertorie les bâtiments d'archives construits entre 1986 et 2003¹¹³. Le second, écrit par France Saïe-Belaïsch, Geneviève Étienne, Marie-Dominique Parchas, Françoise Banat-Berger et Claire Sibille,

108 Geneviève Étienne, Marie-Dominique Parchas, France Saïe-Belaïsch *et alii*, *Les archives dans la cité. Architecture d'archives, 2004-2012*, *op. cit.*, p. 16.

109 Gérard Benoît, Danièle Neirinck, *Les moyens de conservation les plus économiques dans les bâtiments d'archives des pays industriels et tropicaux : pour une étude RAMP*, *op. cit.*, p. 4. Le programme rapporte qu'environ 100 mètres linéaires d'archives sont alors produit, en Europe, par an, pour 100 000 habitants ; Geneviève Étienne, Marie-Dominique Parchas, France Saïe-Belaïsch *et alii*, *Les archives dans la cité. Architecture d'archives, 2004-2012*, *op. cit.*, p. 12.

110 Des locaux de serveur prennent place dans les bâtiments d'archives, comme le relève Jean Favier, Danièle Neirinck (dir.), *La pratique archivistique française*, *op. cit.*, p. XIX.

111 *Ibid.*, p. 1.

112 Même si nous nous éloignons des bâtiments départementaux et communaux, il nous semble intéressant d'évoquer le projet de bâtiments d'archives modulaires et économiques, qui, sur le modèle d'un bâtiment provisoire pour les Archives nationales, en 1983, se révèle cinq fois moins coûteux qu'une construction classique. Ceci est expliqué dans Alexandre Voyevoda, « Les bâtiments d'archives modulaires économiques », *La Gazette des archives*, n° 140, 1988, p. 70-75, *passim*.

113 Gérard Ermisse, Elsa Marguin-Hamon, France Saïe-Belaïsch, *Bâtiments d'archives, 1986-2003*, Paris, Direction des Archives de France, 2004, 126 p.

établit un tour d'horizon des bâtiments construits et réhabilités en France, de 2004 à 2012¹¹⁴. Cette seconde phase de travaux est encore en partie causée par la saturation des bâtiments datant des années 1980-1990. Malgré l'arrivée et l'accroissement du nombre d'archives électroniques natives, les archives papier restent majoritaires et la promulgation de la loi du 15 juillet 2008 sur l'abaissement des délais de communicabilité dans les archives augmente la taille des versements dans les services d'archives¹¹⁵. Aussi, il existe une nécessité de tenir les bâtiments à jour d'un point de vue réglementaire¹¹⁶. Enfin, malgré l'attribution d'une aide de l'État pour les collectivités territoriales, la crise financière de 2008 freine les travaux prévus pour les bâtiments d'archives¹¹⁷.

Concernant les normes de constructions et de réhabilitations données par Michel Duchein, elles sont toujours respectées par les architectes, sur les points essentiels, comme la séparation des trois circuits de circulation¹¹⁸. En revanche, elles sont adaptées aux besoins et enjeux des bâtiments et des nouveaux équipements. Cela se concrétise par la publication d'instructions, de circulaires et de manuels de la Direction des Archives de France¹¹⁹. La *Pratique archivistique française* avait repris les éléments normatifs recommandés par Michel Duchein, en 1993. Parallèlement, en 2004, la norme NF ISO 11799 « Prescriptions pour le stockage des documents d'archives et de bibliothèques » fait d'emblée l'objet de recommandations de la Direction des Archives de France¹²⁰. Dans les magasins d'archives, les planchers doivent être

114 Geneviève Étienne, Marie-Dominique Parchas, France Saïe-Belaïsch *et alii*, *Les archives dans la cité. Architecture d'archives, 2004-2012*, *op. cit.*, p. 46-211.

115 Loi n° 2008-696 du 15 juillet 2008 relative aux archives, article 17 ; Geneviève Étienne, Marie-Dominique Parchas, France Saïe-Belaïsch *et alii*, *Les archives dans la cité. Architecture d'archives, 2004-2012*, *op. cit.*, p. 18.

116 *Ibid.*, p. 16-18.

117 *Ibid.*, p. 18. La circulaire 2004/004 du 20 février 2004 propose une aide de l'État aux collectivités territoriales et à leurs groupements en faveur de leurs bâtiments d'archives, ce que relève Jean Favier, Danièle Neirinck (dir.), *La pratique archivistique française*, édition de 1993 accompagnée d'un supplément (avril 1993-juillet 2007), *op. cit.*, p. XIX.

118 Geneviève Étienne, Marie-Dominique Parchas, France Saïe-Belaïsch *et alii*, *Les archives dans la cité. Architecture d'archives, 2004-2012*, *op. cit.*, p. 16.

119 « Bâtiments Instruction DPACI/RES/2002/006 du 27 novembre 2002. Sécurité des documents et prévention des vols dans les services d'archives. Instruction DITN/RES/2004/001 du 16 juillet 2004. Instruction relative à la surcharge à prendre en compte dans les magasins d'archives. Instruction DITN/RES/2004/005 du 2 décembre 2004. Documents normatifs en matière de conception, de construction et d'aménagement des bâtiments d'archives. Instruction DITN/RES/2007/001 du 31 janvier 2007. Règles de base pour la construction, l'extension ou le ré-aménagement d'un bâtiment d'archives. Ces nouvelles règles renouvellent un certain nombre de préconisations comme l'environnement climatique et le poids des planchers dans les magasins, la ventilation et le renouvellement de l'air, l'implantation des rayonnages, les hauteurs sous plafond, les ouvertures, les éclairages, la lutte contre les sinistres (incendie, protection contre le vol, contre les dégâts des eaux, plan de sécurité)... De nouveaux locaux sont apparus, comme le local serveur. », Jean Favier, Danièle Neirinck (dir.), *La pratique archivistique française*, *op. cit.*, p. XIX.

120 Corentin Sommier, « Les bâtiments d'archives publics et l'acte I de la décentralisation (1983-2003) : état de la question », Séminaire ALMA 2009-2010, Séance du 17 décembre 2009, Angers, Centre de recherches historiques de l'Ouest, 2009, p. 4 ; ISO 11799 « Prescriptions pour le stockage des documents d'archives et

conçus pour pouvoir contenir un maximum de rayonnages mobiles et ainsi gagner en espace de stockage¹²¹. Ainsi, ils doivent pouvoir supporter 900 kg/m² pour les rayonnages fixes et 1300 kg/m² pour les rayonnages mobiles¹²². Les nouvelles réglementation dans les magasins concernent également les hauteurs sous plafond, la grandeur des pièces de stockage, les équipement de sécurité pour lutter contre le sinistres. Elles concernent aussi l'environnement climatique des magasins. Les climatisations sont alors très utilisées car elles permettent de maintenir le taux d'humidité et la température des magasins de manière automatisée¹²³. Toutefois, les conséquences dues aux pannes du système de climatisation et les coûts d'entretien sont tels qu'ils encouragent, dans les milieux tempérés, la réalisation de travaux d'isolation visant une bonne inertie thermique pour tenter de se passer des systèmes de climatisation¹²⁴. En 2009 paraît un manuel de climatologie pour les magasins d'archives¹²⁵.

Le centre-ville reste l'emplacement privilégié, puisqu'il permet d'être desservi par les transports en commun et place les archives au cœur de la vie urbaine et culturelle. Toutefois, il peut se poser le problème du manque de place dans ces centres. C'est pourquoi certains services peuvent se retrouver en périphérie, dans des quartiers à restructurer¹²⁶. C'est aussi à cette période que fleurissent des bâtiments annexes de stockage ou de « plein exercice », soit disposant de bureaux pour les agents et d'espaces dédiés au public. Les problèmes que peuvent poser ces derniers modèles d'annexes sont qu'il s'agit de bâtiments plus coûteux à mettre en place que les bâtiments de stockage. En outre, cela implique un coût en terme de déplacements entre le bâtiment principal et l'annexe, ainsi qu'un potentiel problème de cohésion au niveau des équipes¹²⁷. D'un point de vue architectural, les bâtiments contemporains se caractérisent par leurs grands espaces lumineux, en particulier pour les espaces d'accueil du public, et des lignes droites. Après le bâtiment pratique du XX^e siècle, le

de bibliothèques », 2004.

121 Geneviève Étienne, Marie-Dominique Parchas, France Saïe-Belaïsch *et alii*, *Les archives dans la cité. Architecture d'archives, 2004-2012*, *op. cit.*, p. 20 ; Jean Favier, Danièle Neirinck (dir.), *La pratique archivistique française*, édition de 1993 accompagnée d'un supplément (avril 1993-juillet 2007), *op. cit.*, p. XIX.

122 France Saïe-Belaïsch, « Green Archives buildings : Archive Buildings and Sustainable Development », *art. cit.*, p. 135.

123 Direction des Archives de France, *Règles pour la construction et l'aménagement des bâtiments d'archives*, 3^{ème} révision, octobre 2009, p. 19.

124 *Ibid.*, p. 25-26.

125 Pierre Diaz Pedregal, *Climat des magasins d'archives : objectifs, moyens, méthodes. Petit manuel de climatologie appliquée à la conception des bâtiments d'archives*, Paris, Direction des Archives de France, 2009, 159 p.

126 Geneviève Étienne, Marie-Dominique Parchas, France Saïe-Belaïsch *et alii*, *Les archives dans la cité. Architecture d'archives, 2004-2012*, *op. cit.*, p. 18-19.

127 *Ibid.*, p. 19.

bâtiment d'archives redevient le lieu du « beau », dont l'architecture reflète la mission culturelle¹²⁸. D'ailleurs, certains architectes se spécialisent dans la construction des bâtiments d'archives en France, attirant par la même occasion des confrères étrangers¹²⁹. Contrairement aux « tours silos » des années 1970, les bâtiments construits dès les années 1990 sont des bâtiments bas ; une construction en largeur est donc préférée à celle en hauteur. Les matériaux employés sont de plus en plus des matériaux rappelant le naturel. Cela coïncide avec l'émergence de nouveaux enjeux, depuis la fin des années 1990 et le début des années 2000, dont la consommation énergétique des bâtiments, qui prend de plus en plus d'ampleur¹³⁰. Au départ, cette question est posée en terme d'économie financière, en terme de coûts de mise en place et de maintenance. Puis, avec la législation française et les politiques publiques en matière de développement durable, elle tend à prendre en compte d'autres enjeux, plus écologiques.

Ainsi, dès les premières constructions de bâtiments spécifiques à la conservation d'archives, nous assistons à de véritables questionnements sur leur emplacement, sur la nature des matériaux utilisés pour l'ensemble de l'établissement et en particulier dans les magasins. L'architecture d'un bâtiment d'archives doit refléter ses fonctions, de la collecte à la valorisation des documents. Mais elle doit aussi garantir la sécurité des usagers et en particulier celle des archives que l'établissement conserve. Celles-ci étant uniques, il faut à tout prix veiller à leur sauvegarde, en évitant tout risque climatique et lié à l'homme – les vols par exemple –. L'aménagement des bâtiments d'archives commence à être normalisé depuis la fin des années 1960. Aussi, nous verrons que, dernièrement, l'engouement général pour l'écologie marque la construction et la rénovations des bâtiments d'archives, en plus des dimensions économiques et sociales.

128 Charlotte Bienne, *L'utile et le beau : améliorer les bâtiments des bibliothèques municipales et universitaires depuis les années 1990 en France*, op. cit., passim.

129 Direction des Archives de France, *Des Archives en France, L'activité des services d'archives*, 2011, Paris, 2012, p. 69.

130 Geneviève Étienne, Marie-Dominique Parchas, France Saïe-Belaïsch et alii, *Les archives dans la cité. Architecture d'archives, 2004-2012*, op. cit., p. 29.

3. LES BÂTIMENTS D'ARCHIVES AU PRISME DES PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ? PANORAMA DES CONSTRUCTIONS ET RÉHABILITATIONS EN FRANCE, DEPUIS 2009

Nous l'avons vu, les lois Grenelle placent le secteur du BTP comme premier secteur d'économie d'énergie dans la lutte contre le réchauffement climatique. Les bâtiments d'archives, en tant que bâtiments publics n'y coupent pas. Les constructions durables sont une obligation, non pas pour ces bâtiments en tant que services d'archives, mais en tant que bâtiments publics. Pour autant, en tant que bâtiments de conservation, au même titre que pour les bibliothèques et les musées, agir et construire durablement pour conserver durablement peut relever d'une obligation morale. Certains services d'archives se soucient de prendre en compte les questions liées au développement durable dans leur bâtiment, dès le début des années 2000. Il ne s'agit donc pas d'une préoccupation très récente. Nous observons néanmoins un renforcement de cette tendance depuis ces dix dernières années, favorisée par le contexte juridique, social, économique et environnemental de notre société. L'objectif de cette dernière sous-partie est de tenter de donner une définition de ce que peut être un bâtiment d'archives durable aujourd'hui, bien qu'il n'existe pas de réponse toute faite¹³¹. Pour ce faire, nous avons dressé un tableau répertoriant les services d'archives départementaux intercommunaux et municipaux réhabilités et construits, depuis 2009. Trente-sept bâtiments départementaux ont été recensés pour notre étude, et dix pour les bâtiments d'archives communaux et intercommunaux¹³². Ainsi, nous tenterons d'étudier ces bâtiments au travers des trois piliers du développement durable : sur les plan économique, social et environnemental.

3.1. Des bâtiments économiquement vertueux

Comme le souligne Jean Hetzel, « d'un point de vue économique, le BTP est consommateur de ressources et peu producteur de ressources renouvelables. Réalisant des ouvrages ayant une longue durée de vie, il est fortement dépendant des ressources

131 Sarah Kim, « Green Archives : Applications of Green Construction to Archival Facilities », art. cit., p. 6.
132 Annexe 1.

disponibles »¹³³. Un bâtiment d'archives durable serait un bâtiment d'abord économique. C'est-à-dire économique en terme de coûts durant la phase de travaux, de coûts d'entretien et des ressources qu'il mobilise durant toutes les phases de sa vie, la durée de vie d'un bâtiment étant un indicateur de développement durable¹³⁴. Un bâtiment d'archives est réalisé afin de conserver des fonds et versements en croissance constante. Sa durée de vie est donc plus limitée eu égard à sa capacité de stockage, que celle d'un bâtiment d'habitation ou d'un autre bâtiment administratif. Il faut donc veiller à ce qu'il soit « flexible »¹³⁵.

La première question qui doit être posée lors de la conception d'un bâtiment d'archives est s'il s'agit de la construction d'un bâtiment neuf ou de la réhabilitation d'un ancien bâtiment. Construire un bâtiment neuf, c'est *a priori* s'exposer à de plus grandes dépenses pour la construction. Or, il s'avère que la réhabilitation d'un bâtiment ancien peut être aussi coûteuse, voire plus, qu'une construction nouvelle¹³⁶. Il faut en effet le mettre aux normes, créer les aménagements spécifiques à la conservation des archives, etc. Parmi les services d'archives départementales repérés, seulement douze ont fait le choix de créer un bâtiment *ex nihilo* : les Archives départementales des Hautes-Alpes, de l'Aisne, du Gard, de l'Hérault, de l'Isère, de la Marne, de la Meuse, du Bas-Rhin, du Rhône, de la Seine-Maritime, de la Saône-et-Loire et du Var. Trois des dix services d'archives communales ont également suivi ce choix : les Archives municipales de Brumath, de Pontivy et de Riom. Pour certains bâtiments d'archives départementales neufs, il s'agit en fait d'annexes. La question de la pertinence de l'annexe se pose depuis le siècle dernier, notamment par rapport aux déplacements qu'elle implique lorsqu'elle est loin du bâtiment principal, ou encore de cohésion des équipes. Certaines de ces annexes sont géographiquement éloignées du bâtiment principal. C'est le cas du bâtiment annexe de la Marne situé à Reims, tandis que le bâtiment principal se trouve à Châlon-en-Champagne. Pour d'autres, la lancée de travaux de rénovation du bâtiment principal est l'occasion de l'agrandir par l'ajout d'une annexe. C'est par exemple le cas pour les Archives départementales de la Haute-Garonne. Ainsi, parmi la majorité des bâtiments rénovés ou réhabilités, s'observe deux types de cas.

Le premier est la rénovation de bâtiments d'archives préexistants. Elle a pour objectifs de répondre à une saturation des magasins et de moderniser les services. Comme nous l'avons vu,

133 Jean Hetzel, *Indicateurs du développement durable dans la construction*, op. cit., p. 17.

134 *Ibid.*

135 Sarah Kim, « Green Archives : Applications of Green Construction to Archival Facilities », art. cit., p. 5.

136 Geneviève Étienne, Marie-Dominique Parchas, France Saïe-Belaïsch *et alii*, *Les archives dans la cité. Architecture d'archives, 2004-2012*, op. cit., p. 18.

ces préoccupations ne sont pas nouvelles. Une extension du bâtiment initial peut être réalisée pour agrandir les magasins et les espaces d'accueil du public. C'est le cas des Archives départementales de la Haute-Vienne, dont les travaux ont débuté en avril 2017. L'enjeu de ces travaux est de moderniser le bâtiment existant et d'agrandir la capacité de stockage des magasins en ajoutant dix-sept kilomètres linéaires aux vingt-et-un préexistants. La livraison est prévue pour 2019-2020. Le chantier s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 21 du Conseil général qui, comme pour les autres bâtiments d'archives départementales, en est le maître d'ouvrage. Le coût total prévu est d'environ onze millions d'euros, dont sept millions sont attribués pour les travaux, par le Conseil général. Une aide de l'État est accordée à hauteur de presque deux millions d'euros¹³⁷. L'union européenne lui accorde également une subvention, car le projet s'inscrit dans le programme FEDER¹³⁸.

Le deuxième cas de figure que l'on retrouve dans les projets de rénovation, sont les réhabilitations de bâtiments anciens. Cela s'observe davantage pour les archives municipales que pour les archives départementales. En effet, ces bâtiments peuvent supposer des espaces plus étroits que des bâtiments neufs et les archives municipales ont besoin de moins de place de stockage que des archives départementales¹³⁹. Pour beaucoup, il s'agit de friches industrielles. L'intérêt de procéder à ce genre de projets, c'est que d'une part cela permet de revaloriser le patrimoine, industriel notamment, local. En outre, d'un point de vue développement durable, cela permet une économie en terme de démolition de l'ancien bâtiment pour permettre l'installation d'un bâtiment neuf. Cela permet également d'économiser en frais de matériaux de construction utilisés. Quant aux dépenses énergétiques, la structure bénéficie ainsi de la qualité des structures anciennes en terme d'inertie. Ces bâtiments pouvant se situer sur des terrains étroits sont peu prompts à d'éventuels agrandissements. La partie neuve doit donc être plus compacte et donc plus inerte. Enfin, dernier avantage, ces bâtiments étant la plupart du temps situés en centre-ville, cela génère pour le public et pour les agents moins de déplacements lesquels sont facilités par la proximité des transports en commun¹⁴⁰. C'est ainsi qu'en 2016 sont inaugurées les Archives municipales de Bordeaux, installées dans

137 Gilles Deville, « Les travaux de modernisation des archives départementales de la Haute-Vienne ont débuté », *Le Populaire du Centre*, 30 août 2017 [en ligne], disponible sur https://www.lepopulaire.fr/limoges/travaux-urbanisme/2017/08/30/les-travaux-de-modernisation-des-archives-departementales-de-la-haute-vienne-ont-debute_12531438.html (consulté le 14 avril 2018).

138 C'est ce qu'indique la fiche marché public « Rénovation – extension du bâtiment des archives départementales de la Haute-Vienne », sur le site *Centrale des marchés* [en ligne], disponible sur <https://centraledesmarches.com/marches-publics/Limoges-Conseil-Departemental-Haute-Vienne-Renovation-extension-du-batiment-des-archives-departementales-de-la-Haute-Vienne/2650130> (consulté le 14 avril 2018).

139 Geneviève Étienne, Marie-Dominique Parchas, France Saïe-Belaïsch *et alii*, *Les archives dans la cité. Architecture d'archives, 2004-2012, op. cit.*, p. 19.

140 Ces points sont relevés par *Ibid.*, p. 31.

un ancien entrepôt ferroviaire du XIX^e siècle. Il s'agit du bâtiment dénommé la « Halle aux Farines », construit entre 1850 et 1986, sous le Second Empire. C'est à l'origine un lieu de stockage de marchandises qui se trouvaient en transit entre le chemin de fer et le fleuve¹⁴¹. Ravagé par un incendie en 2008, le bâtiment a ainsi fait l'objet d'un important chantier de réhabilitation pour accueillir les Archives municipales. L'objectif était ainsi de participer à la sauvegarde du patrimoine urbain, tout en créant un bâtiment à basse consommation et certifié HQE¹⁴². Un autre exemple très récent concerne les Archives départementales du Loir-et-Cher. Le projet est en effet de réhabiliter un ancien site de stockage informatique, à Vineuil¹⁴³. Outre les avantages environnementaux de tels bâtiments qui permettent une économie énergétique, cela permet une économie financière.

Les bâtiments d'archives départementales sont les plus touchés par les projets de constructions nouvelles. Les nouvelles constructions doivent être *a minima* des bâtiments basse consommation, soit consommant 50kWh/m² par an d'énergie primaire. Pour correspondre à la réglementation thermique basse consommation, les bâtiments doivent être le plus hermétiques possible à l'air extérieur pour garantir une meilleure isolation. C'est l'idée de la « bouteille thermos », qui devient une norme et à plus juste raison pour des bâtiments de conservation¹⁴⁴. Dans certains cas, les constructions obtiennent la certification HQE. Certains bâtiments d'archives départementales ont le statut de bâtiments à énergie positive. Quand le bâtiment basse consommation permet une économie d'énergie – donc ainsi des dépenses –, le bâtiment à énergie positive se distingue en cela qu'il permet non seulement une économie d'énergie, mais qu'il produit de l'énergie. Le bâtiment des Archives départementales du Nord est souvent utilisé pour illustrer ces propos. Il connaît deux phases de travaux : une première, de rénovation en 2002-2004, la deuxième en 2011-2013. Les travaux de 2004 avaient pour objectif de rénover et étendre le bâtiment hébergeant les bureaux des agents et les espaces d'accueil du public. La deuxième phase vient compléter la première par la reconstruction du bâtiment où sont situés les magasins, datant de 1960 et non conformes aux normes de conservation, et d'une ancienne annexe. Le bâtiment est certifié HQE et est le premier bâtiment d'archives à énergie positive de France¹⁴⁵. Pour arriver à ce résultat, une bonne

141 *Ibid.*, p. 193.

142 *Ibid.*

143 Direction des Archives de France, *Des Archives en France, L'activité des services d'archives*, 2016, Paris, 2017, p. 16.

144 Isabelle Duffaure-Gallais (dir.), *Construire durable, Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment*, op. cit., p. 54.

145 Geneviève Étienne, Marie-Dominique Parchas, France Saïe-Belaïsch et alii, *Les archives dans la cité. Architecture d'archives, 2004-2012*, op. cit., p. 136-141.

isolation thermique est nécessaire, rendue possible par l'étanchéité à l'air du bâtiment. Aussi, il est équipé de panneaux photovoltaïques, par lesquels sont régulées l'hygrométrie et la température des magasins. Un système de cogénération alimenté à l'huile végétale permet également la production simultanée d'électricité et de chaleur. Au total, la consommation énergétique du bâtiment est de 12 KW/m²/an, dont deux alloués au chauffage. Les panneaux photovoltaïques permettent une production interne en surplus d'électricité d'environ 3000 KWh¹⁴⁶. Les magasins d'archivages sont en effet les espaces les plus énergivores et les plus coûteux à entretenir dans un service d'archives, puisqu'il faut sans cesse contrôler leur climat pour qu'il soit adapté au mieux à la conservation des documents. D'autant que les conditions climatiques de conservation des documents varient selon les différents types de supports conservés. Aussi, les magasins représentent l'espace le plus volumineux d'un bâtiment d'archives : en moyenne 68 % de la surface d'un bâtiment d'archives départementales, en moyenne dépassant les 5000 m²¹⁴⁷. Au niveau municipal, les Archives de Riom pourraient être perçues comme les premières à énergie positive. Ce bâtiment neuf, réalisé entre 2011 et 2014, a une architecture particulièrement marquée par le développement durable. D'une part, le schéma de la « bouteille-thermos » dont nous parlions plus en amont est respecté, par une « peau extérieure » en bois naturel et un doublage intérieur en placo. La toiture est une « membrane étanche » recouverte de panneaux photovoltaïques. Une cuve est enterrée pour retenir l'eau de pluie servant à l'arrosage du site, permettant ainsi une économie d'eau¹⁴⁸.

Certains équipements peuvent éventuellement jouer sur un gain de place et donc par conséquent des économies sur l'achat du terrain et le coût de construction. Il s'agit du choix fait dans le type de rayonnages dont dispose le bâtiment. Les normes de la DAF recommandent désormais que les planchers supportent tous les rayonnages mobiles, plus lourds que les rayonnages fixes. Ces rayonnages mobiles permettent une économie d'espace assez importante. Pour leur mise en place, la différence de coût d'installation entre fixes et mobiles tend à se réduire. Toutefois, on remarque que les rayonnages fixes sont encore majoritairement utilisés¹⁴⁹. Aussi, un bâtiment durable doit pouvoir s'adapter à des archives

¹⁴⁶ *Ibid.*, p. 141.

¹⁴⁷ Direction des Archives de France, *Des Archives en France, L'activité des services d'archives, 2016, op. cit.*, p. 16 ; *ID, Des Archives en France, L'activité des services d'archives, 2011, op. cit.*, p. 69.

¹⁴⁸ Voir le site du cabinet Marcellon Thuillier architectes : <https://www.mta-architectes.com/archives-riom> (consulté le 15 avril 2018) ; Geneviève Étienne, Marie-Dominique Parchas, France Saïe-Belaïsch *et alii*, *Les archives dans la cité. Architecture d'archives, 2004-2012, op. cit.*, p. 31.

¹⁴⁹ Geneviève Étienne, Marie-Dominique Parchas, France Saïe-Belaïsch *et alii*, *Les archives dans la cité. Architecture d'archives, 2004-2012, op. cit.*, p. 20 ; France Saïe-Belaïsch, « Green Archives buildings : Archive Buildings and Sustainable Development », art. cit., p. 135 : « *One important step in making archives buildings sustainable in France resulted from a study conducted on floor resistance in 2004.*

dont les supports changent au fil des générations. Il doit donc, dans ses équipements et en terme de place disponible, être capable de faire preuve d'une certaine flexibilité¹⁵⁰.

Ainsi, un bâtiment d'archives durable serait, d'un point de vue économique, un bâtiment construit ou réhabilité à moindre coût, dès la phase de travaux et dans l'entretien quotidien du bâtiment. Les magasins de conservation sont des espaces qui demandent une grande quantité d'énergie, la tendance est donc de recourir aux énergies renouvelables et d'accorder une grande importance à l'isolation du bâtiment. Une recherche d'équilibre est ainsi nécessaire entre les dépenses et la conservation. Pour l'heure, le modèle du bâtiment à énergie positive reste à terme le meilleur modèle pour une économie vertueuse. L'économie n'étant qu'un aspect du développement durable, ces bâtiments doivent aussi s'inscrire dans une démarche sociale et environnementale.

3.2. Des bâtiments socialement responsables

« Les aspects sociaux sont très importants [dans le secteur du BTP] non seulement en raison des accidents ou des maladies professionnelles mais également à travers l'influence que ce secteur d'activité exerce sur les conditions de vie, en définissant les conditions de travail, d'habitat et de transports », indique Jean Hetzel¹⁵¹. Des bâtiments d'archives socialement responsables peuvent l'être de deux manières : par les personnes qu'ils emploient pour leurs travaux, et les personnes à destination de qui ces bâtiments sont réalisés, à savoir agents et public.

Les principaux acteurs des rénovations et constructions d'archives sont le directeur des services des archives en question et l'architecte. Or, des travaux impliquent une multitude d'autres acteurs : artisans et ouvriers des entreprises de BTP. Construire ou réhabiliter dans une démarche socialement durable est aussi employer des ouvriers et des entreprises locales pour participer à l'économie et au développement du territoire. Concernant le choix des architectes, il s'agit souvent de cabinets d'architectes, parfois du service municipal d'architecture pour certains bâtiments d'archives municipales. Par exemple, les Archives

This study, led by two groups of engineers under archival supervision, allowed us to optimize performance and to save material. Our recommendations are now 900 kg/m² for static shelving and 1300 kg/m² for mobile shelving.

150 Sarah Kim, « Green Archivism : Applications of Green Construction to Archival Facilities », art. cit., p. 3.

151 Jean Hetzel, *Indicateurs du développement durable dans la construction*, op. cit., p. 17.

municipales de Lorient, et les Archives municipales de Sélestat, sont toutes deux rénovées en 2009 par des services d'architecture de la ville. La grande majorité des services d'archives emploie des cabinets d'architectes. Souvent, ces cabinets sont choisis par un concours d'architecture. Le lien entre architectes et archivistes est très important pour pouvoir appréhender les différentes missions auxquelles le bâtiment devra répondre. Certains architectes se spécialisent plus que d'autres dans les bâtiments de conservation, qu'il s'agisse de bibliothèques, de musées ou de bâtiments d'archives. Le cabinet D3 Architectes, par exemple, travaille en ce moment à la réalisation de deux bâtiments d'archives : les Archives départementales de l'Isère (concours restreint de 2016) et les Archives départementales de la Guyane. Les deux projets sont encore en cours de traitement. Le fait que certains architectes sont spécialisés dans les bâtiments à vocation patrimoniale et culturelle est aussi intéressant pour la construction des bâtiments mutualisés avec un ou plusieurs autres services culturels. La mutualisation des bâtiments est en effet de plus en plus courante. Elle est une manière d'agir durablement, car cela permet d'optimiser l'espace en prévoyant un bâtiment pour le plus grand nombre, tout en favorisant le lien social. Nous verrons certains enjeux de la mutualisation plus en détail par la suite, dans notre étude de cas.

Deuxièmement, construire ou réhabiliter des bâtiments socialement responsables ne se limite pas à agir équitablement par rapport aux personnes employées pour les travaux. C'est en effet aussi la manière dont l'Homme est placé et pensé dans son environnement. Il s'agit de construire ou rénover un bâtiment en vue d'y accueillir les agents territoriaux et municipaux, ainsi que le public. Il faut donc un espace de travail et d'accueil à la fois sain et agréable. C'est du moins ce que revendique la démarche HQE¹⁵². Les risques provoqués par l'utilisation de matériaux potentiellement dangereux sont à prendre en considération dans un premier temps. Par exemple, le recours fréquent à l'amiante pour ses qualités isolantes, dans les constructions d'avant 1997 pose encore problème. L'amiante est à l'origine de nombreuses pathologies, jusqu'au cancer. Par le risque sanitaire qu'elle comporte, elle est interdite dans tous les pays européens¹⁵³. En France, les travaux de désamiantage commencent dès 1996. Depuis 2004, un dossier technique amiante (DTA) est obligatoire pour tout bâtiment de grande hauteur et recevant du public. Le problème de la présence d'amiante dans un bâtiment d'archives ne se

152 Jean Hetzel, *Bâtiments HQE. Dans la perspective du Grenelle de l'environnement*, La Plaine Saint-Denis, AFNOR, 2010, p. 140.

153 Michel Thibault, « Les archives au risque de l'amiante », *La Gazette des Archives*, n° 242, 2016, p. 11-18, ici p. 11. Identifiée en 1906, reconnue par la réglementation sur les maladies professionnelles en 1945, il faut attendre 1998 pour qu'elle soit définitivement interdite en France.

limite pas aux murs de l'établissement. Elle peut en effet être un réel problème pour la conservation des cartons d'archives et, par conséquent, pour les personnes – archivistes, magasiniers, lecteurs – qui sont amenés à les manipuler¹⁵⁴. Parmi les bâtiments retenus pour notre étude, nous constatons que plusieurs projets de rénovation concernent un désamiantage des bâtiments d'archives. C'est par exemple le cas des Archives départementales de la Haute-Vienne, dont l'un des objectifs est le désamiantage des sols. Dans tous les cas, il faut veiller à ce que l'établissement garantisse un lieu de travail sain aux agents qui passent la majorité de leur temps sur leur lieu de travail. Cela peut se concrétiser par l'installation d'ascenseurs pour rendre moins pénible la manutention des cartons d'archives. Certains services d'archives proposent également à leur personnel un local détente. C'est le cas aux Archives départementales du Gard, du Rhône et du Var, dont les travaux ont été achevés entre 2012 et 2013. Dans les centres d'archives les espaces de travail (bureaux, salle de réunion, logements de fonction pour certains) sont assez variables d'un centre à un autre. Depuis les années 2000, les espaces d'accueil du public (hall d'entrée, salle de lecture, salle pédagogique, espace d'exposition) et ceux destinés au personnel se distinguent par une grande utilisation de la lumière naturelle. Elle entre par de grandes baies vitrées et est propagée par l'aménagement de grands espaces ouverts. Dans les années 2010, se généralise aussi l'utilisation de matériaux bruts et naturels, tels que le bois, le marbre, la pierre. L'objectif est d'offrir aux lecteurs un environnement de travail propice à la réflexion et de montrer que les archives ne sont pas un lieu clos, ce lieu du secret, élitiste et refermé sur lui-même. Au contraire, il est un accès à la connaissance, ouvert à tous. Aussi, communiquer les travaux au public lors d'un chantier de rénovation ou d'extension, est une manière d'assurer une certaine transparence et une visibilité y compris pendant une période plus ou moins longue de fermeture. Ainsi, certains services diffusent l'avancée des travaux sur leur site internet et surtout sur les réseaux sociaux, comme le service des Archives départementales de la Loire à Saint-Étienne, qui relaye l'information sur son compte Facebook¹⁵⁵.

Ainsi, un bâtiment d'archives durable doit être un lieu d'échanges, de communication entre les acteurs de sa construction et entre les usagers – personnel ou public –. Il doit permettre aux usagers de se rendre à un lieu de travail sain, propice à la réflexion et donc par extension à la productivité.

154 *Ibid.*, p. 12.

155 Page Facebook des Archives départementales de la Loire, disponible sur <https://www.facebook.com/archives42/> (consulté le 18 mai 2018).

3.3. Des bâtiments à faible impact environnemental

« D'un point de vue environnemental, [l']impact [du BTP] semble relativement faible en raison de la durée de vie des produits et de la part peu visible des consommations induites »¹⁵⁶. L'impact écologique d'un bâtiment d'archives peut se mesurer sur deux éléments : l'utilisation des énergies renouvelables et l'impact de son architecture sur l'environnement.

La transition énergétique implique le recours aux énergies renouvelables et l'abandon progressif des énergies fossiles. L'un des objectifs premiers des lois Grenelle est de réduire l'empreinte carbone par les nouvelles réglementations apportées au secteur du bâtiment. Ceci est renforcé par la loi LTECV dont l'article 8 stipule que « toutes les nouvelles constructions sous maîtrise d'ouvrage de l'État, de ses établissements publics ou des collectivités territoriales font preuve d'exemplarité énergétique et environnementale et sont, chaque fois que possible, à énergie positive et à haute performance environnementale »¹⁵⁷. Quant aux bâtiments plus anciens, ils doivent faire l'objet de rénovation pour devenir des bâtiments passifs. Depuis 2015-2016 les Archives départementales du Calvados sont en chantier. En plus d'améliorer l'accessibilité aux salles de lectures, les travaux ont pour objectif de revoir le conditionnement climatique des magasins pour une meilleure conservation des documents et un plus faible impact écologique. En effet, ce projet s'inscrit dans le programme Agenda 21, auquel le département du Calvados fait partie. Or, ce programme prévoit une nette réduction de l'empreinte carbone d'ici 2020¹⁵⁸. Si la question de l'utilisation des ressources renouvelables a été précédemment traitée au regard de la dimension économique du développement durable, il nous semblait intéressant d'en parler de nouveau ici-même. En effet, nous avons remarqué que les bâtiments d'archives, constructions et réhabilitations confondues, ont de plus en plus recours aux énergies renouvelables. Les panneaux photovoltaïques sont les installations les plus utilisées. Le choix des aménagements pour disposer d'énergies renouvelables est aussi soumis aux conditions climatiques de la région où sont installés les bâtiments d'archives. Par exemple, au sud de la Loire, les bâtiments sont tous conçus avec un système de

156 Jean Hetzel, *Indicateurs du développement durable dans la construction*, op. cit., p. 17.

157 Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (1), article 8.

158 Voir les articles disponibles en ligne : <https://www.calvados.fr/accueil/le-departement/routes-environnement--territoire/pour-un-calvados-durable.html> ; <https://www.rfgenealogie.com/s-informer/infos/archives/calvados-d-importants-travaux-vont-obliger-a-fermer-la-salle-de-lecture>.

climatisation¹⁵⁹. De même, un « document d'information communal sur les risques majeurs » doit être rédigé par les maires des communes à risques naturels et technologiques pouvant toucher la commune où est établi un bâtiment d'archives. La programmation du nouveau bâtiment doit aussi comprendre un plan d'urgence¹⁶⁰. Le bâtiment qui accueillera les Archives départementales de la Guyane, situées dans un climat chaud et humide seront ainsi conçues de manière à éviter une utilisation trop importante de la climatisation. L'ensemble sera ainsi isolé par une paroi « double-peau » en bois. L'utilisation de ce matériau permet en outre une meilleure insertion dans l'environnement paysager. Il en va de même pour les toitures végétales. Si elles améliorent l'isolation thermique du bâtiment, elles lui permettent aussi de s'insérer dans un paysage végétalisé préexistant. Si non, elles sont un moyen d'apporter de la végétation en milieu urbain. Les bâtiments d'archives qui disposent de ces couvertures végétales sont encore peu nombreux, mais ils existent, c'est le cas notamment des Archives départementales du Var. Le choix fait par certains services d'installer les magasins de conservation en sous-sols, en plus de bénéficier de l'inertie géothermique, permet également de réduire l'impact visuel du bâtiment dans le paysage, car les magasins constituent la partie la plus volumineuse d'un bâtiment d'archives. C'est par exemple le cas des Archives municipales de Sélestat dont l'espace de magasinage, de 250 m², est entièrement situé en sous-sol. À Brumath, les Archives municipales s'inscrivent dans leur paysage historique de la ville. Aussi, situées entre milieu rural et milieu urbain, elles ont vocation à constituer une sorte de transition entre les deux espaces. En effet, ainsi qu'il conviendra de l'étudier plus en détail par la suite, l'impact environnemental d'un bâtiment d'archives ne dépend pas seulement de son caractère écologique. Il doit ainsi s'intégrer dans un paysage très souvent urbain, au cœur des activités humaines.

En règle générale, les bâtiments d'archives sont de plus en plus conformes aux normes des bâtiments publics, notamment imposées par les lois Grenelle. Pour certains, c'est aussi se conformer aux normes internationales et aux critères des certifications et des labels, comme la certification HQE. Dans tous les cas, l'enjeu premier – qui d'ailleurs prime lors des concours d'architecture – est l'aspect économique. Il faut avoir un bâtiment à hautes performances et donc à très faibles dépenses énergétiques.

159 Geneviève Étienne, Marie-Dominique Parchas, France Saïe-Belaïsch *et alii*, *Les archives dans la cité. Architecture d'archives, 2004-2012, op. cit.*, p. 30.

160 *Ibid.*, p. 39.

La construction et la réhabilitation des bâtiments d'archives aujourd'hui en France s'insèrent dans un champ de réflexions stimulé par l'attrait mondial pour la sauvegarde de l'environnement. Nous sommes actuellement dans une situation environnementale précaire dont l'urgence mène à des discussions ainsi qu'à des réglementations pour lutter contre le réchauffement climatique. Les bâtiments d'archives sont un lieu de mémoire et d'échanges. Ils servent à conserver les traces de l'activité humaine. Ce sont donc des établissements qui s'inscrivent sur le long terme. En tant que bâtiments publics, ils sont aussi soumis à des réglementations pour être durables et réduire leur impact environnemental. Pour certains, elles ont un impact sur l'architecture du bâtiment ; c'est le cas pour les Archives départementales du Nord. D'aucuns pensent que c'est en entamant une réflexion autour des bâtiments d'archives durables que nous arriverons, à terme, à une modification des pratiques professionnelles, plus « vertes », c'est-à-dire en intégrant la dimension écologique ou environnementale aux dimensions économiques et sociales déjà bien présentes dans la réflexion archivistique française¹⁶¹.

161 Sarah Kim, « Green Archives : Applications of Green Construction to Archival Facilities », art. cit., p. 2.

BIBLIOGRAPHIE

I - Développement durable :

- *Généralités :*

Charte d'Aalborg, 1994, consultable en ligne sur http://www.adequations.org/spip.php?rubrique104#pagination_artrub (consulté le 28 avril 2018).

BILLET, Philippe, « De la loi Grenelle 1 à la loi Grenelle 2 », *Revue Juridique de l'Environnement*, n° 5, 2010, p. 19-26.

CAILLOCE, Laure, « Numérique, le grand gâchis énergétique » *CNRS, le journal*, 16 mai 2018 [en ligne], disponible sur : <https://lejournel.cnrs.fr/articles/numerique-le-grand-gachis-energetique> (consulté le 3 juin 2018).

DUCOS, Jean-Pierre, *L'efficacité environnementale des documents d'urbanisme : les Schémas de Cohérence Territoriale : échelle nationale et locale : le cas du Maine-et-Loire*, thèse de Géographie physique, Université d'Angers, 2015, 705 p.

GODARD, Olivier, *Écologie et développement durable : une approche méta-économique*, Paris, De Boeck Supérieur, 2015, 500 p.

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, *Changements climatiques 2014 – Rapport de synthèse*, 2014, 180 p.

LORACH, Jean-Marc, QUATREBARBES, Étienne (de), *Guide du territoire durable, l'Agenda 21 territorial pour les collectivités locales et leurs partenaires*, Paris, Pearson Éducation France, 2002, 416 p.

MANCEBO, François, *Questions d'environnement pour l'aménagement et l'urbanisme*, Nantes, Éditions du temps, 2003, 285 p.

MANCEBO, François, *Le développement durable*, Paris, Armand Colin, 2010, 320 p.

Nations Unies, *Rapport sur les objectifs de développement durable*, 2017, 64 p.

MERLIN, Pierre, TRAISNEL, Jean-Pierre, *Que sais-je ? Énergie, environnement et urbanisme durable*, Paris, PUF, 1996, 128 p.

Nations Unies, *Conference on Environment & Development Rio de Janeiro, Brazil, 3 to 14 June 1992*, « Agenda 21 », 351 p., [en ligne], disponible sur <https://sustainabledevelopment.un.org/index.php?page=view&nr=23&type=400&menu=35> (consulté le 28 avril 2018).

OCDE, *Rapport Brundtland : Notre futur commun*, 1987, 349 p.

PRIEUR, Michel « Pourquoi une revue juridique de l'environnement ? », *Revue juridique de l'environnement*, n°1, 1976, p. 3-4.

ROJEY, Alexandre, *Énergie et climat, réussir la transition énergétique*, Paris, Éditions TECHNIP, 2008, 218 p.

Union européenne, « Traité sur l'Union européenne », *Journal officiel des Communautés européennes*, n° C 191, 1992.

Union européenne, *Programme décennal « Europe 2020 »* [en ligne], disponible sur : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/economic-and-fiscal-policy-coordination/eu-economic-governance-monitoring-prevention-correction/european-semester/framework/europe-2020-strategy_fr (consulté le 30 avril 2018).

- *Archives :*

ABBEY, Heidi, « The Green Archivist : a primer for adopting affordable, environmentally sustainable and socially responsible archival management practices », *Archival Issues*, vol. 34, 2012, p. 91-115.

Association des archivistes français, *La Gazette des archives, Les sources d'archives pour l'étude du climat et de l'environnement*, Paris, n° 230, 2013, 252 p.

ARCHAMBAUD, Claude, « Écologie et éliminations », *La Gazette des archives*, n° 120, 1983, p. 51-53.

GREENE, Mark, MEISSNER, Dennis, « More Product, Less Process: Revamping Traditional Archival Processing », *The American Archivist*, n° 68, 2005, p. 208-263.

LEMIEUX, Victoria, « Using information visualization and visual analytics to achieve a more sustainable future for archives : A survey and critical analysis of some developments », *Comma, Congrès 2012 à Brisbane : les temps changent. Confiance et développement durable dans le contexte numérique*, t. 1, n° 2, 2012, p. 55-70.

WELCH, Todd, « "Green" Archivism : the archival response to environmental research », *The American Archivist*, n° 62, 1999, p. 74-94.

- *Architecture* :

BIENNE, Charlotte, *L'utile et le beau : améliorer les bâtiments des bibliothèques municipales et universitaires depuis les années 1990 en France*, mémoire de master 1 Histoire du document, métiers des Archives et des Bibliothèques, parcours Bibliothèques, dirigé par Florence Alibert, 2016, 128 p.

BROSSARD, Pauline (dir.), *Architecture et développement durable, un gigantesque défi*, Paris, Archibooks, 2010, 95 p.

DAURES, Jean-François, *Architecture végétale*, Paris, Eyrolles, 2011, 249 p.

DUFFAURE-GALLAIS, Isabelle (dir.), *Construire durable, Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment*, Paris, Le Moniteur, 2010, 196 p.

DUNNETT, Nigel, KINGSBURY, Noël, *Toits et murs végétaux*, Rodez, Rouergue, 2008, 325 p.

GRAINDORGE, Joël, *Grenelle 2 quels impacts pour les collectivités ?*, Voiron, Éditions territoriales, 2011, 88 p.

HETZEL, Jean, *Indicateur du développement durable dans la construction*, La Plaine Saint-Denis, AFNOR, 2009, 182 p.

HETZEL, Jean, *Bâtiments HQE. Dans la perspective du Grenelle de l'environnement*, La Plaine Saint-Denis, AFNOR, 2010, 464 p.

MATHIS, Charles-François, PÉPY, Émilie-Anne, *La ville végétale, une histoire de la nature en milieu urbain (France XVIIe-XXIe) siècle*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2017, 369 p.

PINEL, Sylvia, « Lancement du nouveau cadre de référencement du bâtiment durable », Paris, discours prononcé le 26 mai 2015.

II - Bâtiments d'archives et conservation préventive :

Archives nationales, *Bâtiments d'archives. Vingt ans d'architecture française 1965-1985*, Paris, 1986, 202 p.

Association des archivistes français, *La Gazette des archives, la conservation préventive*, n° 209-210, 2008, 206 p.

Association des archivistes français, *La Gazette des archives, Préservation et restauration des documents sur papier (actes de la journée d'études de l'AAF, Paris, 24 janvier 1991)*, n° 155, 1991, 370 p.

Association des archivistes français, *La Gazette des archives, les risques du métier. Actes des Rencontres annuelles de la section Archives départementales (RASAD) de l'Association des archivistes français 5 et 6 février 2015*, n° 242, 2016, 163 p.

Association des archivistes français, *La Gazette des archives, Les mutations du métier d'archiviste et de son environnement*, n° 244, 2016, 264 p.

BABELON, Jean-Pierre, « Duchein (Michel), *Les bâtiments d'archives. Construction et équipements*. Avant-propos par Jean Favier, 1985 », *La Gazette des archives*, n° 133, 1986, p. 179-180.

BENOÎT, Gérard, NEIRINCK, Danièle, *Les moyens de conservation les plus économiques dans les bâtiments d'archives des pays industriels et tropicaux : pour une étude RAMP*, Programme général d'information et UNISIST, Paris, UNESCO, 1987, 43,p.

BAUDOT, Marcel, « Archives communales », *La Gazette des Archives*, n°5, 1934, p. 47-48.

BUCHMANN, Wolf, « Preservation : Buildings and Equipment », *Lligall*, n° 12, 1998, p. 49-62.

Conseil international des Archives, *Comma, Archives locales, municipales et territoriales : similitudes et différences*, 2014, 276 p.

COYECQUES, Ernest, « Le sauvetage des archives mouillées », *La Gazette des Archives*, n° 18, 1939, p. 266-267.

DELMAS, Bruno, « Flieder (Françoise) et Duchein (Michel), *Livres et documents d'archives : sauvegarde et conservation*, 1983 », *La Gazette des archives*, n° 127, 1984, p. 383-384.

DIAZ PEDREGAL, Pierre, *Climat des magasins d'archives : objectifs, moyens, méthodes. Petit manuel de climatologie appliquée à la conception des bâtiments d'archives*, Paris, Direction des Archives de France, 2009, 159 p.

DIGNAC, Véronique, « Les bâtiments d'archives au XIX^e siècle dans le fonds du Conseil général des Bâtiments civils », *La Gazette des archives*, n° 164, 1994, p. 24-43.

Direction des Archives de France, *La conservation des archives, bâtiments et sécurité. Colloque international de Vienne, 1985*, Paris, 1988, 76 p.

DOUSSET, François, DUBOSCQ, Guy, « Nouvelles installations d'archives (rapport au 3^e congrès international d'archives) », *La Gazette des Archives*, n° 20, 1956, p. 4-14.

DROGUET, Alain, « La mémoire des inondations dans le Var à la suite de celle du 15 juin 2010 », *La Gazette des archives. Les sources d'archives pour l'étude du climat et de l'environnement*, n°230, 2013, p. 135-138.

DUBOSCQ, Guy, « Michel Duchein, *Les bâtiments et équipements d'archives* », *La Gazette des archives*, n°56, 1967, p. 72-73.

DUCHEIN, Michel, « Quelques produits fongicides utilisables par les archivistes », *La Gazette des Archives*, n° 47, 1964, p. 161-163.

DUCHEIN, Michel, « La pollution atmosphérique par l'anhydride sulfureux, sa détection dans les dépôts d'archives », *La Gazette des Archives*, n° 47, 1964, p. 163-65.

DUCHEIN, Michel, *Les bâtiments et équipements d'archives*, Paris, Conseil international des archives, 1966, 312 p.

DUCHEIN, Michel, « Un ouvrage de base sur la conservation des documents (F. Flieder) », *La Gazette des Archives*, n° 67, 1969, p. 293-295.

DUCHEIN, Michel, « L'ouvrage de Y-P Kathpalia sur la conservation et la restauration des documents d'archives », *La Gazette des Archives*, n° 85, 1974, p. 109-114.

DUCHEIN, Michel, *Archives Buildings and Equipment*, Munich, Éditions Saur K. G., 1977, 201 p.

DUCHEIN, Michel, « Une publication officielle américaine sur la protection des archives contre le feu », *La Gazette des Archives*, n° 100, 1978, p. 53-54.

DUCHEIN, Michel, *Les bâtiments d'archives : construction et équipements*, Paris, Direction de la documentation française, 1985, 256 p.

DUCHEIN, Michel, « Prévenir ou guérir ? Actes du colloque sur la conservation des collections, Montréal, 16-17 novembre 1989 », *La Gazette des archives*, n° 150-151, 1990, p. 264-265.

DUCHEIN, Michel, « Kitching (Christopher), *Archive Buildings in the United Kingdom, 1977-1992, 1993* », *La Gazette des archives*, n° 164, 1994, p. 77-78.

DUCHEIN, Michel, « *Bâtiments modernes d'archives nationale/Modern buildings of National Archives, 1985* », *La Gazette des archives*, n° 132, 1986, p.102-105.

DUCHEIN, Michel, FLIEDER, Françoise, « La désinfection des documents d'archives attaqués par les microorganismes et les insectes », *La Gazette des Archives*, n° 87, 1974, p. 225-237.

DUCHEIN, Michel, FLIEDER, Françoise, *Livres et documents d'archives : sauvegarde et conservation*, Paris, UNESCO, 1983, 89 p.

ERMISSE, Gérard, MARGUIN-HAMON, Elsa, SAÏE-BELAÏSCH, France, *Bâtiments d'archives, 1986-2003*, Paris, Direction des Archives de France, 2004, 126 p.

FAVIER, Jean, NEIRINK, Danièle (dir.), *La pratique archivistique française*, Paris, Archives nationales, 1993, 638 p.

FORDE, Helen, « Preservation and conservation of documents ; problems and solutions », *Lligall*, n° 12, 1998, p. 32-48.

GEORGEON-LISKENNE, Anne, HOTTIN, Christian (coords.), *Les bâtiments d'archives. Livraisons d'histoire de l'architecture et des arts qui s'y rattachent*, n° 10, Paris, Association Livraisons d'histoire de l'architecture, 2005, 183 p.

HARRIS, Tim, « Building for the future : Sustainable Archive Buildings », *Comma*, n° 1, 2005, p. 9-15.

HOTTIN, « Conservation préventive et bâtiments d'archives : L'exemple des Archives départementales de la Meuse », communication présentée au cours d'une journée consacrée à la conservation préventive, inscrite dans le module de conservation matérielle de la formation initiale des conservateurs du patrimoine, École nationale du patrimoine, Paris, 12 mars 2001, 11 p., [en ligne], disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00087949> (consulté le 19 avril 2018).

HOTTIN, Christian, « Les expériences françaises et étrangères de construction de bâtiments d'archives Synthèse des journées du 3 et du 4 mars 2003 », *Concevoir et construire un bâtiment d'archives pour le XXI^e siècle, Nouveautés et perspectives d'évolution, Séminaire international de l'Institut National du Patrimoine*, Paris, 2003, 15 p.

HOTTIN, Christian, « Quelques visages de Janus. Anciens couvents, anciennes usines : les archives comme institution bernard-l'hermite », dans AUBRY, Martine, CHAVE, Isabelle, DOOM, Vincent (dirs.), *Archives, archivistes et archivistique dans l'Europe du Nord-Ouest du Moyen Âge à nos jours, organisé par le CHREN-O (Lille 3) et l'AAF, Roubaix, 2-4 décembre 2004*, Paris, 2005.

HOTTIN, Christian, « Bar-le-Duc : 1913, 1969, 2005. Les trois âges du bâtiment d'archives », *Livraisons d'Histoire de l'architecture*, n° 10, 2005, p. 45-63.

JAYOT, Franz, « L'humidité dans les dépôts d'archives : instruments et méthodes de mesure », *La Gazette des archives*, n° 123, 1983, p. 232-245.

JOURDAIN, Matthieu, *Définir, aménager et construire un bâtiment d'archives à vocation intercommunale : l'exemple de la Halle aux Sucres-Centre de la Mémoire Urbaine d'Agglomération (CMUA) de Dunkerque*, Mémoire d'insertion professionnelle dans le cadre du Master 2 Archives et Monde du Travail de l'Université Lille 3, sous la direction d'Aline Boucherit, William Maufroy et Matthieu de Oliveira, septembre 2016, 134 p.

JURBERT, Odile, « L'effondrement des Archives de Cologne : bilan et perspectives (mars 2009-mai 2011) », *La Gazette des archives, Varia*, n° 223, 2011, p. 2-3.

KIM, Sarah, « Green Archives : Applications of Green Construction to Archival Facilities », *The Primary Source*, n° 28, 2008, 8 p.

KOENIG, Pascal, « Les locaux d'archives régionales », *La Gazette des archives, Vingt ans d'activité des services d'archives en Régions*, n° 219, 2010, p. 3-17.

LOCHOT, Éliane, « La place du bâtiment d'archives communales ou intercommunales dans la cité (2000-2010) », *La Gazette des archives. L'archiviste dans la cité*, n° 222 (2011), p. 193-200.

PACIFICO, Michele, WILSTED Thomas, *Archival and Special Collections Facilities : Guidelines for Archivists, Librarians, Architects, and Engineers*, Society of American Archivists, 2009, 204 p.

POULLE, Emmanuel, « Les revêtements de sols dans les salles de dépôt », *La Gazette des Archives*, n° 21, 1957, p. 14-19.

QUANTIN, Stéphanie, *Les bâtiments d'archives en France (1789-1914)*, mémoire de maîtrise (patrimoine), sous la direction de François Hamon, Université Paris IV-Sorbonne, octobre 2004, 3 vol.

QUANTIN, Stéphanie, « Les Archives de l'ancien département de la Seine et de la Ville de Paris. À la recherche d'une architecture », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, n° 10, 2005, p. 87-104.

ROWOLDT, Sandra, « The Greening of Archive Buildings : Natural Air-Conditioning in the Southern African Context », *Janus : Archival Review*, n° 2, 1993, p. 36-41.

SAÏE-BELAÏSCH, France, « Bâtiments d'archives hors de la France continentale », Archives de France, Stage Technique International, avril 2011 [en ligne], disponible sur <http://docplayer.fr/17297557-Batiments-d-archives-hors-de-la-france-continentale.html> (consulté le 7 mars 2018).

ÉTIENNE, Geneviève, PARCHAS, Marie-Dominique, SAÏE-BELAÏSCH, France *et alii*, *Les archives dans la cité. Architecture d'archives, 2004-2012*, Paris, Service interministériel des Archives de France, 2013, 238 p.

SAÏE-BELAÏSCH, France, « Green Archives buildings : Archive Buildings and Sustainable Development », *Comma*, n° 2, 2008, p. 133-138.

SOMMIER, Corentin, « Les bâtiments d'archives publics et l'acte I de la décentralisation (1983-2003) : état de la question », Séminaire ALMA 2009-2010, Séance du 17 décembre 2009, Angers, Centre de recherches historiques de l'Ouest, 2009, 24 p.

SOREL, Alain, *Traitement de l'air dans les bâtiments d'archives. Conception et gestion des équipements*, Paris, 2017, 161 p.

TAKAYAMA, Masaya, « From devastation to discovery of hope for tomorrow : efforts towards recovery from the Great East Japan Earthquake », *Comma, Congrès 2012 à Brisbane : les temps changent. Confiance et développement durable dans le contexte numérique*, t. 1, n° 2, 212, p. 161-168.

THIBAUT, Michel, « Les archives au risque de l'amiante », *La Gazette des Archives*, n° 242, 2016, p. 11-18.

VOYEVODA, Alexandre, « Les bâtiments d'archives modulaires économiques », *La Gazette des archives*, n° 140, 1988, p. 70-75.

III - Archives et politique territoriale :

Association des archivistes français, *La Gazette des archives, Séminaire national de Valence (9-10 octobre 1997) Archives et aménagement du territoire*, Paris, n° 182-183, 1998, 286 p.

Association des archivistes français, *La Gazette des archives, Archives et politique de la ville, archives et intercommunalité (Colloques des archivistes municipaux, Toulouse 2000 et Dunkerque 2002)*, Paris, n° 199, 2005, 129 p.

Association des archivistes français, *La Gazette des archives, L'archiviste dans la cité*, Paris, n° 222, 2011, 207 p.

Association des archivistes français, *La Gazette des archives, Archives départementales et territoires : entre réforme de l'administration territoriale et territorialisation de la culture*, Paris, n° 224, 2011, 155 p.

Association des archivistes français, *La Gazette des archives, Mutualiser, coopérer, partager : des enjeux pour les archives communales et intercommunales*, Paris, n° 232, 2013, 251 p.

EICHENLAUB, Jean-Luc, « De nouveaux services d'archives dans les villes », *La Gazette des archives, Les archives françaises à l'horizon de l'an 2000 (études rassemblées à l'occasion du Xie Congrès international des Archives, Paris, 22-26 août 1988)*, n° 141, 1988, p. 140-147.

ÉTIENNE, Geneviève, « Archives et territoires : évolutions institutionnelles et conséquences sur le réseau des services d'archives français », *La Gazette des archives, Varia*, n° 229, 2013, p. 131-143.

GALLAND, Bruno, « Une Cité au service des archives », *La Gazette des archives, Centres et réseaux d'archives*, n° 197, 2005, p. 1-16.

HERRERA, « Archivobus et patrimoine industriel dans les Bouches-du-Rhône », *La Gazette des archives*, n° 169, 1995, p. 262-264.

LEMOINE, Hervé, « Une nouvelle organisation pour les services publics d'archives en France », *Comma, Congrès 2012 à Brisbane : les temps changent (1). Confiance et développement durable dans le contexte numérique*, n° 2, 212, p. 35-38.

MARÉCHAL, Michel, « Les moyens financiers des Archives départementales », *La Gazette des archives*, n° 123, 1983, p. 203-31.

MARTIN, Hélène, DUVAUX, Julien, « Comment structurer l'aide aux communes et l'action en direction du territoire : le schéma départemental de conservation et de valorisation des archives territoriales de l'Hérault », *La Gazette des archives, Varia*, n° 229, 2013, p. 145-155.

MAUFROY, William, « La conservation et la gestion des archives communales : étude des politiques mises en œuvre en France et perspectives pour le Pas-de-Calais », *La Gazette des archives*, n° 156, 1992, p. 14-41.

MUNARI, Danièle, « Fiche d'expérience : Archivistes communaux et intercommunaux des deux Savoie », *La Gazette des archives, Centres et réseaux d'archives*, n° 197, 2005, p. 147-148.

RAMBAUD, Isabelle, « Archives, patrimoine, musées : mariage de raison ou liaisons dangereuses ? L'exemple de la Seine-et-Marne », *La Gazette des archives, La place des services d'archives dans les organisations*, n° 200, 2005, p. 83-100.

ÉTAT DES SOURCES

I- Sources législatives et normatives :

- Codes et lois :

Code de l'environnement (version consolidée du 1er janvier 2018).

Code général des collectivités territoriales

Code du patrimoine (version consolidée du 1er janvier 2018).

Loi n° 95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement.

Loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire.

Loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire .

Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999.

Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique.

Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (version consolidée du 9 février 2018).

Loi n° 2008-696 du 15 juillet 2008 relative aux archives.

Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (1).

- Normes :

ISO 11799 « *Prescriptions pour le stockage des documents d'archives et de bibliothèques* », 2004.

NF P01-010 : Qualité environnementale des produits de construction – Déclaration environnementale et sanitaire des produits de construction. Décembre 2004.

NF P01-020-1 : Qualité environnementale des produits de construction et bâtiments. Partie 1 : cadre méthodologique pour la description et la caractérisation des performances environnementales et sanitaires des bâtiments. Mars 2005.

GA P01-020-2 : Qualité environnementale des produits de construction et bâtiments. Partie 2 : guide d'application de la norme NF P01-020-1 : 2005. Septembre 2007.

GA P01-030 : Système de management environnemental – Qualité environnementale des bâtiments - Système de management environnemental pour le maître d'ouvrage : opérations de construction, adaptation ou gestion des bâtiments – Cadre de conception et de mise en œuvre pour la démarche HQE – Guide d'application. Juin 2003.

XP P01-020-3 : Qualité environnementale des produits de construction et bâtiments. Partie 3 : évaluation des performances environnementales d'un bâtiment – Description du résultat de l'évaluation, de la méthode d'évaluation et de leurs inclinaisons à différentes étapes d'un projet. Juin 2009.

- Décrets, circulaires, notes:

Circulaire DGP/SIAF/2016/005 relative à l'aide de l'État aux collectivités territoriales et à leurs groupements en faveur de leurs bâtiments d'archives.

Décret n°2017-719 du 2 mai 2017 relatif aux services publics d'archives, aux conditions de mutualisation des archives numériques et aux conventions de dépôt d'archives communales.

II- Rapports d'activité et documentation :

- Archives de France :

Direction des Archives de France, *Des Archives en France, l'activité de la direction des Archives de France et des services publics d'archives*, 2007, Paris, 2008, 120 p.

Direction des Archives de France, *Des Archives en France, L'activité des services d'archives*, 2011, Paris, 2012, 88 p.

Direction des Archives de France, *Des Archives en France, L'activité des services d'archives*, 2012, Paris, 2013, 62 p.

Direction des Archives de France, *Des Archives en France, L'activité des services d'archives*, 2013, Paris, 2014, 60 p.

Direction des Archives de France, *Des Archives en France, L'activité des services d'archives*, 2016, Paris, 2017, 56 p.

SIAF, *Enquête annuelle 2010 – Archives départementales*, 2012, 24 p.

Orlane Lagache | Bâtiments d'archives et développement durable – Les Archives départementales du Var et le Centre de la Mémoire urbaine d'agglomération de

SIAF, *Enquête annuelle 2013 – Archives départementales*, 2014, 40 p.

SIAF, *Enquête annuelle 2014 – Archives départementales*, 2015, 72 p.

SIAF, *Enquête annuelle de 2015 sur les Archives communales et intercommunales*, 2016, 289 p.

SIAF, *Enquête annuelle de 2015 sur les Archives départementales*, 2016, 52 p.

SIAF, *Enquête annuelle de 2016 sur les Archives communales et intercommunales*, août 2017, 112 p.

SIAF, *Enquête annuelle de 2016 sur les Archives départementales*, 2017, 72 p.

- Département du Var :

Département du Var, *Le Var, acteur de votre quotidien. Le département, compétence environnement*, 143 p.

Département du Var, *Rapport de 2016 sur le développement durable*, 2017, 54 p.

- Communauté urbaine de Dunkerque :

Centre de la mémoire urbaine d'agglomération de Dunkerque, BRO 1738, 12 p.

Centre de la mémoire urbaine d'agglomération de Dunkerque, *De l'entrepôt portuaire à la Halle aux sucres. Quelle histoire !*, 10 p. [en ligne], disponible sur : <http://www.archives-dunkerque.fr/EXPLOITATION/page-exposition-en-ligne.aspx> (consulté le 21 mai 2018).

Communauté urbaine de Dunkerque, *Plan local d'urbanisme local*, [en ligne] disponible sur : <https://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/kiosque-pluc/> (consulté le 30 mai 2018).

III- Articles de presse :

« Déménagement retardé pour les archives varoises à Draguignan », *Var-matin*, 31 janvier 2013 [en ligne], disponible sur : <http://archives.varmatin.com/draguignan/demenagement-retarde-pour-les-archives-varoises-a-draguignan.1113777.html> (consulté le 15 mai 2018).

« Énergie positive pour les AD du Nord », *Archimag*, n°262, mars 2013, p. 9.

« Le pôle culturel de Draguignan en voie d'achèvement », *Var-matin*, 3 février 2014 [en ligne], disponible sur : <http://archives.varmatin.com/draguignan/le-pole-culturel-de-draguignan-en-voie-dachevement.1565380.html> (consulté le 15 mai 2018).

« Lille 1 transforme sa BU en learning center », *Archimag*, n° 277, septembre 2014, p. 7.

« Achives : rien de neuf à Fontainebleau », *Archimag*, n° 280, janvier 2015, p. 5.

« Recherche et courriel : réduire son impact environnemental », *Archimag*, n° 280, janvier 2015, p. 5.

« Les archives départementales déménagent au pôle culturel à Draguignan », *Var-matin*, 29 janvier 2015 [en ligne], disponible sur <http://archives.varmatin.com/article/les-archives-departementales-demenagent-au-pole-culturel-a-draguignan.2022085.html> (consulté le 15 mai 2018).

« Les AD des Hautes-Alpes dans du neuf », *Archimag*, n° 283, avril 2015, p. 5.

« Les AD de Guadeloupe rénovées », *Archimag*, n° 284, mai 2015, p. 6.

« Bibliothèques, archives et réforme territoriale », *Archimag*, *Bibliothèques : nouveaux modèles*, Guide pratique n° 52, mai 2015, p. 15.

« Learning center mulhousien », *Archimag*, n° 285, juin 2015, p. 8.

« Nouvel hôtel des archives de Bordeaux », *Archimag*, n° 293, avril 2016, p. 11.

« 2018, l'année où l'intelligence artificielle est entrée dans nos vies », *Archimag*, n° 311, février 2018, p. 4-5.

« Journée d'étude du groupe PACA-Corse-Monaco, "Bâtiments d'archives et conditions de travail" », *Archivistes !*, n° 114, juillet-septembre 2015, p. 48.

BITTER, Maxime, « Dunkerque – Le Môle 1 attire les foules d'European », *Le Moniteur* n° 5498 [en ligne], 10 avril 2009, disponible sur : <https://www.lemoniteur.fr/articles/dunkerque-le-mole-1-attire-les-foules-d-european-737861> (consulté le 20 avril 2018).

CHATRY, Gilles, « Tandis qu'à Ifremer, les archives ont été réparties au deuxième étage », *Archivistes !*, n° 110, juillet-septembre 2014, p. 11.

CHATRY, Gilles, « Derniers préparatifs au bord de l'océan », *Archivistes !*, n° 111, octobre-décembre 2014, p. 11.

DARGAUD, Stéphanie, « La création d'un service public d'archives. Les Archives territoriales de Saint-Martin (Caraïbes françaises) : inauguration et ouverture au public », *Archivistes !*, n° 113, avril-juin 2015, p. 12.

DARGAUD, Stéphanie, « La création d'un service public d'archives. Les Archives territoriales de Saint-Martin (Caraïbes françaises) : collecte et chantier de traitement d'archives, objet de formation professionnelle et facteur de cohésion d'équipe », *Archivistes !*, n° 114, juillet-septembre 2015, p. 12.

DARGAUD, Stéphanie, « La création d'un service public d'archives. Les Archives territoriales de Saint-Martin (Caraïbes françaises) : les activités de médiation », *Archivistes !*, n° 115, octobre-décembre 2015, p. 13.

DEVILLE, Gilles, « Les travaux de modernisation des archives départementales de la Haute-Vienne ont débuté », *Le Populaire du Centre*, 30 août 2017 [en ligne], disponible sur : <https://www.lepopulaire.fr/limoges/travaux-urbanisme/2017/08/30/les-travaux-de->

[modernisation-des-archives-departementales-de-la-haute-vienne-ont-debute_12531438.html](http://www.archives-departementales-de-la-haute-vienne.fr/actualites/modernisation-des-archives-departementales-de-la-haute-vienne-ont-debute_12531438.html)

(consulté le 14 avril 2018).

FARGE, Loïc, GARIN, Virginie, « Jour du dépassement : la France vivra écologiquement à crédit dès le 5 mai », *RTL*, 4 mai 2018 [en ligne], disponible sur : <http://www.rtl.fr/actu/debats-societe/ressources-naturelles-la-france-vivra-a-credit-a-partir-du-5-mai-7793257431> (consulté le 31 mai 2018).

GALLAND, Bruno, « Du côté des Archives du Rhône, quarante kilomètres linéaires de fonds ont été transférés », *Archivistes !*, n° 110, juillet-septembre 2014, p. 11.

GALLAND, Bruno, « Ouverture des nouvelles Archives départementales du Rhône », *Archivistes !*, n° 111, octobre-décembre 2014, p. 10.

JOST, Clémence, « Archives sinistrées : les gestes qui sauvent », *Archimag*, n° 292, mai 2016, p. 24-25.

KRAJKA, Florence, « À Saint-Quentin-Fallavier, le local sèche », *Archivistes !*, n° 110, juillet-septembre 2014, p. 10.

KRAJKA, Florence, « Mairie de Saint-Quentin-Fallavier, un déménagement qui s'annonce "sportif" », *Archivistes !*, n° 111, octobre-décembre 2014, p. 10.

LAUNAY, Guillaume, « Grenelle 2, les principales mesures du texte », *Libération*, 10 mai 2010 [en ligne], disponible sur : http://www.liberation.fr/terre/2010/05/10/grenelle-2-les-principales-mesures-du-texte_625285 (consulté le 23 février 2018).

LAURENT, Xavier, « 13^e Rencontres annuelles de la section Archives départementales, "Les risques du métier" », *Archivistes !*, n° 113, avril-juin 2015, p. 43.

LAUX, Frédéric, « Aux Archives municipales de Bordeaux, les travaux avancent malgré les imprévus », *Archivistes !*, n° 110, juillet-septembre 2014, p.10.

LAUX, Frédéric, « Les Archives municipales de Bordeaux, emménagement prévu pour janvier 2015 », *Archivistes !*, n° 111, octobre-décembre 2014, p. 11.

MADEC, Yves, « Archives départementales. Nouveau bâtiment à l'horizon », *Le Télégramme (Bretagne)*, jeudi 15 février 2018 [en ligne], disponible sur <http://www.letelegramme.fr/finistere/quimper/archives-departementales-nouveau-batiment-a-l-horizon-15-02-2018-11853178.php> (consulté le 24 janvier 2018).

NUTTIN, Guillaume, « La numérisation se développe durablement », *Archimag* n° 242, 2011, p. 26-28.

Rapport-gratuit.com 

PHILLIPSON, Amélie, « Un nouveau bâtiment pour les archives départementales », *La Dépêche.fr*, 25 novembre 2017 [en ligne], disponible sur http://www.ladepeche.fr/article/2017/11/25/2691955-un_nouveau-batiment-pour-les-archives-departementales.html (consulté le 24 janvier 2018).

RIETSCH, Hélène, « Charente : les Archives préparent leur mue », *Sud-Ouest*, 11 août 2016 [en ligne], disponible sur <http://www.sudouest.fr/2016/01/29/un-dessin-de-2-000-m2-signe-francois-schuiten-2257322-813.php>: (consulté le 14 avril 2018).

TEXIER, Bruno, « Opération déménagement aux Archives nationales », *Archimag*, n° 257, septembre 2012, p. 24-25.

TEXIER, Bruno, « Aurélie Filippetti inaugure le nouveau bâtiment des Archives départementales du Nord », *Archimag.com*, 13 juin 2014 [en ligne], disponible sur <http://www.archimag.com/archives-patrimoine/2014/06/13/aur%C3%A9lie-filippetti-inaugure-nouveau-batiment-archives-d%C3%A9partementales> (consulté le 23 février 2018).

TEXIER, Bruno, « Bibliothèques, archives et réforme territoriale », *Archimag*, n° 288, octobre 2015, p. 26-27.

THIVAUD, Prisca, « Le pôle culturel de Draguignan en voie d'achèvement », *Var-matin*, 3 février 2014 [en ligne], disponible sur <http://archives.varmatin.com/draguignan/le-pole-culturel-de-draguignan-en-voie-dachevement.1565380.html> (consulté le 15 mai 2018).

VI- Sites web :

- *Archives municipales et intercommunales :*

Bordeaux : <http://archives.bordeaux-metropole.fr/n/les-batiments/n:16>

Brumath : <https://www.brumath.fr/mairie-brumath/Archives%20municipales%20et%20communautaires.html>

Dunkerque : <http://www.archives-dunkerque.fr/EXPLOITATION/accueil-ermes.aspx> ;
<https://www.halleauxsucres.fr/la-halle-aux-sucres/le-lieu-lesprit-larchitecture>

Lorient : <http://archives.lorient.fr/>

Perpignan : <http://www.mairie-perpignan.fr/fr/culture/archives-municipales-camille-fourquet>

Pontivy : <http://archives.pontivy.fr/>

Riom : <https://www.ville-riom.fr/decouvrir/archives-municipales.html>

- *Archives départementales et territoriales :*

Ain : <http://www.archives.ain.fr/fr>

Orlane Lagache | Bâtiments d'archives et développement durable – Les Archives départementales du Var et le Centre de la Mémoire urbaine d'agglomération de Dunkerque  62

Aisne : <http://archives.aisne.fr/>
Ardèche : <http://archives.ardeche.fr/>
Ardennes : <http://archives.cd08.fr/>
Ariège : <http://archives.ariège.fr/>
Bas-Rhin : <http://archives.bas-rhin.fr/>
Calvados : <https://archives.calvados.fr/accueil.html>
Charente : <http://archives.lacharente.fr/r/19/qui-sommes-nous-/>
Cher : <http://www.archives18.fr/>
Côtes-d'armor : <http://archives.cotesdarmor.fr/>
Côte-d'or : <http://www.archives.cotedor.fr/cms/home.html>
Finistère : <http://www.archives-finistere.fr/> ; <http://www.archives-finistere.fr/blog/grid3>
Gard : <http://www.archives.gard.fr/accueil.html>
Gironde : <http://archives.gironde.fr/>
Guadeloupe : <http://www.archivesguadeloupe.fr/>
Hautes-Alpes : <https://www.archives05.fr/actualites/n:80>
Haute-Garonne : <http://archives.haute-garonne.fr/>
Haute-Marne : <http://haute-marne.fr/culture/archives-departementales/>
Haute-Vienne : <http://archives.haute-vienne.fr/r/276/>
Hauts-de-Seine : <http://archives.hauts-de-seine.fr/archives/qui-sommes-nous/histoire-et-missions/le-nouveau-batiment-a-saint-cloud/>
Hérault : <http://archives-pierresvives.herault.fr/>
Isère : <http://www.archives-isere.fr/1251-decouvrir-les-archives.htm#par14159>
Loir-et-Cher : <http://www.culture41.fr/Archives-departementales>
Loire : http://www.loire.fr/jcms/c_825909/les-archives-en-ligne
Marne : <http://archives.marne.fr/>
Mayotte : <http://www.cg976.fr>
Meurthe-et-Moselle : <http://www.archives.meurthe-et-moselle.fr/>
Meuse : <http://archives.meuse.fr/>
Nièvre : <http://archives.cg58.fr/>
Nord : <http://archivesdepartementales.lenord.fr/?id=13>
Puy-de-Dôme : <http://www.archivesdepartementales.puydedome.fr/actualites/n:71>
Rhône : <http://archives.rhone.fr/>
Saint-Martin : <http://www.com-saint-martin.fr/ressources-Saint-Martin-Antilles.html?categorie=147>

Rapport-gratuit.com 
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

Saône-et-Loire : <https://www.archives71.fr/>

Seine-Maritime : <http://www.archivesdepartementales76.net/>

Somme : <http://archives.somme.fr/pages/index/16/15>

Val-de-Marne : <http://archives.valdemarne.fr/content/quest-ce-que-les-archives-d-%C3%A9partementales>

Var : <https://archives.var.fr/>

Vienne : <http://www.archives.departement86.fr/>

Vosges : <http://archives.vosges.fr/presentation/les-batiments>

- *Architectes et cabinets d'ingénieurs (archives départementales) :*

Altia : <https://www.altia-acoustique.com/>

Atelier Rivat : <http://www.rivat-architecte.fr/presentation/>

Franck Becuau (Espace pluriel) : <http://espacepluriel.com/>

BETOM : <https://www.betom-ingenierie.fr/>

Buffière (Paris) : <https://www.darchitectures.com/voir-buffiere-parmi-les-bureaux-d-etudes,p6295.html>

Cap Terre : <http://cap-terre.com/>

Jean-Pascal Clément : <http://www.jparchi.com/>

CR&ON Architectes : <http://www.creon.archi/>

D3 Architectes : <http://www.d3architectes.fr/>

De Alzua : <http://www.dealzua.com/>

Dumetier Design : <http://www.dumetier-design.com/>

Rabot Dutilleul Partenariats : <http://www.rabotdutilleulconstruction.com/organisation/rabot-dutilleul-construction-et-ses-filiales/rabot-dutilleul-partenariats.html>

EGIS : <http://www.egis.fr/>

Gauthier + Conquet : <http://www.gautierconquet.fr/fr/>

Harmonic + Masson & Associés : <http://www.hamonic-masson.com/>

Patrick Kauz (AAUP) : <http://aaup-architectes.com/>

Modulart : <http://www.modulart.fr/>

Rudy Ricciotti : <http://rudyr Ricciotti.com/>

Zig Zag Architecture : <http://wp.zigzag-architecture.com/>

- *Architectes (archives communales et intercommunales) :*

Archidev : <http://www.archidev.com/equipe/>

Orlane Lagache | Bâtiments d'archives et développement durable – Les Archives départementales du Var et le Centre de la Mémoire urbaine d'agglomération de

Archi Concept : <http://www.agence-archiconcept.fr/>

Jean-Jacques Cachau : <http://cachau-architecte.com/>

Pierre-Louis Faloci : <http://www.pierrelouisfaloci.com/intro.html>

Marcillon Thuilier Architectes : <https://www.mta-architectes.com/>

Opus 5 Architectes : <http://www.opus5.fr/>

Robbrecht en Daem : <http://www.robbrechtendaem.com/>

Patrick Schweitzer et associés : <http://www.schweitzer-associes.com/>

- *Sites particuliers à l'étude de cas :*

Chaîne YouTube de la Communauté d'agglomération de Draguignan :

<https://www.youtube.com/channel/UC8N9k2IJXmWLFKnxD9ISRPw>

Chaîne YouTube de la Halle aux sucres :

<https://www.youtube.com/channel/UCbfEz500PHxv3CPL08733cw/videos>

Site internet de l'architecte Jean-Pascal Clément : www.jpcaarchi.com/

Site internet de l'architecte Louis-Pierre Faloci : www.pierrelouisfaloci.com/

Site internet de la Halle aux sucres : www.halleauxsucres.fr/

Site internet du pôle Chabran : http://www.dracenie.com/fr/pole_culturel_chabran

PARTIE 2 : CONSERVER DURABLEMENT À ÉCHELLES LOCALE ET DÉPARTEMENTALE : DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES... ET POLITIQUES ?

La ville de Dunkerque figure parmi les premières à s'engager dans le développement durable, en France. Depuis les années 2000, elle a accueilli deux conférences dont l'une sur la ville durable. Troisième port français, Dunkerque bénéficie aussi d'une position géographique stratégique, au cœur de la mégalopole européenne, près de Lille et de la Belgique, ce qui favorise son dynamisme. L'intérêt de la ville se tourne vers une croissance et un développement urbains durables, qui englobent à la fois les questions européennes, et les enjeux locaux de l'intercommunalité. Ceci constitue un terreau favorable à la mise en place d'un bâtiment d'archives intercommunales, mutualisé et tourné vers les préoccupations environnementales, économiques et sociales. Quant au département du Var, fort d'un patrimoine naturel omniprésent, les politiques territoriales prennent à cœur les enjeux écologiques du développement durable. La politique départementale est également tournée vers les enjeux du développement social et économique de ses territoires. Elle fait ainsi du secteur culturel un important domaine d'action du développement durable.

Nous faisons, ici, le choix d'étudier deux bâtiments d'archives très différents, mais qui comportent quelques similitudes. L'un est le bâtiment d'archives intercommunales, le Centre de la mémoire urbaine d'agglomération de Dunkerque. L'autre est le bâtiment abritant les Archives départementales du Var. Dans ces deux cas, nous avons affaire à des structures très ancrées dans leur territoire et qui doivent s'accommoder des contraintes climatiques de leur région. Pour les deux bâtiments, ce sont en effet les mésaventures climatologiques ou environnementales qui ont donné le coup d'élan des projets d'installation, ou tout du moins qui les corroborent : un dégât des eaux aux archives de Dunkerque, en 1998 et les inondations de Draguignan, en 2010¹⁶².

Deux objectifs se conjuguent dans cette étude de cas. Le premier, par la présentation successive des deux services et de leurs bâtiments – l'un réhabilité et l'autre construit *ex nihilo*

162 Matthieu Jourdain, *Définir, aménager et construire un bâtiment d'archives à vocation intercommunale : l'exemple de la Halle aux Sucres-Centre de la Mémoire Urbaine d'Agglomération (CMUA) de Dunkerque*, Mémoire d'insertion professionnelle dans le cadre du Master 2 Archives et Monde du Travail de l'Université Lille 3, sous la direction d'Aline Boucherit, William Maufroy et Matthieu de Oliveira, septembre 2016, p. 18 explique que ce dégât des eaux a affecté de nombreuses archives anciennes et modernes.

– est de déterminer l'impact des préoccupations environnementales sur leur construction et leur réhabilitation. Il convient également d'étudier les enjeux que comportent de tels projets, dans deux contextes climatiques et territoriaux différents, mais à deux époques contemporaines. Le second objectif est de tenter de percevoir la place que peut avoir un bâtiment conservant des archives, dans les politiques des collectivités locales en matière de développement durable.

1. LE CENTRE DE LA MÉMOIRE URBAINE D'AGGLOMÉRATION DE DUNKERQUE

Parmi les services d'archives communaux et intercommunaux repérés dans la première partie de notre étude, notre choix s'est porté sur l'étude du bâtiment qui abrite le service des archives de Dunkerque et de son agglomération, connu sous le nom de Centre de la mémoire urbaine d'agglomération de Dunkerque. Comme nous le verrons, ce service d'archives intercommunales est installé dans un bâtiment réhabilité. Après un historique des archives de Dunkerque et une présentation du service actuel, cette première sous-partie tente de cerner les enjeux de la réhabilitation d'un bâtiment à portée patrimoniale, en terme de développement durable.

1.1. Histoire et présentation du service

Fondé en 1972, le service des Archives municipales de Dunkerque a connu plusieurs lieux de conservation avant d'être implanté dans le bâtiment de la Halle aux sucres. Les archives sont ainsi d'abord conservées sur deux sites différents. La bibliothèque municipale, non adaptée à la conservation d'archives, abrite les séries anciennes et modernes, de même qu'une petite salle de lecture. Les séries contemporaines postérieures à 1940 sont, quant à elles, conservées à l'hôtel de ville, dès 1974. Pour faire face à la saturation des magasins, l'ouverture d'un troisième lieu de stockage en annexe est envisagé pour accueillir les versements d'archives. Petit à petit s'installe l'idée de conserver non pas seulement les archives communales, mais aussi les archives intercommunales. Le territoire dunkerquois est en effet marqué par un passé industriel chargé et revendiqué par sa population. Ainsi, les fonds des chantiers navals, des filatures et autres structures industrielles aux alentours, ainsi qu'encore les archives du port autonome de Dunkerque devaient trouver leur place dans le service des Archives de Dunkerque. Par réel manque de place, les archives des chantiers navals par exemple sont versées aux Archives Nationales du Travail de Roubaix ; les archives du port autonome quant à elles, avec leurs quatre-vingt-dix kilomètres linéaires occupent l'annexe mise en place. Tout ceci aboutit à la volonté véhiculée par le conservateur d'alors, Jean-Luc Porhel, d'installer les archives municipales dans un nouveau bâtiment de conservation qui puisse préserver et valoriser le passé industriel et portuaire de la ville. Le projet finit par

prendre forme dès la toute fin des années 1990¹⁶³. Il aboutit à la réhabilitation d'un ancien bâtiment industriel de la ville de Dunkerque, la Halle aux sucres, que nous présenterons en détail dans quelques lignes.

Aujourd'hui, le service est devenu le Centre de la mémoire urbaine d'agglomération de Dunkerque. Situé en majeure partie au rez-de-chaussée de la Halle aux sucres, le service conserve les archives de Dunkerque et celles de certaines communes de l'agglomération. Jusqu'en 2016, seules les séries anciennes et modernes y étaient conservées. À partir de cette date, les archives contemporaines définitives postérieures à 1940, classées en série W et conservées dans les sous-sols de l'hôtel de ville rejoignent le bâtiment de la Halle aux sucres¹⁶⁴. Installées sur une surface de 2 900 m², les Archives occupent les deux premiers niveaux du bâtiment de la Halle aux sucres. Le service compte sept magasins réalisés pour une conservation totale d'archives d'environ treize kilomètres linéaires¹⁶⁵. À la fin de l'année 2016, le service compte un accroissement des fonds d'un peu plus de 360 mètres linéaires (fonds publics principalement), pour totaliser plus de huit kilomètres linéaires de fonds d'archives¹⁶⁶. À cette époque, les magasins d'archives sont occupés à 65 %¹⁶⁷. Les bureaux du personnel et les espaces de traitement des archives se situent au même niveau que les magasins d'archives (salle de tri, salle de dépoussiérage, atelier de restauration). En 2016, ils permettent l'exercice de seize agents employés à temps plein¹⁶⁸. Les agents, selon leurs missions, sont placés à la fois sous l'autorité du maire de Dunkerque et sous celle du président de la Communauté urbaine de Dunkerque¹⁶⁹.

Dans la disposition des différents espaces, s'observe une réelle séparation entre les espaces de conservation et de traitement des archives et entre les espaces d'accueil du public et des lecteurs¹⁷⁰. En effet, si le rez-de-chaussée du bâtiment de la Halle aux sucres abrite les magasins d'archives et les bureaux des personnels, au premier étage se trouve la salle de

163 Tout ceci est expliqué par Matthieu Jourdain, *Définir, aménager et construire un bâtiment d'archives à vocation intercommunale : l'exemple de la Halle aux Sucres-Centre de la Mémoire Urbaine d'Agglomération (CMUA) de Dunkerque*, op. cit., p. 11-13.

164 *Ibid.*, p. 81-82.

165 Geneviève Étienne, Marie-Dominique Parchas, France Saïe-Belaïsch et alii, *Les archives dans la cité. Architecture d'archives, 2004-2012*, op. cit., p. 201.

166 SIAF, *Enquête annuelle de 2016 sur les Archives communales et intercommunales*, août 2017, p. 22.

167 *Ibid.*, p. 54.

168 *Ibid.*, p. 6 ; un plan interactif est proposé sur le site internet de la Halle aux sucres, en ligne et disponible sur www.halleauxsucres.fr/plan-interactif (consulté le 25 mai 2018).

169 Matthieu Jourdain, *Définir, aménager et construire un bâtiment d'archives à vocation intercommunale : l'exemple de la Halle aux Sucres-Centre de la Mémoire Urbaine d'Agglomération (CMUA) de Dunkerque*, op. cit., p. 120, voir l'annexe n° 10 : « Convention de création du service commun, 20 avril 2016 ».

170 Voir les différents circuits de circulation dans *Ibid.*, p. 129, annexe n° 14.

lecture du Centre de la mémoire, de 156 m². En 2016, le Centre de la mémoire urbaine recensait presque six cents lecteurs inscrits, dont 32 % sont des généalogistes, 7 % sont des chercheurs et 5 % représentent les lecteurs venus faire des recherches administratives (pour faire valoir des droits, par exemple)¹⁷¹. La salle de lecture jouxte le premier niveau de l'exposition de référence, le *learning center* Ville durable. Elle sert également de salle d'exposition où prirent place quatre expositions différentes en 2016, ayant attiré plus de 1 400 visiteurs. Le service dispose aussi d'une salle pédagogique de 53 m²¹⁷². En 2016, le service accueillait ainsi deux cents scolaires¹⁷³.

En définitive, le service d'archives de la Communauté d'agglomération de Dunkerque accueille les archives de la municipalité de Dunkerque, ainsi que les archives des communes de l'agglomération. Il s'agit d'un service mutualisé, comme nous le verrons plus en détail par la suite, entre la Ville de Dunkerque et la Communauté d'agglomération. Le service est lui-même installé au cœur d'un bâtiment mutualisé entre différents services territoriaux et qui est un symbole de l'histoire industrielle de Dunkerque et de son agglomération.

1.2. La réhabilitation de la Halle aux sucres

Le projet de reconstruction du bâtiment de la Halle aux sucres – anciennement appelé « Entrepôt réel des sucres indigènes » – naît dans les années 1990. Discuté pendant près de vingt ans, il est considéré comme l'un des projets pionniers en matière d'intercommunalité¹⁷⁴. Il participe à valoriser un symbole architectural de l'histoire industrialo-portuaire de Dunkerque¹⁷⁵.

L'histoire du bâtiment de la Halle aux sucres prend ses racines au XIX^e siècle. Suite à une découverte permettant l'extraction du sucre de la betterave dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, la culture de la betterave sucrière est en plein essor en France, dès 1811. Le pays devient alors important dans la production de la betterave sucrière. Rénové en 1822 et

171 SIAF, *Enquête annuelle de 2016 sur les Archives communales et intercommunales*, op. cit., p. 86.

172 *Ibid.*, p. 201 ; Centre de la mémoire urbaine d'agglomération de Dunkerque, BRO 1738, p. 11.

173 SIAF, *Enquête annuelle de 2016 sur les Archives communales et intercommunales*, op. cit., p. 102.

174 Matthieu Jourdain, *Définir, aménager et construire un bâtiment d'archives à vocation intercommunale : l'exemple de la Halle aux Sucres-Centre de la Mémoire Urbaine d'Agglomération (CMUA) de Dunkerque*, op. cit., p. 26.

175 Annexe 2.

profitant de l'arrivée des chemins de fer en 1848, le port de Dunkerque devient le principal port de transit du sucre en France. Face à l'importance de la production sucrière, il devient ensuite nécessaire de l'entreposer. Après validation par la Chambre de commerce, le sucre d'abord gardé dans des entrepôts de sucres dits « fictifs », dans les années 1870. Il s'agit en réalité d'entrepôts privés gérés par les négociants de Dunkerque. Le sucre qui y est alors entreposé est dit « indigène », puisqu'il est produit en métropole, principalement dans le nord de la France. En outre, la validation de la Chambre de commerce est soumise à la condition que l'entrepôt fictif des sucres soit remplacé au bout d'un an par un établissement public appelé « entrepôt réel des sucres indigènes »¹⁷⁶. Officialisée par un décret de 1895, puis approuvée par décision ministérielle deux ans après, l'entrepôt est réalisé dès 1897, par les architectes Jules Denfer et Paul-Émile Friesé, sur le môle 1. Achevé en 1899, il dispose d'une surface d'entreposage de plus de 18 000 m². Ne pouvant toutefois contenir l'intégralité de la production sucrière régionale, un second bâtiment sort de terre en 1902¹⁷⁷. La capacité de stockage totale s'élève alors à plus de 40 000 m². En 1940, les deux bâtiments subissent les bombardements allemands. Le premier entrepôt est fortement endommagé, le second est complètement détruit. Après la guerre, le bâtiment de 1899 est reconstruit et sert d'entrepôt des sucres, mais aussi de métaux et d'hydrocarbures. Le bâtiment est finalement abandonné par les entreprises dans les années 1990, mais est petit à petit réinvesti par les artistes¹⁷⁸. « L'entrepôt réel des sucres indigènes » est donc un symbole de la vie économique et portuaire de Dunkerque et de sa région.

La réhabilitation d'un bâtiment ancien se développe largement depuis plusieurs décennies. Elle permet de valoriser le patrimoine urbain, tout en faisant des économies de toutes sortes, comme sur la démolition du bâtiment, sur les matériaux employés dans la construction, ainsi que sur le plan énergétique¹⁷⁹. Il n'est pas rare, en effet, qu'un bâtiment ancien, souvent construit avec des murs épais, permette une certaine inertie thermique. Quoiqu'il en soit, la réhabilitation d'un bâtiment en bâtiment de conservation d'archives est souvent employée pour les petits services – communaux ou intercommunaux –. À Dunkerque, le projet de réhabilitation de ce qui est rapidement appelé la « Halle aux sucres » est commandité par la

176 Centre de la mémoire urbaine d'agglomération de Dunkerque, *De l'entrepôt portuaire à la Halle aux sucres. Quelle histoire !*, exposition en ligne, 10 p., ici p. 2-4, disponible sur <http://www.archives-dunkerque.fr/EXPLOITATION/page-exposition-en-ligne.aspx> (consulté le 21 mai 2018).

177 *Ibid.*, p. 5 ; CMUA, BRO 1738, p. 7. Voir annexe 4.

178 Centre de la mémoire urbaine d'agglomération de Dunkerque, *De l'entrepôt portuaire à la Halle aux sucres. Quelle histoire !*, op. cit., p. 8-9.

179 Direction des Archives de France, *Des Archives en France, L'activité des services d'archives*, 2016, op. cit., p. 16.

Communauté urbaine de Dunkerque. Pour la totalité du bâtiment, le coût des travaux est au départ estimé à près de trente-quatre millions d'euros. Finalement, il s'élève à plus de quarante millions d'euros. Le projet est financé avec le concours du département du Nord, de la région Nord-Pas-de-Calais, ainsi que de l'Union européenne (FEDER). Les dix millions d'euros que la région investit pour le *learning center* permettent d'engager les travaux¹⁸⁰. En 2008, est lancé le concours d'architecture pour la réhabilitation du bâtiment. C'est le projet de l'architecte Pierre-Louis Faloci qui est alors choisi¹⁸¹. Réhabiliter un bâtiment durablement, c'est en partie réduire au maximum son impact environnemental. Le programme s'insère au cœur du projet « Neptune », mis en place par la Communauté urbaine de Dunkerque depuis les années 1990 et qui consiste en la valorisation du port de Dunkerque comme en l'urbanisation de ses friches industrielles. D'un point de vue architectural, l'enjeu est donc de faire vivre de nouveau cette structure imposante, de faire ressusciter son histoire tout en l'insérant dans la ville d'aujourd'hui. La structure extérieure en brique est préservée et sert d'écrin, de parure à un bâtiment refait à neuf. Le bâtiment d'origine est scindé dans sa longueur d'une tranchée qui permet le passage de la lumière naturelle. Ce passage remonte vers une terrasse offrant aux visiteurs un point de vue sur le port et la ville de Dunkerque. Par cette « rue intérieure », la volonté de l'architecte est de matérialiser la violence qui a secoué la ville portuaire lors des guerres et en particulier pendant la Seconde Guerre mondiale¹⁸². Comme une ville multicentenaire qui est constituée de plusieurs strates, l'ensemble du bâtiment oscille entre histoire et modernité. Ce lien entre les deux temporalités est justement une clé de voûte du projet. Comme le remarquait Matthieu Jourdain en 2016, « l'objectif est de créer des liens entre mémoire et prospective du développement urbain par les différents acteurs qui intègrent le bâtiment. Cette thématique de la ville s'est peu à peu transformée en 'ville durable', le but est toujours de créer du lien entre mémoire et ville mais s'ajoute la notion environnementale qui se développe sur de nombreux projets »¹⁸³. En effet, la Halle aux sucres est conçue comme le lieu de la Ville durable. Elle accueille donc dans ses étages, comme nous le verrons plus en détail par la suite, les services de formation territoriale, ainsi que d'urbanisme. Or, ceux-ci reposent sur le service d'archives et les magasins situés

180 Matthieu Jourdain, *Définir, aménager et construire un bâtiment d'archives à vocation intercommunale : l'exemple de la Halle aux Sucres-Centre de la Mémoire Urbaine d'Agglomération (CMUA) de Dunkerque*, *op. cit.*, p. 85.

181 Annexe 5.

182 Interview de Pierre-Louis Faloci, disponible en ligne sur https://www.youtube.com/watch?v=cJFa_1_RpvU (consulté le 20 mai 2018).

183 Matthieu Jourdain, *Définir, aménager et construire un bâtiment d'archives à vocation intercommunale : l'exemple de la Halle aux Sucres-Centre de la Mémoire Urbaine d'Agglomération (CMUA) de Dunkerque*, *op. cit.*, p. 31.

sous la « rue centrale »¹⁸⁴. Nous pouvons y voir le rôle de fondation des Archives pour les strates supérieures, postérieures, que sont les services de la Ville durable. Cet intérêt pour préserver l'authenticité d'un lieu, tout en l'ancrant dans le futur, semble caractéristique de l'œuvre entière de Pierre-Louis Faloci. En effet, l'architecte a eu l'occasion de travailler sur d'autres établissements culturels, dont un bon nombre de musées notamment, un *learning center* à Saint-Étienne réalisé en 2015, et d'autres centres d'archives comme les Archives archéologiques en Bourgogne (2012-2014) ou la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine qui abrite des archives d'architecture (2012-2016)¹⁸⁵. Ses réalisations se remarquent par l'usage des matériaux bruts, authentiques, non sans un aspect magistral, et surtout par le respect de l'environnement dans lequel elles s'insèrent. L'architecture n'est pas simplement posée au milieu de cet environnement, au contraire elle s'y adapte totalement et fait d'une certaine manière corps avec lui. C'est ici ce qui nous frappe lorsque l'on prête attention à cet édifice : la partie neuve est quasiment imperceptible suivant l'angle par lequel le bâtiment est regardé, de manière à garder l'authenticité du lieu portuaire et de l'ancien entrepôt. En plus de son insertion dans l'environnement urbain, l'aspect durable du bâtiment est aussi revendiqué sur le plan énergétique. Certifié HQE, le bâtiment de la Halle aux sucres s'insère dans la transition énergétique¹⁸⁶. Les grandes façades en verre permettent l'entrée de la lumière naturelle dans les espaces d'accueil du public (d'exposition notamment), ainsi que dans les bureaux des agents, réduisant ainsi le coût de l'électricité¹⁸⁷. Le système de chauffage et de refroidissement du bâtiment entier repose sur l'utilisation de l'eau de mer pour l'alimentation d'une pompe à chaleur. Une ventilation « par centrale de traitement de l'air double flux » est également installée pour diminuer les dépenses et les pertes énergétiques¹⁸⁸. L'installation des magasins en rez-de-chaussée permet une certaine inertie thermique, renforcée par l'aspect compact de l'entièreté de l'architecture. En effet, si l'ancien entrepôt était constitué de trois étages, un étage supplémentaire a été créé dans la structure actuelle permettant ainsi une réduction des volumes et donc des dépenses énergétiques. Il va de soi que l'isolation est l'un des éléments les plus importants pour réduire les coûts énergétiques, mais aussi pour la conservation des archives. Ici, cette nécessité est renforcée par les paramètres climatiques de la région : un climat particulièrement humide et venteux. En outre,

184 Annexe 3.

185 Voir le site internet de Louis-Pierre Faloci : <http://www.pierrelouisfaloci.com>.

186 Matthieu Jourdain, *Définir, aménager et construire un bâtiment d'archives à vocation intercommunale : l'exemple de la Halle aux Sucres-Centre de la Mémoire Urbaine d'Agglomération (CMUA) de Dunkerque*, *op. cit.*, p. 31.

187 Annexe 6.

188 Centre de la mémoire urbaine d'agglomération de Dunkerque, BRO1738, p. 9.

le môle 1 est situé à proximité du port industriel de Dunkerque. Il faut donc ajouter à cela les émissions polluantes venues de ces industries¹⁸⁹.

Par conséquent, le Centre de la mémoire urbaine d'agglomération de Dunkerque est installé dans un bâtiment historique réhabilité, la Halle aux sucres, ancien entrepôt réel des sucres indigènes, symbole de l'économie et de la vie de tout un territoire. L'activité du service passe donc notamment par la valorisation de ce patrimoine auprès d'un public plus ou moins averti. En ce sens, il est, comme nous le verrons ensuite, le premier rouage d'une bonne gouvernance, par l'accès du public à l'histoire du territoire, clé des réflexions autour de la « ville durable ». Aussi, les choix architecturaux qui encadrent ce projet de réhabilitation sont soumis à plusieurs paramètres : climatiques, environnementaux, économiques, sociaux et enfin politiques.

189 Plaquette du projet EUROPEAN. La ville de Dunkerque, depuis 2017, a aussi entamé le projet CAP 2020 pour moderniser son port industriel : <https://portdedunkerque.debatpublic.fr/images/pdf/dmo.pdf>.

2. LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU VAR

Les Archives départementales du Var, se situent dans la région Provence-Alpes-Côtes-d'Azur, à Draguignan. Le services des Archives départementales du Var est plus ancien que celui du Centre de la mémoire urbaine d'agglomération de Dunkerque. Par cette sous-partie, nous souhaitons dresser un historique et une présentation du service actuel, ainsi que du bâtiment qui l'accueille. L'objectif est ainsi de pouvoir proposer un second modèle d'aménagement de service d'archives, à échelle départementale, dans un bâtiment et un secteur urbain entièrement neufs, et dont le caractère durable est clairement revendiqué.

2.1. Histoire et présentation du service

Les Archives départementales sont créées après la Révolution Française, par la loi du 5 brumaire an V (26 octobre 1796)¹⁹⁰. Dès leur création, les Archives départementales du Var sont installées à Brignoles. En 1799, elles sont transférées à Draguignan¹⁹¹. Au XIX^e et au début XX^e siècle, les Archives départementales sont généralement localisées à proximité des administrations et plus particulièrement des préfetures. Les Archives départementales du Var trouvent ainsi leur place dans l'enceinte de la Préfecture, jusqu'en 1972, date à laquelle elles sont transférées, toujours à Draguignan, dans un bâtiment situé avenue Alphonse Daudet. Les Archives départementales sont véritablement touchées par les inondations de 2010¹⁹². Elles sont déplacées une nouvelle fois en 2015 et ainsi intégrées au Pôle Chabran mutualisé avec deux autres services culturels : la Médiathèque et le Conservatoire de musique¹⁹³.

En avril 2007, le Département du Var prend la décision de construire un nouveau bâtiment. Celui-ci vient remplacer la tour-silo, vestige de la modernité des années 1970. La même année, le Conseil général souhaite répartir les archives départementales sur deux sites différents. Le nouveau bâtiment devait ainsi abriter les archives anciennes et modernes (soit

190 Abrégé d'archivistique

191 Site internet des Archives départementales du Var, disponible sur <https://archives.var.fr/article.php?larub=12&titre=nous-connaitre> (consulté le 10 mai 2018).

192 Alain Droguet, « La mémoire des inondations dans le Var à la suite de celle du 15 juin 2010 », *La Gazette des archives. Les sources d'archives pour l'étude du climat et de l'environnement*, n°230, 2013, p. 135-138.

193 *Ibid.*

jusqu'en 1940). Quant aux séries contemporaines, elles devaient alors être conservées à Toulon, dans un nouveau bâtiment prévu pour les années 2020¹⁹⁴. Finalement, ce projet est abandonné en 2015, faute de foncier¹⁹⁵. Le service accueille ainsi la totalité des archives départementales. Toutefois, il semble bien y avoir toujours un lien entre Draguignan et Toulon, chef-lieu du département. En effet, le site internet du service des Archives départementales indique deux adresses. La première est celle du pôle Chabran, adresse physique du service. La seconde est à Toulon. Il s'agit de l'adresse postale des Archives départementales, localisée dans le bâtiment du Département du Var¹⁹⁶. Concernant le nombre d'agents employés dans la structure, on relève, en 2016, l'existence de deux agents d'État, employés à plein temps et de quarante agents territoriaux – 39, 1 équivalent temps-plein (ETP)–. Le nombre d'agents d'État n'a pas bougé depuis plusieurs années, contrairement à celui des agents territoriaux. En effet, leurs effectifs ne cessent d'augmenter, au moins depuis le début des travaux du nouveau bâtiment. Ainsi, avant les travaux, le service comptait vingt-neuf agents territoriaux (28, 60 ETP). En 2015, soit environ un an après l'ouverture du nouveau bâtiment, le service compte dans ses rangs trente-cinq agents territoriaux (34, 4 ETP)¹⁹⁷.

Les Archives départementales du Var conservent à Draguignan les fonds anciens, modernes, et contemporains. Au total, cela représente, d'après leur site internet près de vingt kilomètres linéaires d'archives¹⁹⁸. En 2016, le rapport d'enquête du Service interministériel des Archives de France fait état d'un accroissement des fonds publics de 1166, 29 mètres linéaires et de 2, 24 Go d'archives électroniques. L'accroissement des fonds privés représente 52, 30 mètres linéaires supplémentaires. Aussi, il faut compter 9, 37 mètres linéaires de plus pour la bibliothèque. Après tri, 939, 61 mètres linéaires supplémentaires occupent les rayonnages du service, contre 1067, 75 en 2014, mais cela constitue près du double des

194 Geneviève Étienne, Marie-Dominique Parchas, France Saïe-Belaïsch *et alii*, *Les archives dans la cité. Architecture d'archives, 2004-2012*, *op. cit.*, p. 172 ; « Déménagement retardé pour les archives varoises à Draguignan », *Var-matin*, 31 janvier 2013 [en ligne], disponible sur <http://archives.varmatin.com/draguignan/demenagement-retarde-pour-les-archives-varoises-a-draguignan.1113777.html> (consulté le 15 mai 2018).

195 « Les archives départementales déménagent au pôle culturel à Draguignan », *Var-matin*, 29 janvier 2015 [en ligne], disponible sur <http://archives.varmatin.com/article/les-archives-departementales-demenagent-au-pole-culturel-a-draguignan.2022085.html> (consulté le 15 mai 2018) ; Geneviève Étienne, Marie-Dominique Parchas, France Saïe-Belaïsch *et alii*, *Les archives dans la cité. Architecture d'archives, 2004-2012*, *op. cit.*, p. 19.

196 <https://archives.var.fr/article.php?larub=11&titre=en-pratique> (consulté le 10 mai 2018).

197 Service interministériel des Archives de France, *Enquête annuelle 2010 – Archives départementales*, 2011, p. 17, [en ligne], disponible sur <https://francearchives.fr/article/37978> (consulté le 10 mai 2018) ; *ID.*, *Enquête annuelle 2014 – Archives départementales*, 5 février 2016, p. 27, [en ligne], disponible sur <https://francearchives.fr/article/37978> (consulté le 10 mai 2018) ; *ID.*, *Enquête annuelle 2016 – Archives départementales*, *op. cit.*, p. 5.

198 <https://archives.var.fr/article.php?larub=12&titre=nous-connaitre> (consulté le 10 mai 2018).

archives versées en 2010, juste avant les travaux du nouveau bâtiment¹⁹⁹. Ainsi, au 31 décembre 2016, le service cumule au total 25 381 mètres linéaires d'archives²⁰⁰. À la fin de cette année 2016, quatre-vingt-neuf communes au total ont déposé leurs archives au service départemental²⁰¹. Ces fonds sont répartis dans treize magasins – chacun possède son code couleur²⁰² –, dont un de 15 m² dédié aux grands formats et supports multi-média. Avec leurs 4 916 m², dont 3 099 m² sont aux normes de conservation, ils représentent 63 % de l'ensemble du bâtiment qui fait 11 100 m². La même année, les fonds bien conditionnés représentent 82 % de l'ensemble des fonds, soit 20 84 mètres linéaires²⁰³. Deux ans après l'ouverture du bâtiment, ses rayonnages qui représentent en tout 34 203 mètres linéaires, sont déjà occupés à 74 % et ne laissent alors que 8 822 mètres linéaires de disponibles²⁰⁴. Près des magasins, le service dispose d'un atelier de restauration. En 2016, les archivistes procèdent à trente-trois opérations de restauration. Le crédit alloué à cette mission est important, puisqu'il est évalué à presque 90 000 euros²⁰⁵.

Les Archives départementales du Var accueillent, comme tout service départemental d'archives, un public varié et principalement constitué de généalogistes, de chercheurs, de citoyens venus faire des recherches administratives, ou encore de scolaires. En 2016, le SIAF rapporte 812 lecteurs inscrits dans l'année, contre 656 avant la phase de travaux, en 2010²⁰⁶. Les citoyens venus faire des recherches administratives comptent pour 49 % des inscrits (ils sont 395), soit la majorité. Viennent ensuite les généalogistes qui en représentent 28 % (ils sont 226), puis les chercheurs, lesquels représentent 23 % des lecteurs inscrits en 2016 (avec un effectif de 187 personnes)²⁰⁷. Lors de la phase de travaux, s'observe naturellement une forte

199 Service interministériel des Archives de France, *Enquête annuelle 2010 – Archives départementales*, 2012, p. 11, [en ligne], disponible sur <https://francearchives.fr/article/37978> (consulté le 10 mai 2018) ; *ID.*, *Enquête annuelle 2016 – Archives départementales, op. cit.*, p. 11, [en ligne], disponible sur <https://francearchives.fr/article/37978> (consulté le 10 mai 2018).

200 Service interministériel des Archives de France, *Enquête annuelle 2016 – Archives départementales, op. cit.*, p. 11.

201 *Ibid.*, p. 29.

202 Exposition virtuelle des Archives départementales du Var, Joël Levillain [en ligne], disponible sur <https://archives.var.fr/article.php?larub=272&titre=la-construction-du-nouveau-batiment-en-images-> (consulté le 10 mai 2018).

203 Service interministériel des Archives de France, *Enquête annuelle 2016 – Archives départementales, op. cit.*, p. 32.

204 *Ibid.*, p. 35.

205 *Ibid.*, p. 23.

206 Service interministériel des Archives de France, *Enquête annuelle 2010 – Archives départementales, op. cit.*, p. 21.

207 Service interministériel des Archives de France, *Enquête annuelle 2016 – Archives départementales, op. cit.*, p. 59.

baisse de la fréquentation du service, qui tend toutefois à s'accroître entre 2013 et 2014²⁰⁸. Deux ans après, le service est fréquenté par 6 723 personnes, légèrement moins qu'en 2015 qui avait vu la fréquentation bondir à 7 562 visites²⁰⁹. Peut-être l'attrait du public, sa curiosité à l'égard du nouveau bâtiment a joué en la faveur du service des Archives, lequel a été mutualisé, qui plus est, avec deux autres services culturels du département.

Les Archives départementales du Var sont un service actif, dont la fréquentation a été stimulée par leur installation au pôle Chabran. Comme le bâtiment de la Halle aux sucres, nous verrons que la construction de ce site est encadrée par les préoccupations environnementales, économiques et sociales de ses maîtres d'ouvrages, à savoir la Communauté d'agglomération de Draguignan par délégation du Conseil général du Var. Ainsi, ce nouveau bâtiment répond aux réglementations en vigueur en matière de développement durable, notamment par l'acquisition de la certification HQE.

2.2. Construire un nouveau site à Draguignan

Les travaux de construction du pôle Chabran s'étendent de 2010 à 2014. La construction d'un bâtiment neuf permet de créer plus facilement de grands espaces et d'avoir un bâtiment à haute performance énergétique. Financé par l'agglomération et le département du Var, ce projet culturel s'insère dans un projet de développement d'un quartier situé en périphérie du centre de Draguignan et à côté du parc Chabran, inauguré en 2011²¹⁰. Dans sa totalité, le coût du projet s'élève à un peu plus de vingt-et-un millions d'euros. Aucune réserve foncière n'est prévue, cela veut donc dire que le bâtiment ne peut être étendu sur ce terrain. Si, par exemple après saturation des magasins d'archives, un bâtiment de conservation d'archives doit prévoir l'aménagement d'une extension, il puise dans sa réserve foncière, lorsqu'il en dispose. Or, peu de bâtiments d'archives en bénéficient. La surface totale du terrain prévu pour le pôle Chabran s'élève à près de 9 000 m², dont un tiers est prévu pour les Archives départementales. La surface dite utile pour les Archives est de 4000 m², la surface hors œuvre nette (SHON),

208 Service interministériel des Archives de France, *Enquête annuelle 2013 – Archives départementales*, 2014, p. 7 ; *ID, Enquête annuelle 2014 – Archives départementales*, 2015, p. 11.

209 Service interministériel des Archives de France, *Enquête annuelle 2016 – Archives départementales*, op. cit., p. 71, malgré ce bond dans la fréquentation, le service se situe encore dans la moyenne basse du nombre de fréquentation des services départementaux.

210 Annexe 8.

remplacée de puis 2012 par les termes de « surface de plancher », est de 6 175 m²²¹¹. Le bâtiment est commandité par la Communauté d'agglomération dracénoise, par délégation du Conseil général du Var. Ce dernier finance la partie archives, qui s'élève en tout à 15 244 450 euros. Le pôle Chabran est composé de trois bâtiments principaux : celui de la médiathèque, celui des Archives départementales et celui du conservatoire de musique²¹². Les Archives y ont une position centrale. Leur bâtiment se compose de deux espaces principaux : celui réservé à l'administration et au public, d'une part, et l'espace réservé à la conservation et au traitement des archives. Les deux parties communiquent au moyen d'une passerelle. Cette séparation, que nous avons aussi observée au Centre de la mémoire de Dunkerque, reprend la séparation des circuits préconisée par le SIAF et par Michel Duchein auparavant.

Un concours d'architecture est lancé en 2007. L'architecte Jean-Pascal Clément en est choisit pour la conception et la réalisation de l'édifice. L'enjeu est ici de concevoir un pôle culturel attractif, ouvert, spacieux et durable. La dimension écologique du projet est fortement valorisée par l'architecte. Ce n'est pas le seul bâtiment culturel réalisé par le cabinet de Jean-Pascal Clément. Par exemple, celui-ci a eu l'occasion de réaliser plusieurs centres culturels dont un « écopôle »²¹³. Dans le quartier Chabran, il est également en charge de la réalisation du complexe cinématographique. Le style architectural de Jean-Pascal Clément est très différent de celui de Pierre-Louis Faloci. Si l'architecte de la Halle aux sucres se distingue par des réalisations à l'aspect brut, authentique et monumentale tout à la fois, presque minérale, l'œuvre de Jean-Pascal Clément se distingue par l'intérêt apporté au traitement de la lumière et de l'espace qui sont travaillés dans des tonalités très claires et dans un style architectural peut-être plus classique. L'inauguration des travaux a lieu le 16 novembre 2010²¹⁴. Leur avancée est valorisée par une exposition virtuelle mise en ligne sur le site internet des Archives départementales²¹⁵. La première photographie de l'exposition virtuelle montre les différents acteurs présents lors de la pose de la première pierre de l'édifice : le maire de la commune de Draguignan, Max Piselli, le président de la Communauté d'agglomération, Olivier Audibert-

211 Annexe 1.

212 Exposition virtuelle des Archives départementales du Var, Joël Levillain [en ligne], disponible sur <https://archives.var.fr/article.php?larub=272&titre=la-construction-du-nouveau-batiment-en-images-> (consulté le 10 mai 2018).

213 Il s'agit de l'Écopole de Cogolin, dont la fiche notice de l'architecte est disponible en ligne sur <http://www.jparchi.com/ecopole-cogolin/> (consulté le 25 mai 2018). Les fiches des autres espaces culturels, comme à Saint-Maxime, Soisy-sous-Montmorency ou encore Sainte-Baume sont disponibles en ligne sur <http://www.jparchi.com/projet/culturel/> (consulté le 25 mai 2018).

214 Exposition virtuelle des Archives départementales du Var, Joël Levillain [en ligne], disponible sur <https://archives.var.fr/article.php?larub=272&titre=la-construction-du-nouveau-batiment-en-images-> (consulté le 10 mai 2018).

215 Annexe 10.

Troin, le préfet du Var, Paul Mourier, accompagné de la sous-préfète de Draguignan, Corine Orzechowski, et enfin l'architecte du pôle Chabran, Jean-Pascal Clément²¹⁶. Déjà, l'aspect durable du chantier fait sens. Cela se fait, par exemple, par le tri des déchets – demandé dans la réglementation du BTP après Grenelle 2009 – dans des bennes spécifiques ; la nécessité de montrer son exemplarité demeure²¹⁷.

Le bâtiment des Archives départementales du Var et le reste du pôle Chabran sont conçus selon les préoccupations environnementales et de développement durable. L'aspect durable du bâtiment et son interaction avec le paysage urbain sont clairement revendiqués par l'architecte, Jean-Pascal Clément : « notre objectif est de créer un bâtiment performant compact et lisible, établissant une relation forte à la ville »²¹⁸. Ainsi, la disposition de l'ensemble du pôle Chabran reprend celle, orthogonale, du parc Chabran. Des patios sont installés au niveau des bâtiments pour offrir une protection contre les vents et le soleil. Les toits sont partie intégrante du bâtiment. Ils sont sa « 5ème façade »²¹⁹. Irrigués par système de récupération des eaux de pluie, les toits végétaux apportent à l'édifice une isolation supplémentaire et permettent de répondre aux contraintes climatiques du Var, au climat chaud et aux précipitations fréquentes²²⁰. De plus, les toits végétaux, en ville notamment, sont particulièrement importants pour maintenir la diversité de la faune et de la flore. En revanche, le toit de la partie consacrée aux magasins n'est pas végétalisé. Le risque serait en effet Un équipement photovoltaïque en toiture permet de réaliser des économies énergétiques²²¹. Comme d'autres bâtiments d'archives contemporains, le choix est porté sur une architecture aux volumes bas, contrastant avec le modèle de la « tour silo » des années 1970. Cela permet, de surcroît, de réduire l'impact visuel du bâtiment et de le fondre dans le paysage, notamment grâce aussi à cette toiture végétalisée²²². Le jeu sur la transparence permis par les façades en verre, qui offrent aux visiteurs une vue sur le parc paysager depuis l'intérieur du bâtiment, montre un lieu ouvert sur l'extérieur et « lisible »²²³. Des couloirs entièrement vitrés

216 Exposition virtuelle des Archives départementales du Var, Joël Levillain [en ligne], disponible sur <https://archives.var.fr/article.php?larub=272&titre=la-construction-du-nouveau-batiment-en-images-> (consulté le 10 mai 2018).

217 *Ibid.*

218 Geneviève Étienne, Marie-Dominique Parchas, France Saïe-Belaïsch *et alii*, *Les archives dans la cité. Architecture d'archives, 2004-2012*, *op. cit.*, p. 172.

219 Présentation du pôle Chabran sur le site internet de Jean-Pascal Clément, disponible en ligne sur <http://www.jparchi.com/pole-culturel-chabran> (consulté le 23 mai 2018).

220 *Ibid.*

221 Geneviève Étienne, Marie-Dominique Parchas, France Saïe-Belaïsch *et alii*, *Les archives dans la cité. Architecture d'archives, 2004-2012*, *op. cit.*, p. 172.

222 *Ibid.*

223 *Ibid.*

permettent l'accès aux magasins d'archives dont la façade donne directement sur un parc d'une autre nature que le parc Chabran, mais non moins calme : le cimetière américain²²⁴ ! Un système de « double peau en verre » est utilisé pour l'isolation des magasins et permet de « réguler les échanges thermiques »²²⁵. L'aspect compact des bâtiments participe également à maintenir une certaine inertie thermique. Encore, les parois sont conçues selon les modèles des « murs Trombe ». Elles captent ainsi la chaleur du soleil ; en hiver elles agissent ainsi comme une serre. La chaleur est récupérée par une « machine thermo frigorigère centrifuge », permettant de produire une eau chaude jusqu'à 45 ° C ou au contraire une eau à 6 ° C²²⁶. La technique de géothermie est utilisée pour récupérer cette énergie thermique. À l'époque de la construction du bâtiment, elle est très innovante. C'est d'ailleurs à l'occasion de la construction du pôle Chabran que ce système est utilisé pour la première fois dans le département. Elle consiste en la récupération des températures stables souterraines pour maintenir l'inertie thermique du bâtiment²²⁷. Le bâtiment est chauffé par une installation au sol, induisant un gain de place et une meilleure efficacité²²⁸. Plusieurs procédés et systèmes sont ainsi mis en place pour maintenir un contrôle climatique, économiser de l'énergie et donc aussi réduire l'impact environnemental du bâtiment. Toutefois, cette recherche d'économie comporte quelques limites, notamment dues aux contraintes climatiques de la région. Ainsi, en cas d'insuffisance des deux pompes à chaleur, le bâtiment dispose aussi d'un système de climatisation alimenté par de l'énergie fossile, pouvant faire varier les températures de 3 ° C²²⁹. L'utilisation d'énergie fossile peut sembler incongrue, tant les moyens sont mis pour avoir, à l'arrivée, un bâtiment durable, écologique. Cela le paraît d'autant plus que, depuis 2005, le Département du Var tient à l'intégration systématique des énergies renouvelables dans ses constructions neuves et ses réhabilitations de bâtiments. Le boisénergie est l'énergie la plus utilisée et est permise par l'importante présence de forêts dans la région. Entre 2009 et

224 Exposition virtuelle des Archives départementales du Var, Joël Levillain [en ligne], disponible sur <https://archives.var.fr/article.php?larub=272&titre=la-construction-du-nouveau-batiment-en-images-> (consulté le 10 mai 2018).

225 Geneviève Étienne, Marie-Dominique Parchas, France Saïe-Belaïsch *et alii*, *Les archives dans la cité. Architecture d'archives, 2004-2012, op. cit.*, p. 172 ; Exposition virtuelle des Archives départementales du Var, Joël Levillain [en ligne], disponible sur <https://archives.var.fr/article.php?larub=272&titre=la-construction-du-nouveau-batiment-en-images-> (consulté le 10 mai 2018).. Voir annexe 9.

226 Geneviève Étienne, Marie-Dominique Parchas, France Saïe-Belaïsch *et alii*, *Les archives dans la cité. Architecture d'archives, 2004-2012, op. cit.*, p. 174.

227 *Ibid.*, p. 34 : « Ainsi, les calories (énergie) sont récupérées par l'intermédiaire des tubulures noyées dans les pieux forés à près de 100 m de profondeur (13 pieux), relayées par deux pompes à chaleur air/eau, l'air recueilli est envoyé dans l'inter-paroi du mur trombe qui enveloppe le volume des archives ».

228 Exposition virtuelle des Archives départementales du Var, Joël Levillain [en ligne], disponible sur <https://archives.var.fr/article.php?larub=272&titre=la-construction-du-nouveau-batiment-en-images-> (consulté le 10 mai 2018).

229 Geneviève Étienne, Marie-Dominique Parchas, France Saïe-Belaïsch *et alii*, *Les archives dans la cité. Architecture d'archives, 2004-2012, op. cit.*, p. 174.

2016, le Département a ainsi mis en place un système de chaufferies aux granulés ou plaquettes de bois dans plusieurs de ses bâtiments²³⁰.

Les Archives départementales du Var sont donc situées au cœur d'un bâtiment écologique et culturel. La dimension durable du bâtiment apparaît dès les premières heures de chantier. Quant au bâtiment en lui-même, toutes les phases de sa construction sont encore diffusées par le service des Archives sur son site internet, plus de trois ans après son ouverture au public. Comme le bâtiment de la Halle aux sucres, à Dunkerque, le pôle Chabran dresse son fonctionnement autour d'une bonne isolation thermique et de l'utilisation des énergies renouvelables. Les lignes épurées de l'architecture placent le bâtiment dans son temps, et favorise la visibilité des archives auprès des différents publics, par un bâtiment esthétique et aussi mutualisé.

230 Comme l'indique la Brochure du département du Var : *Le Var, acteur de votre quotidien. Le département, compétence environnement*, p. 93, il s'agit pour beaucoup d'établissements d'enseignement (collèges).

3. LES ARCHIVES, VITRINES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

Le bâtiment de la Halle aux sucres et celui du pôle Chabran sont tous deux des constructions durables qui, soit par leurs équipement, leur architecture, soit par les services qu'ils hébergent, entretiennent un lien très étroit avec le développement durable. Ceci leur a d'ailleurs valu de nombreux retours de la part de la presse, et à plus forte raison pour la Halle aux sucres, de par sa dimension patrimoniale. Ainsi, nous tenterons de savoir si les archives, dans le cadre de l'étude de la Halle aux sucres et du pôle Chabran, peuvent être considérées comme des « vitrines » servant à la promotion du développement durable au sein des différentes politiques locales menées par les collectivités territoriales et locales. Pour ce faire, nous avons choisi d'axer la fin de notre étude sous trois aspects. Celui des avantages et des inconvénients liés à la mutualisation de ces bâtiments avec plusieurs services culturels constitue notre premier angle d'attaque. Nous verrons ensuite que la mutualisation et l'aspect durable d'un bâtiment peut conforter un service d'archives – et bien sûr la structure toute entière – dans son rôle de lieu d'apprentissage et éventuellement de sensibilisation au développement durable. Enfin, nous verrons que les choix effectués dans ces travaux de construction et réhabilitation, ainsi que l'aménagement des services d'archives répondent avant tout aux volontés des collectivités territoriales et locales.

Rapport-gratuit.com 
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

3.1. Recourir à la mutualisation : gain en visibilité ?

La mutualisation des archives est de plus en plus courante. Elle peut s'effectuer à plusieurs niveaux, soit au sein d'un même service d'archives en réunissant archives municipales et archives communautaires par exemple, soit au sein d'un bâtiment mutualisé avec d'autres services territoriaux, culturels ou administratifs²³¹. La mutualisation peut permettre des économies de toutes sortes aux services concernés. De même, selon les services avec lesquels un service d'archives partage ses locaux, il peut bénéficier d'une meilleure visibilité et ainsi toucher un public plus diversifié.

231 Direction des Archives de France, *Des Archives en France, L'activité des services d'archives*, 2016, *op. cit.*, p. 17.

En 1985, Michel Duchein avançait l'idée que les archives sont perçues comme des « choses mortes », pour beaucoup de gens. Cette perception est notamment à l'origine de la volonté de placer des archives loin des villes, dans des lieux historiques plus ou moins perdus en pleine campagne. L'avantage qu'une telle isolation offre en temps de guerre, venant parfois justifier un tel choix, est à relativiser. Le principal risque est celui de « mort par asphyxie » du service d'archives, à cause de cet isolement. En effet, il est nécessaire, selon l'ancien inspecteur des Archives de France, qu'un service d'archives soit en permanence « au contact des administrations, des historiens et des publics érudits »²³². Ainsi, nous avons vu que les services sont principalement implantés, pour les services départementaux tout du moins, près des instances administratives, comme les tribunaux et les préfetures. Les archives municipales sont souvent, aujourd'hui encore, situées près de l'hôtel de ville. Pour les petites communes, ce sont les agents des mairies qui s'occupent des archives, sans qu'il y ait obligatoirement un archiviste. Or, les services d'archives font parfois en sorte d'avoir une image plus culturelle qu'administrative – elles sont d'ailleurs pour la majorité gérées par le ministère de la Culture –. La mutualisation des bâtiments pourrait donc être perçue comme une tentative de lier plus étroitement et visiblement le service d'archives aux autres services culturels municipaux ou départementaux, avec lesquels il partage une structure commune. Ceci est d'autant plus important que les services d'archives cherchent à attirer un lectorat de plus en plus diversifié. La mutualisation des services s'accroît fortement depuis la fin des années 1990 et en particulier grâce à la loi Chevènement de 1999²³³. Cette période correspond aussi à une tentative d'appropriation des Archives départementales par les conseils généraux, dans les années 1990-2000. Les bibliothèques et les archives sont en effet souvent les seuls établissements culturels relevant des conseils généraux, des départements. Ils sont donc un « mode d'expression de l'identité locale et vecteur privilégié de leurs actions culturelles ». Ainsi, si les réglementations du SIAF encadrent les constructions des bâtiments d'archives, le dialogue entre l'État et les collectivités territoriales se renforce. Les départements et les municipalités font entendre leur voix dans ces réalisations architecturales ; les projets doivent en effet s'adapter aux réalités locales. Cette adaptation passe notamment par la mutualisation avec d'autres services culturels ou administratifs. Ainsi, la littérature étudiée nous montre trois types de mutualisation : par des services culturels dirigés par le directeur des archives ou au

232 Michel Duchein, *Les bâtiments d'archives : construction et équipements*, op. cit., p. 28-29.

233 Matthieu Jourdain, *Définir, aménager et construire un bâtiment d'archives à vocation intercommunale : l'exemple de la Halle aux Sucres-Centre de la Mémoire Urbaine d'Agglomération (CMUA) de Dunkerque*, op. cit., p.7.

contraire par un service d'archives dirigé par un autre service culturel, ou encore par la mutualisation des locaux entre plusieurs services indépendants les uns des autres²³⁴.

Les Archives départementales du Var et le Centre de la mémoire d'agglomération de Dunkerque correspondent tous deux au dernier schéma de mutualisation cité. Le premier avantage de la mutualisation est bien entendu la mutualisation des moyens, humains, mais surtout financiers pour la construction ou la réhabilitation d'un bâtiment à vocation culturelle. À Dunkerque, le projet est financé par l'agglomération, la Région pour le *learning center* – sur les quarante millions investis dans la Halle aux sucres, la région accorde dix millions d'euros au projet, donnant ainsi le coup d'envoi des travaux – et par l'Union européenne. À Draguignan, il est financé par la Communauté d'agglomération de Draguignan et par le Conseil général du Var pour la partie consacrée aux Archives – qui représente plus de quinze millions d'euros quand la totalité du projet représente le double²³⁵. Cette mutualisation des financements facilite la mise en place des travaux et la réalisation d'une architecture de qualité, notamment dans l'esthétisme, de manière à devenir un lieu esthétiquement attractif pour le public.

À Draguignan, les Archives départementales sont érigées au cœur du pôle Chabran, composé de plusieurs services culturels départementaux et de l'agglomération dracénoise. Les Archives départementales jouxtent ainsi la médiathèque d'agglomération, le conservatoire de musique et de théâtre de l'agglomération, ainsi qu'une artothèque d'agglomération (unique dans le Var). Les trois services sont installés dans trois bâtiments différents. Ici, la mutualisation avec des services culturels renforce la dimension culturelle des archives. Le fait qu'elles sont indiquées en grandes lettres sur la façade vitrée du bâtiment aide également à leur visibilité²³⁶. Une vidéo de promotion, réalisée et mise en ligne par l'agglomération de Draguignan sur la chaîne YouTube de celle-ci et sur le site internet du pôle Chabran pose néanmoins question²³⁷. Cette vidéo montre la diversité du public permise par la mutualisation des bâtiments. Le pôle Chabran y est présenté comme un pôle culturel stratégique, le principal

234 Geneviève Étienne, Marie-Dominique Parchas, France Saïe-Belaïsch *et alii*, *Les archives dans la cité. Architecture d'archives, 2004-2012*, *op. cit.*, p. 16.

235 Geneviève Étienne, Marie-Dominique Parchas, France Saïe-Belaïsch *et alii*, *Les archives dans la cité. Architecture d'archives, 2004-2012*, *op. cit.*, p. 171 ; Prisca Thivaud, « Le pôle culturel de Draguignan en voie d'achèvement », *Var-matin*, 3 février 2014 [en ligne], disponible sur <http://archives.varmatin.com/draguignan/le-pole-culturel-de-draguignan-en-voie-dachevement.1565380.html> (consulté le 15 mai 2018).

236 Annexe 11.

237 Vidéo mise en ligne sur le site internet du Pôle Chabran, disponible sur http://www.dracenie.com/fr/pole_culturel_chabran, ainsi que sur la plateforme YouTube sur <https://www.youtube.com/watch?v=kgonPJr8sxo> (consultés le 12 mai 2018).

de l'agglomération. Il rassemble un public aux intérêts mixtes et multigénérationnel. Cette diversité est permise par la diversité des supports et des animations proposés. En effet, la médiathèque dispose par exemple, d'espaces vidéo-ludiques installés dans le hall. La vidéo de promotion montre aussi des espaces de lecture ciblant un lectorat plus jeune avec les espaces « contes », « monde des dragons », etc²³⁸. Le pôle Chabran est aussi le lieu de rencontres théâtrales et musicales – qui ont lieu dans l'auditorium mutualisé –, grâce notamment à la présence du conservatoire de musique. La salle d'exposition et l'artothèque permettent la diffusion des savoirs et de l'art contemporain. Enfin, un espace de détente est installé dans un café culturel. Dans ce clip vidéo d'environ sept minutes, le service des Archives départementales n'apparaît qu'une fois et à la toute fin. Ce service est pourtant l'un des trois espaces principaux du pôle Chabran. Quelles conclusions tirer ? Les Archives départementales sont-elles laissées volontairement de côté au profit des autres services plus culturels et donc potentiellement jugés plus attractifs ? En réalité, le manque de visibilité des Archives départementales que nous constatons dans cette vidéo de promotion du pôle Chabran pourrait plus simplement s'expliquer par le fait qu'il s'agit de la chaîne YouTube de l'agglomération de Draguignan. Or les Archives sont un service départemental, donc financé par le département. Cette chaîne est très active et, avant les travaux du pôle Chabran, elle proposait déjà une visite guidée virtuelle des bâtiments²³⁹. Il pourrait donc ici s'agir, de la part de la Communauté d'agglomération de Draguignan, d'une manière de justifier ses projets auprès des contribuables. Pour autant, cette vidéo étant mise en ligne sur le site du pôle Chabran, elle peut tout de même révéler un certain déséquilibre de valorisation entre les différents services du site.

À Dunkerque, le Centre de la mémoire d'agglomération partage le bâtiment de la Halle aux sucres avec des services à compétences variées : culturels, urbanistiques et de formation²⁴⁰. Contrairement au pôle Chabran, qui se veut être un pôle culturel, incluant plusieurs thématiques pour la plupart tournées vers l'art, la Halle aux sucres rassemble des services culturels dont les points communs sont la ville de Dunkerque et le développement durable. L'aspect culturel est apporté par le *learning center* de la ville laquelle se trouve être à la pointe

238 *Ibid.*, le 17 décembre 2014, soit le premier jour d'ouverture du pôle Chabran au public, la médiathèque comptait 250 nouvelles inscriptions.

239 <https://www.youtube.com/watch?v=ZYr8kQG1WFg> (consulté le 12 mai 2018).

240 Matthieu Jourdain, *Définir, aménager et construire un bâtiment d'archives à vocation intercommunale : l'exemple de la Halle aux Sucres-Centre de la Mémoire Urbaine d'Agglomération (CMUA) de Dunkerque*, *op. cit.*, p. 84-85. Voir annexe 7.

de l'intercommunalité et de la mutualisation²⁴¹. Il ne s'agit pas seulement de juxtaposer des services publics et privés dans un même bâtiment, mais au contraire, de créer un réel échange entre ces services. Par exemple, l'Agence d'urbanisme mutualise certaines de ces activités avec le *learning center*²⁴². Ainsi, « l'ambition est donc de permettre à tous les occupants de la Halle aux sucres de s'enrichir du regard et des pratiques de ses voisins, de tisser des synergies pour répondre aux besoins de la ville durable »²⁴³. En ce sens, le Centre de la mémoire d'agglomération se veut partie intégrante d'un « centre d'expertise de la ville durable »²⁴⁴. Le patrimoine, la culture et l'imaginaire sont considérés comme l'une des neuf thématiques constitutives de la ville durables et abordées par la Halle aux sucres. Les huit autres thématiques abordées par les services de la Halle aux sucres sont l'aire urbaine, les villes, les flux, les diversités, la nature, les ressources et énergies, les activités humaines et leurs impacts environnementaux, et enfin les apprentissages et les usages numériques²⁴⁵. La mutualisation mène à des économies d'espaces et aussi d'énergies. L'auditorium ou encore la salle de travail sont des espaces partagés entre les services, suivant leur besoins. La mutualisation physique des services conduit également à une mutualisation virtuelle. Les deux bâtiments étudiés, le pôle Chabran et la Halle aux sucres disposent d'un site internet, en plus des deux sites internet des services d'archives. Le site web d'un service d'archives est très important dans la mesure où ce dernier lui sert de vitrine virtuelle. Ce rôle est donc amplifié par la présence des sites internet des deux bâtiments²⁴⁶.

Dans les deux cas, que ce soit aux Archives départementales du Var ou au Centre de la mémoire d'agglomération de Dunkerque, le fait que ces deux services soient mutualisés avec d'autres montre une réelle volonté de placer les services d'archives au cœur de la vie culturelle et urbaine²⁴⁷. La mutualisation des locaux, en elle-même, a véritablement une dimension

241 *Ibid.*

242 Plan interactif, troisième étage de la Halle aux sucres, disponible sur <https://www.halleauxsucres.fr/plan-interactif> (consulté le 13 mai 2018).

243 Centre de la mémoire urbaine d'agglomération de Dunkerque, BRO1738, p. 6

244 Site internet de la Halle aux sucres, « Le lieu, l'esprit, l'architecture » [en ligne], disponible sur www.halleauxsucres.fr/le-lieu-lesprit-larchitecture (consulté le 23 mai 2018).

245 Ces thématiques sont énumérées sur le site internet de la Halle aux sucres, « Nos thématiques » [en ligne], disponible sur www.halleauxsucres.fr/nosthematiques (consulté le 23 mai 2018).

246 Matthieu Jourdain, *Définir, aménager et construire un bâtiment d'archives à vocation intercommunale : l'exemple de la Halle aux Sucres-Centre de la Mémoire Urbaine d'Agglomération (CMUA) de Dunkerque*, *op. cit.*, p. 83, le portail de la Halle aux sucres a été mis en ligne en 2016. Ici, les internautes peuvent avoir accès aux plans du bâtiment, aux actualités et aux informations pratiques des services.

247 « Le pôle culturel de Draguignan en voie d'achèvement », *Var-matin*, 3 février 2014 [en ligne], disponible sur <http://archives.varmatin.com/draguignan/le-pole-culturel-de-draguignan-en-voie-dachevement.1565380.html> (consulté le 15 mai 2018) indique qu'une convention a été passée avant l'ouverture du pôle Chabran, entre celui-ci et le Centre hospitalier, pour permettre aux patients de s'y détendre.

durable. Elle permet un gain de place, dans un paysage urbain souvent saturé, ainsi que des économies d'énergies et financières, puisque certains espaces publics ou bureaux peuvent être utilisés par les différents services. Mais surtout, la mutualisation contribue à renforcer la dimension sociale du développement durable que peut avoir un bâtiment. Elle participe à l'interaction sociale, parmi les agents, parmi les différents publics et bien sûr entre agents et publics. Ce sont des lieux d'échanges humains favorables à l'apprentissage. Pour autant, la mutualisation peut aussi entraîner un déséquilibre dans la visibilité des services culturels, au détriment du service d'archives.

3.2. Des lieux de sensibilisation au développement durable

Les bâtiments d'archives, en plus d'être des lieux de conservation, sont des lieux d'accueil, d'échange et d'enseignement. Ils revêtent ainsi une dimension sociale, à partir de laquelle nous pouvons nous demander si parmi les objectifs de la construction ou de la réhabilitation d'un bâtiment d'archives durable, ne se cache pas une volonté de faire de ces lieux, en tant que bâtiments publics, des espaces de sensibilisation au développement durable. La question se pose de savoir de quelle manière un service d'archives et le bâtiment qui l'abrite permettent d'instaurer un dispositif de sensibilisation au développement durable.

Dans un bâtiment d'archives, plusieurs moyens sont mis en œuvre pour faire accéder le public à la connaissance. Ils peuvent différer selon les tranches d'âges et le public visé. Un public jeune sera par exemple plus facilement touché par le service éducatif proposé par les services d'archives. Pour cela, il faut que des espaces pédagogiques soient prévus lors de la conception du bâtiment d'archives. Une tendance s'observe de nos jours ; elle tend à augmenter la surface des salles pédagogiques, car il semblerait que les partenariats soient nombreux entre écoles et services d'archives. À ce titre, les Archives départementales du Var, comme beaucoup d'autres services d'archives, mettent en ligne une boîte à outils à destination des enseignants et en rapport avec les programmes scolaires, par niveau. L'un d'eux se rapporte au programme de classe de 6^e, sur l'étude de l'environnement proche et des territoires²⁴⁸. Les expositions sont aussi un moyen de sensibilisation. Les petits services d'archives ne disposent pas toujours d'un espace d'exposition adéquat, mais dans la majorité des cas – pour les constructions et réhabilitations récentes – une zone d'exposition est prévue

248 Site internet des Archives départementales du Var, disponible sur <https://archives.var.fr>.

dans les réalisations architecturales²⁴⁹. S'ils peuvent être propres au service – c'est le cas par exemple aux archives de l'agglomération de Dunkerque qui peut se servir d'une partie de la salle de lecture comme lieu d'exposition et d'échange du savoir – les deux services étudiés peuvent bénéficier d'espaces d'exposition ou de conférences – grâce aux auditoriums – mutualisés avec les autres services. À Dunkerque, le *learning center* revêt une importance considérable dans la structure. Un *learning center* est une bibliothèque numérique qui propose un apprentissage ludique. Celui de la Halle aux sucres s'articule autour du thème de la Ville durable. C'est un lieu important, l'un des cinq *learning center* de la région. Bien qu'il ne fasse pas partie du service d'archives, comme nous l'avons évoqué en amont, les espaces, les moyens et les activités sont mutualisés entre les différents services de la Halle aux sucres. Le *learning center* Ville durable est un peu la vitrine de la Halle aux sucres, par laquelle même le service d'archives peut d'une certaine manière s'identifier. C'est ainsi que William Mauffroy, directeur du Centre de la mémoire, déclarait lors d'une rencontre de l'Association des archivistes français : « nous sommes devenus un *learning center* régional »²⁵⁰. Le rôle des archives est d'apporter les fondements de la connaissance de la ville et de son patrimoine. D'ailleurs, les travaux de valorisation du service s'organisent autour de l'histoire du territoire. Il s'agit donc d'apporter un premier savoir, complété par celui, plus contemporain du *learning center*. Celui-ci est installé sur trois étages de la Halle aux sucres, chacun étant spécialisé dans l'un des trois piliers du développement durable. Le premier, situé sur le même palier que la salle de lecture du Centre de la mémoire, est consacré à la thématique « ville et société ou la ville comme espace du 'vivre ensemble' »²⁵¹. Le deuxième palier s'articule autour de la thématique de « la ville comme écosystème » et le troisième porte sur « la ville inscrite dans une économie globale »²⁵². Le *learning center* contribue à l'identité du site de la Halle aux sucres. Il est un moyen d'attirer un public différent de celui qui visite ordinairement les archives. De même, il offre au public des archives et des autres services culturels un moyen d'être sensibilisé aux enjeux du développement durable urbain, sous les aspects social, environnemental et économique. À cela répond une tentative de sensibilisation sur le web. En effet, la Halle aux sucres dispose de sa propre chaîne YouTube, sur laquelle elle tente de faire connaître le bâtiment, dès l'inauguration de celui-ci en 2016. Elle permet également de relayer

249 Comme le remarque Geneviève Étienne, Marie-Dominique Parchas, France Saïe-Belaïsch *et alii*, *Les archives dans la cité. Architecture d'archives, 2004-2012*, *op. cit.*, p. 224, « il est impératif de prévoir des espaces permettant de proposer une programmation culturelle ».

250 Association des archivistes français, *La Gazette des archives, Mutualiser, coopérer, partager : des enjeux pour les archives communales et intercommunales*, Paris, n° 232, 2013, 251 p, ici p. 120.

251 Plan interactif du site internet de la Halle aux sucres, disponible sur <https://www.halleauxsucres.fr/plan-interactif> (consulté le 13 mai 2018).

252 *Ibid.*

l'information concernant des événements qui ont lieu à la Halle aux sucres, ou ailleurs dans l'agglomération de Dunkerque et ayant pour thème la ville durable²⁵³. Dans ces bâtiments, les archives sont alors garantes de cette histoire et de cette connaissance du patrimoine territorial. Ces dernières peuvent aussi promouvoir la construction d'un bâtiment durable, comme c'est le cas pour le service des Archives départementales du Var, qui publie sur son site internet une exposition virtuelle autour des travaux du pôle Chabran. De plus, il est intéressant de noter que parmi les premières actions culturelles proposées par les Archives départementales du Var en 2015 – en plus d'une exposition sur la Grande Guerre – était consacrée à un cycle de conférences sur l'eau²⁵⁴.

Aussi, peut-être l'architecture, les matériaux employés dans la conception des espaces d'accueil du public contribuent à la sensibilisation du public – et des agents – au développement durable. Le pôle Chabran est conçu comme un pôle de loisirs, d'échanges culturels et artistiques. La Halle aux sucres est tournée vers la recherche, la réflexion et l'échange autour de la ville durable ; la pédagogie, nous l'avons vu y est très importante. Le fait d'avoir un beau bâtiment participe au bien être des personnes qu'il accueille. Le pôle Chabran et la Halle aux sucres sont conçus comme des espaces spacieux, lumineux où les matériaux naturels s'invitent dans les zones réservées au public et au personnel. Le bois est par exemple l'un des matériaux les plus utilisés dans les nouvelles constructions et réhabilitations. Sans compter que par leur localisation, les deux bâtiments offrent un point de vue, par des baies vitrées ou l'aménagement d'une terrasse, sur un élément naturel qui structure l'environnement extérieur : le parc Chabran pour les Archives départementales et la mer du Nord pour le Centre de la mémoire urbaine d'agglomération de Dunkerque. Sans amener l'interprétation trop loin, ces espaces « beaux et bons » si l'on reprend l'adage grec, participent possiblement, consciemment ou non, à l'émergence d'une pensée durable chez les personnes qu'il accueille. L'interaction de l'Homme et de l'environnement est pensée dès la conception des bâtiments. Tout est réalisé pour que l'utilisateur se sente bien dans ces espaces et pour qu'il soit en constante interaction avec les éléments naturels qui l'entourent, qui l'environnent et qui, à leur manière sont investis par l'espace urbain, afin aussi d'amener l'utilisateur vers une plus grande productivité. Le parc Chabran est en effet prévu pour végétaliser la ville. La mer est, elle, un élément constituant de l'histoire et de l'économie de Dunkerque. Avoir ce genre

253 Voir la chaîne Youtube de la Halle aux sucres, disponible en ligne sur <https://www.youtube.com/channel/UCbfEz500PHxv3CPL08733cw/videos> (consulté le 24 mai 2018).

254 Voir la rubrique sur le site des Archives départementales du Var <https://archives.var.fr/article.php?larub=548&titre=nos-anciennes-expositions-temporaires>.

d'architecture sous les yeux, qui crée cette relation de l'Homme à la nature dans la ville, est donc une manière de réhabituer les usagers à la présence de l'environnement naturel dans leur vie quotidienne. De cette manière, la façon dont ces bâtiment sont conçus peut contribuer à une certaine sensibilisation de l'utilisateur au développement durable.

Ainsi, un bâtiment qui abrite un service d'archives peut être un espace de sensibilisation au développement durable pour tous ses usagers – le personnel comme le public –. Cette sensibilisation se fait tant par les activités mises en place par le service d'archives, ou par d'autres services culturels avec lesquels les locaux et les activités peuvent être mutualisés, dans les espaces spécialement prévus à cet effet, que par le rendu architectural de l'ensemble et de sa contextualisation environnementale. Aussi, nous verrons que la construction et la réhabilitation d'un bâtiment en bâtiment d'archives durable est aussi le fruit des politiques mises en place en amont par les collectivités territoriales et locales.

3.3. Bâtiments d'archives et politiques des collectivités locales en matière de développement durable

« Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. À cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social »²⁵⁵. En 2009, le premier article de la loi Grenelle définit ainsi le rôle des politiques publiques, dont celles des collectivités territoriales, comme rôle promoteur du développement urbain dans l'aménagement des territoires. Bâtir un nouveau centre d'archives ou réhabiliter une friche industrielle en bâtiment de conservation d'archives et d'accueil de public qui soient durables dépend des politiques menées par les collectivités locales. Les collectivités locales, en l'occurrence dans notre cas la Communauté urbaine d'agglomération de Dunkerque, tout comme la Communauté d'agglomération de Draguignan, ainsi que le département du Var et la Région Nord-Pas-de-Calais de Calais (pour le *learning center*) à l'époque sont les maîtres d'ouvrage des deux bâtiments d'archives étudiés. Elles participent également, comme toutes collectivités, à la mise en place de politiques locales et permettent ainsi de mobiliser les citoyens et les acteurs économiques²⁵⁶.

255 Loi n° 2009-967 du 3 août 2009, article 1.

256 Isabelle Duffaure-Gallais (dir.), *Construire durable, Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment, op. cit.*, p. 163.

À Draguignan, la construction du bâtiment qui abrite les Archives départementales du Var s'inscrit dans les politiques de développement durable à deux échelles : locale et départementale. D'un point de vue local, les Archives départementales participent, en tant que service culturel, à l'essor d'un nouveau quartier de Draguignan, l'Espace Chabran. Situé sur une ancienne caserne militaire, il est considéré comme le nouveau « poumon vert » de la Dracénie²⁵⁷. Avec un parc de paysager de quatre hectares en son centre, l'Espace Chabran réunit plus de cinq cents logements, le pôle culturel Chabran, un cinéma multiplex – dont le maître d'œuvre est aussi le cabinet d'architecte de Jean-Pascal Clément –, un gymnase, des bureaux, une pépinière d'entreprises et un centre de rééducation fonctionnelle. Plus de mille places de stationnements permettent l'accès à cet espace²⁵⁸. Aussi, l'accès au pôle culturel Charbran est facilité pour les usagers par la mise en place de navettes de la part du Département, les « Bus Culture ». À l'inverse d'initiatives comme « l'Archivobus » mis en place dans le département des Bouches du Rhône au milieu des années 1990 pour amener les expositions archivistiques vers un public qui d'ordinaire ne se déplace pas facilement dans un centre d'archives, les « Bus Culture » sont spécialement mis en place pour emmener les Varois sur les lieux départementaux de la culture²⁵⁹. Cela leur évite d'emprunter des transports individuels²⁶⁰. Les Archives départementales sont souvent la seule vitrine culturelle d'un département. Un tel dispositif permettrait de faciliter la venue des visiteurs aux Archives du Var, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre générées par les transports. Cela montre que les enjeux départementaux en terme de développement durable entrent en corrélation avec les enjeux locaux. La culture est l'un des secteurs d'action revendiqués par le département du Var pour le développement durable. Les Archives départementales, en tant que service culturel, ont un rôle : celui de mettre à disposition du public les clés (« activités et outils ») pour ses recherches historiques, mais surtout celles nécessaires à la compréhension du présent par la compréhension du passé. Le rapport départemental sur le développement durable de 2016 insiste sur l'idée que la réduction des inégalités d'accès à la culture est l'un des points abordés par le développement durable. Ainsi, selon le département du Var, construire un bâtiment d'archives au sein d'un pôle culturel lui-même implanté dans un

257 Plaquette d'information de la Dracénie, Communauté d'agglomération dracénoise [en ligne], disponible sur <http://dracenie.com> (consulté le 20 mai 2018). D'ailleurs, la Communauté d'agglomération de Draguignan met en place un « Printemps durable » depuis 2013, comme indiqué sur sa chaîne YouTube [en ligne], disponible sur <https://www.youtube.com/watch?v=ns8IzTLjQQ> (consulté le 20 mai 2018).

258 Plaquette d'information de la Dracénie, Communauté d'agglomération dracénoise [en ligne], disponible sur <http://dracenie.com> (consulté le 20 mai 2018).

259 Claude Herrera, « Archivobus et patrimoine industriel dans les Bouches-du-Rhône », *La Gazette des archives*, n° 169, 1995, p. 262-264.

260 Département du Var, *Rapport de 2016 sur le développement durable, op. cit.*, p. 24.

quartier en plein essor, tout en facilitant au maximum le transport des usagers est un moyen de remédier aux inégalités d'accès à la culture²⁶¹.

Dans les deux cas étudiés ici, l'implantation d'un bâtiment d'archives dans un quartier résulte d'une intention, d'un choix influencé par les politiques locales. C'est aussi ce que l'on peut observer pour l'installation du Centre de la mémoire urbaine d'agglomération de Dunkerque dans le bâtiment réhabilité de la Halle aux sucres. En 2016, Matthieu Jourdain faisait l'observation suivante : « L'ensemble, de par [la] forme [de la Halle aux sucres], son coût, son emplacement et sa structure est également un projet à connotation politique. Il a été voulu d'intégrer ces aménagements dans la politique de la ville, leurs donnant alors un sens particulier »²⁶². L'un des principaux acteurs en tête de ce projet, n'était autre que Michel Delabarre, maire de Dunkerque, président de la Communauté urbaine, mais aussi ministre d'État. Il participa à faire de Dunkerque une ville pionnière sur de nombreux sujets, notamment en terme de développement durable (elle est la première à accueillir la conférence des villes durables), ou encore en terme de développement des quartiers²⁶³. Comme nous l'avons énoncé auparavant la reconstruction de la Halle aux sucres s'intègre dans l'opération « Neptune », dont les prémisses remontent aux années 1990. L'objectif de ce projet est « d'étendre le centre-ville pour le transformer de "cœur de ville" en "cœur d'agglomération" et ainsi renforcer les liens entre le centre et le reste de l'agglomération »²⁶⁴. Le fait d'intégrer le Centre de la mémoire urbaine, qui veut donc regrouper les archives de Dunkerque et des autres communes de l'agglomération, au centre de ce projet est une manière d'affirmer cela. Aussi, les archives sont gage de transparence administrative et sont garantes de la bonne gouvernance. Le principe de gouvernance est l'un des points essentiels au développement durable. Ainsi, depuis mars 2017, les archives contemporaines – de 1945 à nos jours – liées à l'histoire de la ville de Dunkerque, à sa reconstruction et aux délibérations municipales des années 2000 sont communicables en salle de lecture²⁶⁵. En outre, le projet de la Halle aux sucres est concomitant avec le projet « European », lui aussi inséré dans l'opération « Neptune ». Celui-ci a pour objectif de refaçonner une partie du port industriel de Dunkerque, le Môle 1, afin d'augmenter son

261 *Ibid.*, p. 24. La rédaction d'un rapport Développement durable est rendue obligatoire pour toutes les collectivités territoriales de plus de 500 000 habitants, depuis la loi Grenelle 2.

262 Matthieu Jourdain, *Définir, aménager et construire un bâtiment d'archives à vocation intercommunale : l'exemple de la Halle aux Sucres-Centre de la Mémoire Urbaine d'Agglomération (CMUA) de Dunkerque*, *op. cit.*, p. 29.

263 *Ibid.*

264 *Ibid.*

265 Comme l'explique la fiche du site internet de la Halle aux sucres consacrée aux Archives d'agglomération, disponible sur <https://www.halleauxsucres.fr/entit%C3%A9s/cmua> (consulté le 13 mai).

attractivité et en faire une sorte de centre-ville. Le projet a pour objectifs d'aménager un port de plaisance, d'installer des logements étudiants et des commerces²⁶⁶. De cette manière, ces projets d'aménagement et architecturaux répondent au plan local d'urbanisme communautaire (PLUC) adopté par la Communauté urbaine de Dunkerque en 2012²⁶⁷. Il prévoit la réalisation d'un plan d'aménagement et de développement durable (PADD), suite logique de la participation de Dunkerque à l'Agenda 21. Le PADD prévoit « un usage raisonné des ressources et la coexistence harmonieuse des activités humaines ». Pour ce faire, « une plus grande transversalité entre les fonctions souvent cloisonnées » et « l'ouverture vers les apports des acteurs des territoires » sont absolument nécessaire et justifient l'existence de la Halle aux sucres²⁶⁸.

Quant à la lutte contre le réchauffement climatique et aux autres préoccupations environnementales, le rapport départemental du Var indique que « la mesure la plus marquante est la numérisation des fonds des Archives départementales »²⁶⁹. En 2016, le site internet des Archives départementales est visité par plus de 100 000 internautes, pour une consultation de plus de deux millions de pages²⁷⁰. Le rapport d'enquête du SIAF indique plus de sept millions de pages numérisées en tout en 2016, dont trois millions pour l'état civil²⁷¹. Parmi celles-ci 74 % sont consultables en ligne, contre 83 % des images numérisées. L'intégralité des pages numérisées – 97 % pour les images – est disponible sur le réseau informatique locale des Archives, en salle de lecture²⁷². De même que les « Bus Culture » participent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la numérisation permet d'éviter aux usagers de se déplacer. Cela engendre donc une réduction de gaz polluants. Cette valorisation du numérique répond aussi à de nouveaux besoins créés par la « révolution numérique » qui touche de plein fouet notre société et par conséquent les bibliothèques et les archives. La politique départementale vise à l'encourager dans tous les secteurs d'activités, privés (à l'échelle du citoyen) et publics, toujours sous couvert de la lutte contre le réchauffement climatique. Toutefois, encourager le numérique pour arriver à une politique du

266 Maxime Bitter, « Dunkerque – Le Môle 1 attire les foules d'European », *Le Moniteur* n° 5498 [en ligne], 10 avril 2009, disponible sur <https://www.lemoniteur.fr/articles/dunkerque-le-mole-1-attire-les-foules-d-european-737861> (consulté le 20 avril 2018).

267 Le PLUC est disponible sur le site internet de la Communauté urbaine de Dunkerque, sur <https://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/kiosque-pluc/> (consulté le 30 mai 2018).

268 Centre de la mémoire urbaine d'agglomération de Dunkerque, BRO1738, p. 3.

269 Département du Var, *Rapport de 2016 sur le développement durable*, op. cit., p. 24.

270 *Ibid.* ; SIAF, *Rapport d'enquête annuel des Archives départementales en 2016*, op. cit., p. 65.

271 *Ibid.*, p. 41.

272 *Ibid.*, p. 47-48 et p. 53. Ces chiffres placent les Archives départementales du Var au dessus de la moyenne des Archives départementales en terme de numérisation des archives, pour les services ayant répondu à l'enquête répondu à l'enquête.

« zéro papier » n'est pas une solution durable. Nous ne parlerons pas ici des risques que cela comporte par rapport au fait qu'aujourd'hui il ne semble pas exister de support pérenne permettant la conservation d'un document numérique pour qu'il puisse aussi être consulté dans un temps long²⁷³. Le problème d'une telle politique est l'énergie qu'elle demande. En effet, les documents électroniques natifs et numérisés doivent être stockés sur des serveurs qui ne sont pas moins polluants²⁷⁴. Sans compter que l'augmentation du nombre d'utilisateurs en ligne n'est pas non plus sans impact environnemental. De plus, si les services d'archives disposent de plus en plus d'un local informatique pour la conservation des archives électroniques – mais dont la taille reste très modeste, il ne s'agit bien sûr pas encore de fermes de serveurs – celui-ci est exigeant en terme de contrôle climatique et en terme de sécurité. Il suppose aussi la présence de personnel compétent pour sa maintenance et en cas de problème technique²⁷⁵.

La construction ou la réhabilitation d'un bâtiment qui a vocation à accueillir un service d'archives départementales, communales ou intercommunales est influencée par les politiques des collectivités territoriales qui en sont les maîtres d'ouvrages. Ces bâtiments publics ont une vocation en grande partie culturelle et participent aux politiques locales en matière de développement durable, selon le niveau d'engagement des collectivités en la matière. La ville de Dunkerque est ainsi engagée dans l'Agenda 21 local²⁷⁶. La politique du département du Var s'articule entièrement autour du développement durable, notamment au sujet de la culture ou encore de la gestion des chantiers publics. Les services d'archives assurent la bonne gouvernance et la transparence des collectivités. Ainsi, un bâtiment d'archives peut revêtir ce rôle de « vitrine » des collectivités en matière de développement durable, puisqu'il contribue à la mise en valeur durable du territoire.

273 Plusieurs matériaux, supports ont été envisagés, dont le quartz, mais alors que le numérique a envahi notre quotidien, le papier reste le support le plus stable et pérenne pour conserver les informations.

274 Laure Cailloce, « Numérique, le grand gâchis énergétique » *CNRS, le journal*, 16 mai 2018 [en ligne], disponible sur : <https://lejournald.cnrs.fr/articles/numerique-le-grand-gachis-energetique> (consulté le 3 juin 2018).

275 Direction des Archives de France, *Règle de base pour la construction et l'aménagement d'un bâtiment d'archives*, octobre 2009, *op. cit.*, p. 17-18. Le problème de l'utilisation durable du numérique a été notamment soulevé par Guillaume Nuttin, « La numérisation se développe durablement », *Archimag* n° 242, 2011, p. 26-28.

276 Centre de la mémoire urbaine d'agglomération de Dunkerque, BRO1738 ; François Mancebo, *Le développement durable*, *op. cit.*, p. 59-60.

Bien qu'il s'agisse de deux services aux compétences différentes, le Centre de la mémoire urbaine de l'agglomération de Dunkerque et les Archives départementales du Var sont situés dans deux bâtiments qui prennent en compte les réglementations en matière de bâtiments publics construits ou réhabilités suivant une logique responsable et durable. En effet, tous deux répondent aux besoins des politiques locales en matière d'aménagement. Agir durablement, c'est aussi utiliser les ressources énergétiques renouvelables et disponibles localement. C'est ainsi que l'élément maritime est utilisé par la Halle aux sucres, tandis que le pôle Chabran tend davantage à exploiter le climat chaud et humide de sa région dans des installations solaires et par une toiture végétalisée permettant de récupérer l'eau de pluie. Pour autant, l'aspect durable de ces bâtiments ne se limite pas aux sources d'énergies employées. Tous deux ont en point commun le partage des locaux avec des services territoriaux à différentes compétences, qui participe à leur visibilité dans les territoires.

CONCLUSION

« *Applying green or sustainable construction to archival facilities is one way to increase the sustainability of archives* »²⁷⁷.

Nous pouvons ainsi conclure notre étude sur les bâtiments d'archives et le développement durable de la manière suivante. Tout d'abord, l'état des connaissances, puis l'étude de cas réalisée sur les bâtiments des Archives départementales du Var et du Centre de la mémoire urbaine d'agglomération de Dunkerque nous permettent de dire qu'effectivement les bâtiments d'archives répondent aux réglementations en matière de développement durable. Mais affirmer cela revient à enfoncer une porte ouverte, car les aspects social – voire sociétal – et économiques d'un bâtiment, tout comme son insertion dans l'espace sont des paradigmes de base en architecture²⁷⁸. En revanche, depuis les années 2000 et 2010 se sont multipliées les structures tenant compte de la dimension écologique du développement durable. Les certifications basse consommation et HQE se sont petit à petit imposées y compris dans le paysage législatif. Elles entrent de cette manière dans la sphère archivistique, car depuis les lois Grenelle, les structures anciennes réhabilitées doivent être au minimum des bâtiments à basse consommation. Les constructions neuves sont encouragées dans leur obtention de la certification HQE par la législation. Aussi, les collectivités territoriales et d'autres instances, comme l'Union européenne, participent à leur financement dans cette démarche. La vraie question était alors de savoir de quelle manière le développement durable est appliqué dans la rénovation et la construction des bâtiments d'archives. Ainsi, nous avons pu observer la mise en place de plusieurs méthodes, de plusieurs aménagements dans les bâtiments d'archives départementales, municipales et intercommunales. L'architecture des bâtiments reflète leurs missions. Il s'agit de structures recherchant une économie d'énergies, notamment par l'usage d'énergies renouvelables, tout en disposant d'une qualité de conservation optimale. En outre, ces bâtiments sont conçus pour que les agents se sentent bien, pour accueillir le public avec des espaces lumineux et aérés. Ces établissements permettent l'interaction sociale, l'échange en tentant d'attirer un public diversifié, multigénérationnel et plus ou moins proche. Il n'existe pas un seul modèle de bâtiment durable. Tout dépend en effet de facteurs multiples, tels que la

277 Sarah Kim, « Green Archives : Applications of Green Construction to Archival Facilities », art. cit., p. 2.

278 La dimension sociétale est introduite par André Comte-Sponville dans sa préface de Pauline Brossard (dir.), *Architecture et développement durable, un gigantesque défi*, op. cit., p. 3.

situation géographique et climatique, ou encore la quantité et le type d'archives conservées. La durabilité d'un bâtiment d'archives se situe essentiellement dans son adaptabilité aux besoins et aux nécessités des populations qu'il accueille, du personnel et bien entendu de la diversité des fonds qui y sont conservés. Les documents d'archives changent vite et se multiplient ; il faut donc que le bâtiment soit « flexible »²⁷⁹.

Ensuite, nous avons pu voir que les bâtiments de la Halle aux sucres et le pôle Chabran sont à leur manière instrumentalisés par les collectivités territoriales qui peuvent alors s'en servir de « vitrine » dans la mise en place d'une politique locale durable ou responsable. Les archives sont garantes de transparence administrative et de bonne gouvernance. Les placer au cœur de projets d'aménagement durable du territoire peut donc avoir une dimension symbolique dans ce principe de gouvernance. Un développement peut être durable en cela qu'il tente de réduire les inégalités entre les populations d'un territoire. L'aménagement d'un bâtiment d'archives dans un centre-ville en mutation, comme à Dunkerque, ou dans un quartier en restructuration, comme à Draguignan, est aussi une manière d'apporter les clés de la compréhension du territoire aux populations, aux acteurs de la vie locale, dans un bâtiment à forte identité durable – notamment par ses aménagements –. Aussi, nous avons vu que dans cet objectif, les collectivités tendent de plus en plus vers une mutualisation du bâtiment avec d'autres services culturels. Si cette solution semble porter ses fruits, notamment en matière de réduction des coûts, de limitation de l'utilisation des transports, ou encore dans la multiplication des échanges qu'elle favorise, elle n'est pas dénuée de certaines limites. En effet, il semblerait que pour la promotion de ces bâtiments, les services d'archives se retrouvent encore parfois relayés au second plan. Les autres services avec lesquels les bâtiments sont mutualisés peuvent ainsi monopoliser l'attention. La cause peut alors être donnée aux financements investis dans l'aménagement de ces derniers, comme pour le *learning center* de Dunkerque.

Au fil de ces pages, nous avons tenté d'adopter une approche globale sur le sujet. Ceci nous a ainsi permis d'entamer un questionnement sur la place du bâtiment d'archives dans le développement et l'aménagement durable des territoires en France, depuis 2009-2010. Aussi, comme l'indiquent les propos de Sarah Kim, le bâtiment d'archives est l'élément par lequel une pratique archivistique peut devenir durable. Une étude sur l'existence ou l'émergence d'une pratique professionnelle durable en France, avec éventuellement une comparaison

279 Sarah Kim, « Green Archives : Applications of Green Construction to Archival Facilities », art. cit., p. 5.

internationale pourrait être envisagée. Toujours est-il que les bâtiments d'archives sont des écrans de la connaissance. Ils s'ouvrent de plus en plus sur le monde et sur leur territoire, par leur architecture²⁸⁰. Ils sont donc des espaces d'échanges et d'accès à la connaissance ; ils permettent une prise de conscience du citoyen de son territoire. Après tout, avoir une attitude durable, n'est-ce pas aussi partager les connaissances du passé au plus grand nombre pour mieux envisager et préparer l'avenir ?

280 Il est d'ailleurs intéressant de noter que cela s'applique également à leurs sites internet et leur arrivée sur les réseaux sociaux, qui sont souvent concomitants avec l'ouverture au public de leur nouveau bâtiment. Aussi, bien que nous n'en ayons pas vraiment parlé, nous remarquons la part grandissante de l'art contemporain dans les réalisations architecturales de la sphère archivistique, comme à Pontivy ou à Angoulême.

ANNEXES

Annexe 1 : Bâtiments d'archives municipales, intercommunales et départementales construits et réhabilités depuis 2009

Bâtiment	<i>1 – Archives municipales et intercommunales</i>							
	Nombre d'habitants	Dates des travaux	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Coût total des travaux (en €)	Bâtiment neuf	Réhabilitation	Certification/label
<i>Archives municipales de Bordeaux</i>	242845	2013-2016	Ville de Bordeaux	Robbrecht en Daem (Gand)	14,5 M HT	Non	Réhabilitation d'un ancien entrepôt ferroviaire	HQE
<i>Archives municipales de Brumath</i>	10 177	2009-2012	Ville de Brumath et le Service des Archivistes itinérants du Centre de Gestion du Bas-Rhin.	Cabinet Patrick Schweitzer et associés (Strasbourg) ; projet suivi par Cécile Boher	1 114 000 TTC	Oui	Non	HQE
<i>Centre de la mémoire urbaine d'agglomération de Dunkerque</i>	89160	2012-2013	Communauté urbaine de Dunkerque	Pierre-Louis Faloci	34 M	Non	Réhabilitation de l'ancien Entrepôt réel des sucre	HQE

Bâtiment	<i>1 – Archives municipales et intercommunales</i>							
<i>Archives municipales et communautaires, musée et centre d'interprétation d'Elbeuf</i>	16680	2008-2011	Ville d'Elbeuf	Archidev (P. Fagnoni, B. Roche), P. Tavernier, F. Michigan	18,45 M	Non	Réhabilitation d'une ancienne usine textile Blin&Blin	–
<i>Archives municipales de Lorient</i>	57662	2009	Ville de Lorient	Ville de Lorient (services techniques subdivisions architecture)	–	Non	Réhabilitation de l'aile Ouest de l'Hôtel Gabriel (ancien bâtiment de la Marine nationale)	Non
<i>Archives municipales de Pau</i>	85000	2009	Ville de Pau	J. J. Cachau	75050077 HT	Oui : extension neuve	Oui : rénovation du reste du bâtiment	Non
<i>Archives municipales de Perpignan</i>	120605	2016	Ville de Perpignan	Archi-concept	830000	Non	Réhabilitation de l'ancien couvent des dominicains	Non
<i>Archives municipales de Pontivy</i>	13965	2011-2013	Ville de Pontivy	Opus 5 Architectes	5, 2 M HT	Oui	Non	HQE

Bâtiment	<i>1 – Archives municipales et intercommunales</i>							
<i>Archives municipales de Riom</i>	18749	2011-2014	Ville de Riom	Marcillon Thuilier architectes	1 238 474 HT	Oui	Non	BEPOS
<i>Archives municipales de Sélestat</i>	19546	2009	Ville de Sélestat	Ville de Sélestat (service bâtiments et architecture)	1,6 M	Non	Réhabilitation des anciens bâtiments de la Banque de France	Non

Département	<i>2 – Archives départementales</i>							
	Ville	Dates des travaux	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Coût total des travaux (en €)	Bâtiment neuf	Réhabilitation/Rénovations	Certification /label
<i>Hautes-Alpes</i>	Gap	Depuis 2016-2017	Conseil général des Hautes-Alpes	Adm Architectes	15 M HT	Oui	Non	HQE
<i>Aisne</i>	Laon	mi décembre 2016 – 2018	Conseil général de l'Aisne	Rabot Dutilleul Partenariats	24,5 M€ TTC, par le Département, dont 3,5 M€ de subventions de l'État pour la partie Archives et Bibliothèques	Oui	Non	HQE

Département	<i>2 – Archives départementales</i>							
<i>Ardèche</i>	Privas	2009-2011	Conseil général de l'Ardèche	Cabinet Martine Soler et Richard Gasseng (Privas)	2644034 TTC	En partie : extension du bâtiment principal.	Oui : remise aux normes thermiques	–
<i>Ariège</i>	Foix	2006-2011	Département de l'Ariège	Architectes Buffière (Paris) et Marti & Puyol (Mirepoix)	2786245 TTC	Oui : extension du bâtiment principal.	Non	Non
<i>Calvados</i>	Caen	2015-2016 ; 2018-2019	Département du Calvados	–	–	Non	Oui : 1ère phase : amélioration du climat dans les magasins ; 2ème phase : mise en accessibilité et le réaménagement des espaces publics.	–
<i>Charente</i>	Angoulême	2016-2017	Conseil général de la Charente	Frédérique Bua	1,43 M	Non	Oui : rénovation de l'huissierie du bâtiment principal et rénovation de la façade.	Non
<i>Cher</i>	Bourges	2009-2011	Conseil général du Cher, mandataire SEM Territoria	Franck Becuau (Espace pluriel) et	8 250000 TTC	En partie : extension.	Oui	–

Département	<i><u>2 – Archives départementales</u></i>							
			(Bourges).	Patrick Kauz (AAUP)				
<i>Côtes-d'Armor</i>	Saint-Brieuc	2018 – automne 2020	Département des Côtes-d'Armor	Cabinet d'architecte De Alzua	7,6 M	En partie : extension des magasins	Rénovation d'une partie du bâtiment principal	Bâtiment passif
<i>Côte-d'or</i>	Dijon	2018	Département de la Côte-d'or	–	–	Agrandissement	Oui	–
<i>Gard</i>	Nîmes	2008-2012	Conseil général du Gard	SARL Jean-Pierre Duval associé au cabinet ADM	26118336 TTC	Oui	Non	HQE
<i>Haute-Garonne</i>	Toulouse	Livraison du nouveau bâtiment prévue pour 2020	Conseil Départemental de la Haute-Garonne	–	775 000 (réhabilitation) ; 10M (nouveau bâtiment)	Oui : annexe de conservation	Oui : réhabilitation du bâtiment principal	–
<i>Gironde</i>	Bordeaux	2006-2010	Conseil général de la Gironde	Cabinet ADM Mathurins Paris, Atelier 41	26, 1 M TTC	Oui : extension	Oui : rénovation du bâtiment existant	Non
<i>Hérault</i>	Montpellier	2009-2012	Conseil général de l'Hérault	Zaha Hadid	125 millions TTC	Oui	Non	–
<i>Isère</i>	Grenoble ; déplacement après travaux à Saint-Martin-d'Hères	Concours restreint en 2016	Conseil général de l'Isère	D3 Architectes / CR&ON (mandataire)	37 M	Oui	Non	–

Département	<i>2 – Archives départementales</i>							
<i>Loir-et-Cher</i>	Blois ; déplacement à Vineuil en 2018	Ouverture fin 2018	Département du <i>Loir-et-Cher</i>	cabinet d'architecte AAUP Kauz	4,8 M, dont soutien financier de 1 M d'euros par la direction régionale des affaires culturelles et les Archives de France , possibilité d'une contribution de l'ADEME de la région Centre selon la performance énergétique du bâtiment	Non	Oui : réhabilitation d'un ancien site de stockage informatique	HQE
<i>Loire</i>	Saint-Étienne	Depuis le 4 octobre 2017 – début 2019	Département de la Loire	J. Rivat et L. Jouve	6M150 000 H	En partie : extension	Restructuration du bâtiment	–
<i>Loire-Atlantique</i>	Nantes	Septembre 2017 – juin 2018	Département de la Loire- Atlantique	–	–	Non	Travaux de rénovation (étanchéité)	Non
<i>Marne</i>	Reims	2012-2013	Conseil général de la Marne	Cabinet Hamonic et Masson	10, 4 M TTC	Oui : annexe	Non	–

Département	<i>2 – Archives départementales</i>							
	<i>Haute-Marne</i>	Choignes	2009-2011	Conseil général de la Haute-Marne	Daniel Rubn-Atelier Canal-Paris	8,5 M TTC	Oui : extension	Rénovation du bâtiment existant
<i>Meurthe-et-Moselle</i>	Nancy	2011-2016	Département de la <i>Meurthe-et-Moselle</i>	–	32,7 M TTC	Oui : nouvelle construction	Reconversion de bâtiments	–
<i>Meuse</i>	Bar-le-Duc	2006-2011	Conseil général de la Meuse	Agence Denu et Paradon	13,9 M TTC	Oui	Non	Basse consommation
<i>Nièvre</i>	Nevers	2009-2012	Conseil général de la Nièvre, Nièvre Aménagement (maître d'ouvrage délégué)	Patrick Mauger	18 M TTC	Non	Réhabilitation de l'ancien bâtiment et double extension.	HQE
<i>Nord (deuxième phase de travaux)</i>	Lille	2011-2013	Conseil général du Nord	Groupement NORPAC (mandataire) – De Alzua – Zig Zag architectes	33 M TTC	Reconstruction des magasins et ateliers.	Non	HQE
<i>Bas-Rhin</i>	Strasbourg	2011-2012 (correction des installations climatiques des travaux de 2006-2009)	Conseil général du Bas-Rhin	Bernard Ropa et TOA (Alain Oesch)	Environ 33 M TTC	Oui	Non	–
<i>Rhône</i>	Lyon	2011-2013	Département du Rhône	Bruno Dumetier, Gauthier + Conquet	46 M TTC	Oui	Non	HQE
<i>Seine-Maritime</i>	Rouen	2008-2010	Ville de Rouen	Rudy Ricciotti	32 M TTC	Oui	Non	–
<i>Saône-et-Loire</i>	Mâcon	Depuis novembre 2016	Département de Saône-et-Loire	SARL Modulart	1,15 M € (dont 0,15M à la charge de l'État)	Oui : extension	Non	Non

Département	<i>2 – Archives départementales</i>							
<i>Somme</i>	Amiens	2015-2017	Conseil général de la Somme	Arval Architecture	15 758 250 HT	Oui	Non	HQE
<i>Var</i>	Draguignan	2012-2013	Communauté d'agglomération dracénoise, par délégation du Conseil général du Var	Jean-Pascal Clément	21,4 M TTC	Oui	Non	HQE
<i>Vienne</i>	Poitiers	2011-2012	Conseil général de la Vienne	Adm Architectes et Espace 3 Architecture	4,73 M TTC	Oui : extension	Non	Non
<i>Haute-Vienne</i>	Limoges	Depuis avril 2017	Département de la Haute-Vienne	Groupement Séquences	11,6 M TTC (subvention de l'État de 1.954.000 € et subvention européenne du Programme FEDER)	Oui : extension	Rénovation et désamiantage des sols	HQE
<i>Vosges</i>	Épinal	2010-2012	Conseil général des Vosges	BDM Paris, Géraud Klauss (Épinal), BEA Ingénierie (Metz)	8, 5 M TTC	Oui : extension des magasins et requalification des aires extérieures.	Non	HQE
<i>Hauts-de-Seine</i>	Saint-Cloud	Travaux prévus pour 2021-2022	–	–	–	–	–	–

Département	<i>2 – Archives départementales</i>							
	<i>Val-de-Marne</i>	Créteil	2010-2012	Conseil général du Val-e-Marne	Robert Ligné (Direction des bâtiment du Conseil général)	–	Non	Réaménagement
<i>Guadeloupe</i>	Gourbeyre	2010-2015	Conseil général de la Guadeloupe	Emilie Romney et Marc Jalet	8498790 TTC	Oui : extension et reconstruction	Non	Non
<i>Guyane</i>	Rémire-Montjoly	Depuis 2016	Conseil général de Guyane Conseil régional de Guyane, Ministère de la Culture	D3 Architectes (mandataire), ABRIBA, BETOM, EGIS, CAP TERRE, A&T, ALTIA	20 M	Oui	Non	HQE
<i>Mayotte</i>	Mamoudzou	2011-2012	Conseil général de Mayotte	Emilie Romney et Marc Jalet	1, 75 M	Non	Oui	Non

Annexe 2 : Situation géographique de la Halle aux sucres à Dunkerque



Source : Google Maps

Annexe 3 : Coupe de la Halle aux sucres montrant la situation des archives au rez-de-chaussée



Source : CMUA, BRO 1738. Brochure de la Communauté urbaine de Dunkerque. © Pierre-Louis Faloci.

Annexe 4 : L'entrepôt des sucres, en 1930



Source : CMUA, BRO 1738. Brochure de la Communauté urbaine de Dunkerque.

Annexe 5 : La Halle aux sucres aujourd'hui



Source : Centre de la mémoire urbaine d'agglomération de Dunkerque, *De l'entrepôt portuaire à la Halle aux sucres. Quelle histoire !*, op. cit., p. 9.

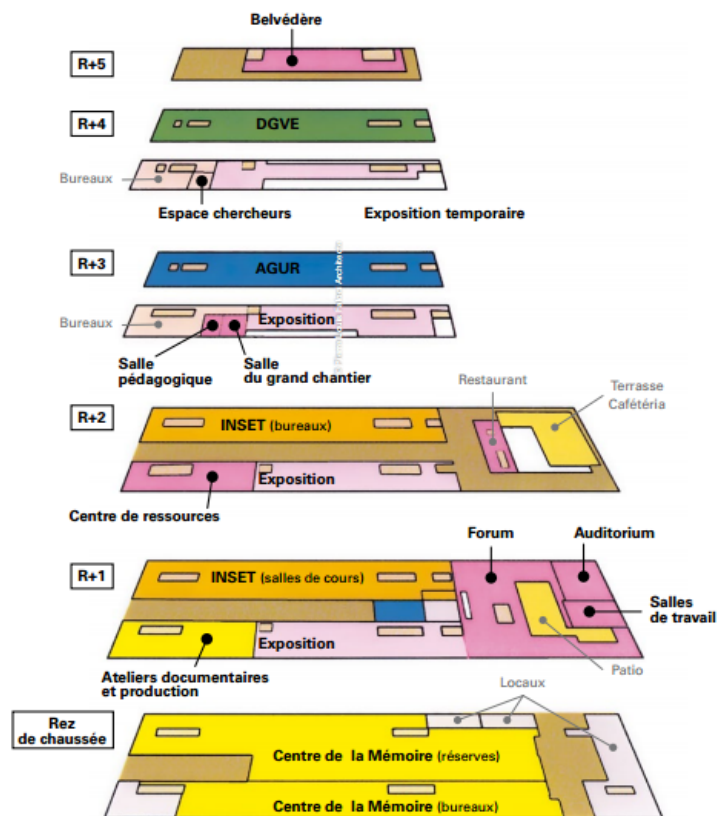
Photographie de J-F Leca.

Annexe 6 : La « rue principale » qui coupe l'ancien entrepôt en deux parties



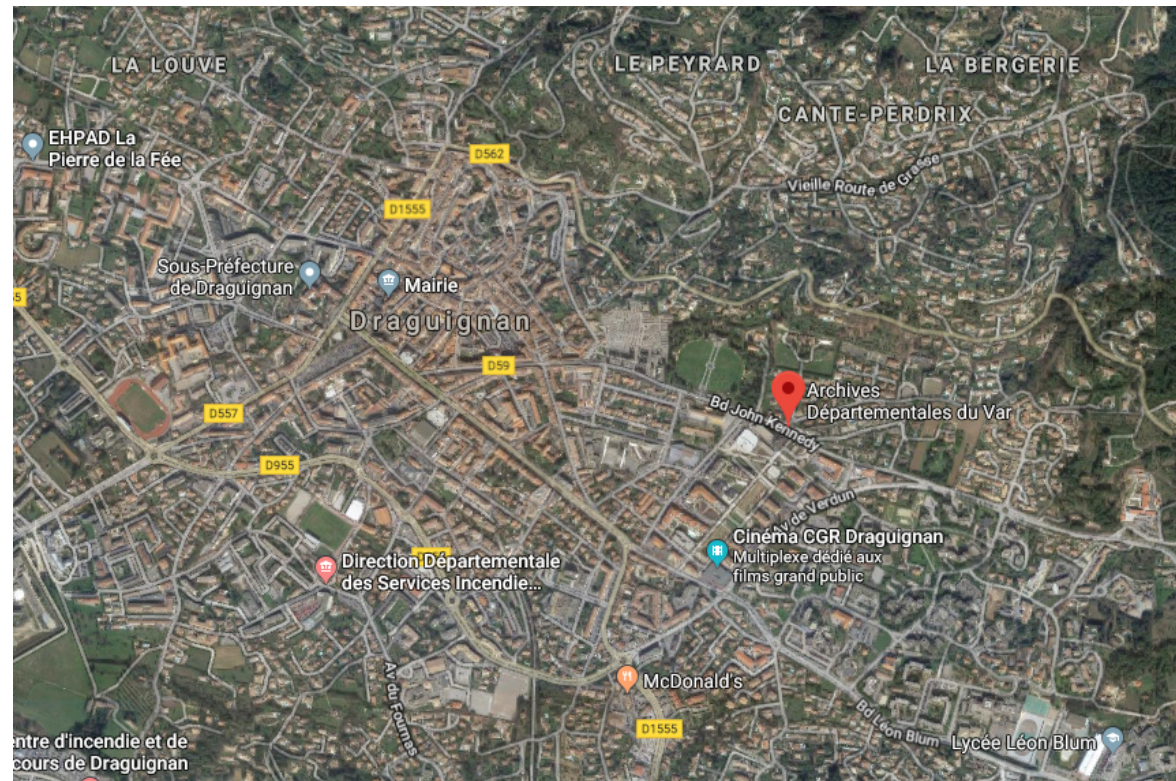
Source : CMUA, BRO 1738. Brochure de la Communauté urbaine de Dunkerque. © Pierre-Louis Faloci.

Annexe 7 : Plan de répartition des services de la Halle aux sucres



Source : CMUA, BRO 1738. Brochure de la Communauté urbaine de Dunkerque.

Annexe 8: Situation géographique du pôle Chabran, à Draguignan



Source : Google Maps

Annexe 9 : Au rez-de-chaussée du pôle Chabran, espaces de traitement des archives. Les magasins sont situés sur cinq étages.



Source : Google Maps

Annexe 10 : Exposition virtuelle autour de la construction du pôle Chabran sur le site des Archives départementales du Var

Archives départementales du Var

LE DÉPARTEMENT VENIR RECHERCHER DÉCOUVRIR PARTAGER ENSEIGNER GÉRER ÉCOUTER

Accueil > Découvrir > La construction du nouveau bâtiment ... en images.

DÉCOUVRIR

La construction du nouveau bâtiment ... en images.

Ouvrir l'exposition

- Actualités
- Programmation culturelle
- Ateliers et visites
- Emprunter des expositions
- Publications
- Découvrir d'autres institutions partenaires
- Expositions virtuelles
 - La construction du nouveau bâtiment ... en images.
 - Le terrassement.
 - La pose de la première pierre.
 - Terrassement et fouilles.
 - Les fondations.
 - Les premiers murs.
 - Le rez-de-chaussée.
 - Le rez-de-chaussée.
 - Localisation.
 - Tri des déchets.
 - Le premier étage.

Source : Archives départementales du Var

Annexe 11 : Café culture en terrasse du pôle Chabran, les Archives départementales sont indiquées sur la façade vitrée

The screenshot shows the website interface for the Communauté d'Agglomération Dracénoise. At the top left is the logo with a sun and the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE'. To the right, there's a navigation bar with 'MÉTÉO 05/06/2018 23°C', social media icons (Facebook, Twitter, Google+), and a search bar labeled 'RECHERCHER'. Below this is a menu with 'MON AGGLO', 'MON TERRITOIRE', 'VIVRE EN DRACÉNIÉ' (highlighted in pink), 'ENTREPRENDRE', and 'EN 1 CLIC'. The main content area has a breadcrumb 'Vous êtes ici: Accueil > Pôle Culturel Chabran' and social sharing icons. On the left, a sidebar lists categories: 'VIVRE EN DRACÉNIÉ', 'MÉTÉO', 'TOURISME', 'TRANSPORTS ET MOBILITÉ', and 'CULTURE' (highlighted in blue). Under 'CULTURE', there's a link for 'Pôle culturel Chabran' and a list of sub-items: 'Artothèque d'agglomération', 'Médiathèque', 'Conservatoire', 'Auditorium', 'Archives départementales' (with 'Archives.var.fr' below it), and 'Programmation annuelle'. To the right of the sidebar is the title 'Pôle Culturel Chabran' and a large photograph of the building's outdoor terrace. The terrace has a wooden deck and several people sitting at tables. The building's glass facade features the text 'Médiathèque & Conservatoire AUDITORIUM ARCHIVES DÉPARTEMENTALES'.

Source : Communauté d'agglomération dracénoise

Table des matières

INTRODUCTION.....	4
PARTIE 1 : BÂTIMENTS D'ARCHIVES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	7
1. ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ARCHIVES : DES PRÉOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES À LA RECHERCHE DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES DURABLES.....	8
1.1. Le développement durable : naissance et développement d'un concept international..	8
1.2. Du Sommet de Rio aux lois Grenelle : insérer les bâtiments publics dans un cadre normatif et législatif tourné vers le respect de l'environnement.....	14
1.3. Vers une recherche de pratiques professionnelles durables dans les services d'archives ?.....	19
2. LA CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS D'ARCHIVES : CHEMINEMENT DE LA RÉFLEXION FRANCOPHONE.....	24
2.1. Le bâtiment d'archives : préserver et conserver les documents.....	24
2.2. Michel Duchein : vers une première normalisation du bâtiment d'archives.....	28
2.3. Les bâtiments contemporains.....	31
3. LES BÂTIMENTS D'ARCHIVES AU PRISME DES PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ? PANORAMA DES CONSTRUCTIONS ET RÉHABILITATIONS EN FRANCE, DEPUIS 2009.....	36
3.1. Des bâtiments économiquement vertueux.....	36
3.2. Des bâtiments socialement responsables.....	41
3.3. Des bâtiments à faible impact environnemental.....	44
BIBLIOGRAPHIE.....	47
ÉTAT DES SOURCES.....	57
PARTIE 2 : CONSERVER DURABLEMENT À ÉCHELLES LOCALE ET DÉPARTEMENTALE : DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES... ET POLITIQUES ?.....	66
1. LE CENTRE DE LA MÉMOIRE URBAINE D'AGGLOMÉRATION DE DUNKERQUE.....	68
1.1. Histoire et présentation du service.....	68
1.2. La réhabilitation de la Halle aux sucres.....	70
2. LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU VAR.....	75
2.1. Histoire et présentation du service.....	75
2.2. Construire un nouveau site à Draguignan.....	78
3. LES ARCHIVES, VITRINES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?.....	83
3.1. Recourir à la mutualisation : gain en visibilité ?.....	83
3.2. Des lieux de sensibilisation au développement durable.....	88
3.3. Bâtiments d'archives et politiques des collectivités locales en matière de développement durable.....	91
CONCLUSION.....	97

ANNEXES.....	100
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	121
TABLE DES TABLEAUX.....	122

Table des illustrations

Rapport-gratuit.com 

Table des tableaux

RÉSUMÉ

Depuis le Grenelle de l'Environnement, en 2007, le secteur du bâtiment – qui constitue l'un des secteurs les plus nocifs pour l'environnement avec ceux de l'industrie et du transport – est marqué par une nouvelle réglementation. Elle prend forme par les lois Grenelle (2009 et 2010), et vient renforcer certaines certifications, certains labels de construction, durables. Les bâtiments d'archives sont les lieux de la conservation, du traitement et de la communication des documents d'archives auprès d'un public multigénérationnel. Depuis les années 2000 et particulièrement dès 2010 s'observe une phase de constructions et de réhabilitations dans les services d'Archives départementales, municipales et intercommunales, qui prend de plus en plus en compte les nouvelles réglementations durable, sous trois aspects principaux : l'économie d'énergies, le lien social et l'interaction avec l'environnement dans lequel les bâtiments s'insèrent. Notre travail de recherche a donc pour objectif d'étudier la manière dont le développement durable influence les bâtiments d'archives, depuis 2009. Le second enjeu de ce mémoire revient à se demander si ces services d'archives et les bâtiments qui les abritent servent de « vitrine » aux collectivités territoriales dans leur politique locale de développement et d'aménagement durable.

mots-clés : bâtiments d'archives ; développement durable ; architecture ; Centre de la mémoire urbaine d'agglomération de Dunkerque ; Halle aux sucres ; Archives départementales du Var ; pôle Chabran

ABSTRACT

Since the Grenelle of the Environment took place in 2007, the construction industry – which is one of the most polluting sector, including industrial and transport fields – has been marked by new rules. It took the shape of the Grenelle laws in 2009 and 2010, and increases sustainable certification labels. Archives buildings are created in order to keep, to treat and communicate to the public archives and records. Since the 2000's and especially since 2010's, departmental and local Archives centers are considering the sustainable rules and certifications for the construction of their buildings, having in mind three facets of sustainable development : energy performance, social environment and interaction between the building and the environment. Thus, our study has to show how sustainable development has been influencing Archives building, since 2009. The second part of this master thesis is to wonder if Archives centers and Archives buildings are used or not as a kind of showcase by local and regional authorities to promote their sustainable policy.

keywords : Archives building ; sustainable development ; sustainable architecture

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussigné(e) Orlane Lagache
déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une
partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet,
constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées
pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiant(e) le 06 / 06 / 2018

**Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint
à tous les rapports, dossiers, mémoires.**

Présidence de l'université
40 rue de rennes – BP 73532
49035 Angers cedex
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00

